

no commentaire	no commentaire Agences /Compagnie	Ministère gouvernemental /Compagnie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
1	1	OCTLHE	Général	Le rapport d'évaluation environnementale ne semble pas avoir subi un contrôle de qualité approprié. Des incohérences apparaissent tout au long du rapport dans le texte, les figures et les tableaux.	Le rapport d'évaluation environnementale a été révisé de manière substantielle et a fait l'objet d'un examen de qualité.
2	2	OCTLHE	Section 1.3, p. 4	Environnement Canada n'a pas été identifié comme une autorité responsable.	Commentaire noté et cette référence a été supprimée. La section 1.3 a également été révisée pour y inclure des informations sur la LCEE, 2012.
3	3	OCTLHE	Section 2.6, p. 14	Veillez fournir des informations plus détaillées sur la façon dont ce projet peut être exécuté en aussi peu que 20 jours. Est-ce que le temps requis pour les essais de puits est inclus dans l'échéancier global et dans l'évaluation des effets sur les CVE?	La durée du projet est estimée entre 20 et 50 jours. Les 20 jours représentent le temps nécessaire pour forer un puits de 2000 m de profondeur. Ces 20 jours n'incluent pas la mobilisation et la démobilitation des appareils de forage ou tout temps d'improductivité ou temps associé à l'attente d'embellies. Cette période de 20 à 50 jours n'inclut pas les essais de puits. En fait, les essais ne devraient pas être achevés lors du forage du puits. Cependant, selon les délais d'approbation et la disponibilité des appareils de forage, ces essais pourraient être exécutés immédiatement après le forage du puits ou à une date ultérieure.
4	4	OCTLHE	Section 2.6, p. 14	Le rapport aborde brièvement le concept de fenêtres opérationnelles des activités en fonction de la glace dans le golfe, mais il ne s'étend pas sur l'idée de créer une fenêtre opérationnelle saisonnière et sur le fait de limiter les activités de forage dans le golfe à une telle fenêtre saisonnière. Il n'aborde pas le concept de limiter la saison de forage à un calendrier qui permettrait aussi de forer un puits de secours à l'intérieur de la fenêtre saisonnière (un peu le même concept qui a été appliqué pour les opérations de forage au large des côtes du Labrador). Le caractère « confiné » du golfe (par opposition à un milieu ouvert comme le bassin Jeanne d'Arc) et la présence possible de banquises devraient être discutés davantage et devraient probablement mener à au moins prendre en considération l'établissement d'une fenêtre saisonnière au cours de laquelle un puits de secours pourrait aussi être foré, le cas échéant.	Le calendrier inclus dans l'évaluation environnementale a été choisi pour permettre la tenue d'activités à n'importe quel mois de l'année où les eaux sont exemptes de glace, en prenant en considération le fait qu'il pourrait y avoir des années où la glace n'entraverait pas les opérations en aucun temps durant toute l'année. Les travaux de forage du puits devraient commencer entre mars et novembre.
5	5	OCTLHE	Section 2.8, « Mobil Offshore Drilling Units », p. 14	Devrait être « Mobile Offshore Drilling Units ». (Erreur dans la version anglaise)	Le texte a été mis à jour comme indiqué.
6	6	OCTLHE	Section 2.8, p. 14	Le rapport décrit les divers types d'unités mobiles de forage au large (UMFL)(à savoir, navire de forage et semi-submersible) et les options d'unités amarrées et à positionnement dynamique. Toutefois, le rapport ne parle pas des avantages et inconvénients de ces différentes options, en particulier dans le contexte de la profondeur de cette zone prometteuse, et de leurs impacts potentiels quant aux risques opérationnels et environnementaux. En outre, le rapport ne conseille pas d'option à privilégier et ne fournit pas une justification raisonnée quant au choix de celle-ci.	Les deux options de navires de forage et semi-submersibles, qu'ils soient amarrés ou à positionnement dynamique, peuvent être utilisées à l'emplacement de Old Harry. Les critères de sélection des appareils de forage seront déterminés selon leur disponibilité et les conditions du marché.
7	7	OCTLHE	Section 2.8, p. 15	Les DTDE (directives sur le traitement des déchets extracôtiers) expriment des objectifs de performance (DTDE, p. 7). Le PPE de l'exploitant exprime les limites de rejet qui s'appliquent au projet. L'exploitant doit présenter un PPE qui décrit chaque décharge et les limites qui y sont associées, lors de la demande d'AO.	Observation dûment notée.
8	8	OCTLHE	Section 2.9.3, Soutien par hélicoptère, p. 16	Le rapport d'EE n'identifie pas les installations sur la côte. Il est donc difficile de les évaluer, notamment en ce qui a trait à leurs effets potentiels sur les CVE.	Dans le cas d'un puits d'exploration unique, la principale installation sur la côte sera située à Saint-Jean, Terre-Neuve. Les navires de ravitaillement se mobiliseront à partir de cet endroit. Il se peut que quelques navires circulent à Port aux Basques et se ravitaillent à Stephenville. La base d'hélicoptères sera située à Saint-Jean, Terre-Neuve, avec un potentiel point de ravitaillement dans l'ouest de Terre-Neuve. Le texte a été mis à jour dans les sections 2.91 et 2.93 afin de prendre en considération cette information.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
9	9	OCTLHE	Section 2.10.3, Profilage sismique vertical, p. 18	Les lignes directrices du Programme géophysique, géologique, environnemental et géotechnique ont été révisées en janvier 2012.	Le texte a été mis à jour afin de refléter les nouvelles réglementations.
10	10	OCTLHE	Section 2.10.4, Essais de puits, p. 18	— « Un programme d'acquisition des données relatives au puits sera soumis à l'OCTLHE pour l'approbation du forage du puits au moins 21 jours avant la date de démarrage du forage anticipée. Il n'y a aucune exigence réglementaire obligeant à procéder à des essais sur le puits d'exploration. » À part pour la déclaration d'une découverte importante, tout programme d'essais qui consiste à faire écouler un puits nécessite une approbation.	Le texte a été mis à jour afin d'y inclure les informations fournies. À part pour la déclaration d'une découverte importante, tout programme d'essais qui consiste à faire écouler un puits nécessite une approbation.
11	11	OCTLHE	Section 2.10.4, Essais de puits, p. 18	« Si de l'eau de production est générée, elle sera soit chauffée ou traitée conformément aux Directives sur le traitement des déchets extracôtiers (DTDE) (Office national de l'énergie, ONE et coll. 2010) avant son rejet dans l'océan ». Lors d'un programme d'essai, l'eau amenée à la surface faisant partie des fluides de réservoir et qui n'est pas rejetée par le dispositif de torchage est généralement transportée sur la côte.	Le texte a été mis à jour pour indiquer que les eaux usées sont généralement transportées sur la côte pour y être traitées.
12	12	OCTLHE	Section 2.11.1, Boues et déblais de forage, p. 20	« Les déblais de forage rejetés doivent respecter les limites énoncées dans les DTDE sur l'élimination des déchets solides de forage (aucune limite pour les déblais de BBE, 6,9 g de boue ou moins /100 g de déblais pour les déblais de BS et les rejets déchargés par-dessus bord) ». Voir les commentaires généraux sur les limites de rejet. Corridor doit fournir des renseignements concernant les plans qu'elle entend mettre en œuvre si elle ne peut pas atteindre cette concentration de boue synthétique.	Corridor utilisera la meilleure technologie disponible pour répondre aux exigences des DTDE. Corridor suivra les pratiques établies par d'autres exploitants sous l'autorité de l'OCTLHE si les conditions des DTDE ne peuvent être satisfaites.
13	13	OCTLHE	Section 2.11.1.2	Boues de forage synthétiques « Les déblais de BS peuvent être rejetés à condition qu'ils n'excèdent pas la moyenne pondérée de 6,9 g/100 g de pétrole (voir la Section 2.4 des DTDE) ». Voir les commentaires généraux sur les limites de rejet. Corridor doit fournir des renseignements concernant les plans qu'elle entend mettre en œuvre si elle ne peut pas atteindre cette concentration de boue synthétique.	Corridor utilisera la meilleure technologie disponible pour répondre aux exigences des DTDE. Corridor suivra les pratiques établies par d'autres exploitants sous l'autorité de l'OCTLHE si les conditions des DTDE ne peuvent être satisfaites.
14	14	OCTLHE	Section 2.11.3, Eau produite, p. 23	Lors d'un programme d'essai, l'eau amenée à la surface faisant partie des fluides de réservoir et qui n'est pas rejetée par le dispositif de torchage est généralement transportée sur la côte.	Le texte a été mis à jour afin de supprimer la référence aux rejets en mer.
15	15	OCTLHE	Section 2.11.5, Rejets du compartiment machines, p. 23	Si cela fait référence à la vidange des fonds de cale des compartiments machines, alors les fuites d'huile des machines sont recueillies par un système de collecte spécifique et sont normalement acheminées sur la côte à des fins d'élimination.	Cette section a été mise à jour comme suggérée.
16	16	OCTLHE	Section 2.11.9, Eau de refroidissement, p. 24	Le PPE de l'exploitant doit décrire le système biocide proposé et comment il sera géré. Si toute forme de biocide (chlore ou autre) doit être utilisée, elle doit être contrôlée par le système de gestion des produits chimiques de l'exploitant.	Le texte a été mis à jour pour y inclure l'engagement de s'occuper de la gestion du système biocide dans le PPE et de reconnaître que si toute forme de biocide (chlore ou autre) doit être utilisée, elle doit être contrôlée par le système de gestion des produits chimiques de l'opérateur.
17	17	OCTLHE	Section 2.11.12, Divers, p. 24	Le PPE de l'exploitant doit décrire tous les rejets proposés. Tout produit chimique devant être rejeté dans l'environnement doit être contrôlé par le système de gestion des produits chimiques de l'exploitant.	Le texte a été mis à jour pour y inclure les engagements indiqués par l'évaluateur.
18	18	OCTLHE	Section 3.6, Préoccupations, Tableau 3.1, p. 68	Veillez identifier la ou les section(s) dans le document de support de SL Ross (2011) qui répondent à la question : « Le modèle de déversement d'hydrocarbures est-il en 2D ou en 3D? ».	Le rapport de SL Ross utilise la modélisation 2-D. Le tableau 3.1 a été mis à jour avec ces informations.
19	19	OCTLHE	Section §3.6, Préoccupations, Tableau 3.1, p. 68	Veillez identifier la ou les section(s) dans le document de support de SL Ross (2011) qui abordent le commentaire : « Le déversement dans le golfe du Mexique s'est produit au cours de l'exploration ».	Le tableau 3.1 a été mis à jour pour diriger les lecteurs à la section 8.4.2 qui porte sur les grands déversements causés par des éruptions de puits en mer.

no commentaire	no commentaire Agences /Compagnie	Ministère gouvernemental /Compagnie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
20	20	OCTLHE	Section 7.1.5.3, Effets biologiques, sous-section sur les mollusques et crustacés, par. 1, ligne 6, p. 327	Veillez expliquer comment « ils (mollusques et crustacés) » produisent aussi des sons à l'aide d'autres moyens »	Le texte a été mis à jour pour refléter ce qui suit : les mollusques et crustacés sont reconnus pour produire des sons pour se protéger de leurs prédateurs. Les exemples incluent : les antennes vibrantes des homards, la stridulation des crabes, les muscles de l'abdomen des écrevisses qui émettent des grincements et les grondements que créent les crevettes à l'aide de leur abdomen (Patek et coll., 2009).
21	21	OCTLHE	Section 7.1.5.3, Effets biologiques, sous-section sur les mollusques et crustacés, tableau 7.7, ligne 328, p. 327	La réaction observée du pétoncle d'Islande (<i>Acequipecten irradians</i>) doit être de 1 de 3, et non pas 14 de 3.	Cette correction a été faite.
22	22	OCTLHE	Section 7.1.7, Abandon et suspension du puits, p. 341	Un seul puits d'exploration est proposé et évalué. La production est en dehors de la portée de ce projet.	Le texte a été révisé afin de supprimer les références aux « puits » et à la « production » qui ne font pas partie de la portée de l'évaluation environnementale.
23	23	OCTLHE	Section 7.4.2.1, Présence d'une plateforme, par. 1, ligne 2, p. 358	La présence de la plateforme de forage, d'une zone de sécurité, de lumières et du dispositif de torçage n'est pas abordée dans la section 7.4.1. Veuillez aborder ce point.	Le texte a été mis à jour afin d'y inclure des renvois à la section 7.1.1.
24	24	OCTLHE	Section 7.4.2.2, Boues et déblais de forage, par. 5, ligne 5, p. 360	Veillez identifier l'emplacement de Traena Deep.	Traena Deep est situé dans l'extrémité nord-est de l'Océan Atlantique au large des côtes de la Norvège.
25	25	OCTLHE	Section 7.7.2.1, Présence d'une plateforme, par. 2, ligne 3, p. 376	Existe-t-il des recherches plus récentes que celles de Scott et Scott, 1988? Si oui, veuillez les inclure à cette section, car la référence semble être désuète (22 ans).	Les références ont été mises à jour afin d'y inclure: MPO (Pêches et Océans Canada). 2010n. Évaluation des stocks de sébaste (<i>Sebastes fasciatus</i> et <i>S. mentella</i>) des unités 1 et 2 en 2009. Secrétariat canadien de consultation scientifique. Rapport consultatif scientifique, 2010/037: 20 pp. MPO (Pêches et Océans Canada). 2011q. L'évaluation du potentiel de rétablissement du sébaste (<i>Sebastes fasciatus</i> et <i>S. mentella</i>) dans le nord-ouest de l'Atlantique. MPO Can. SCCS. Rapport consultatif scientifique 2011/044.
26	26	OCTLHE	Section 7.8.3.1, Pêches commerciales, 2e puce, p. 384	Qu'est-ce que la section 2(e) signifie?	Cet article a été mis à jour pour refléter la version la plus récente des lignes directrices du Programme géophysique, géologique, environnemental et géotechnique (OCTLHE 2012).
27	27	OCTLHE	Section 8.1, Planification des puits de secours, p. 387	Les éruptions peuvent durer des mois et dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, la mobilisation d'une unité de forage peut prendre des semaines avant d'entreprendre le forage. Il faudrait prendre en considération le temps nécessaire pour forer un puits de secours et mobiliser une plateforme. Si un appareil de forage n'est pas disponible dans la région, le promoteur devrait déterminer quel sera le temps nécessaire pour trouver une plateforme, l'acheminer sur les lieux de forage et entreprendre le forage d'un puits de secours.	La plateforme de puits de secours devra être mobilisée à partir de Terre-Neuve, du golfe du Mexique ou de la mer du Nord. Si une plateforme est mobilisée à Terre-Neuve, il faudrait 7 à 14 jours pour qu'elle soit prête à forer. Le temps nécessaire au forage d'un puits de secours s'apparenterait à celui du forage du puits initial. Par conséquent, il faudrait environ 20 à 45 jours pour condamner le puits, en plus du temps de mobilisation. Si une plateforme devait être mobilisée à partir de la mer du Nord, il faudrait approximativement 15 à 45 jours de mobilisation, plus 20 à 45 jours pour condamner le puits. Le texte a été ajouté à la section 8.1 afin de reconnaître ces délais.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
28	28	OCTLHE	Section 8.2, Couverture et système de confinement de puits, p. 387	Le rapport encense les efforts de l'industrie en matière de fermeture et de système de confinement de puits, mais il ne mentionne pas l'atténuation des risques associée à cette technologie et ne fournit pas une explication claire quant à sa disponibilité. Le rapport d'EE aurait dû être plus clair quant à l'atténuation des risques qui peut être tirée de cette technologie et fournir plus de précisions quant à sa disponibilité et son utilisation selon le calendrier opérationnel indiqué dans l'EE. En outre, le rapport d'EE ne confirme pas vraiment si l'on a accès à cette technologie.	Le Subsea Well Response Project (SWRP) est une initiative conjointe d'experts de neuf grandes sociétés pétrolières et gazières qui travaillent ensemble pour améliorer la capacité de l'industrie à mieux répondre aux incidents impliquant des puits sous-marins. Oil Spill Response Ltd (OSRL) et SWRP collaborent pour doter l'industrie d'un nouveau système d'intervention intégré afin de renforcer les capacités d'intervention à l'échelle planétaire en cas d'incidents impliquant des puits sous-marins. Moyennant des frais, ce groupe fournit de l'équipement d'intervention aux sociétés minières et gazières partout à travers le monde. L'équipement comprend des outils de coiffage, des procédés permettant d'utiliser des dispersants en milieu sous-marin et des services de soutien aux déploiements. Pour les activités de forage de la portion 2014/15 du calendrier, Corridor conclura une entente avec ce groupe afin d'avoir accès à ce matériel d'intervention avancé. Comme pour tout autre exploitant, la principale priorité de Corridor est la prévention. Dans le cas peu probable d'une éruption incontrôlée, Corridor aura accès au même matériel que tous les exploitants actifs dans les grands Bancs. Ce texte a été ajouté à la section 8.2 du rapport d'évaluation environnementale.
29	29	OCTLHE	Section 8.4.5, Fréquences d'éruptions calculées pour le projet Old Harry, p. 392	Cette partie devrait probablement être reformulée. Le lecteur a l'impression qu'aucun déversement de très grande envergure ne se produira au cours des 25 000 prochaines années. La formulation suivante devrait être prise en considération : La probabilité d'un déversement de pétrole extrêmement important (> 150 000 barils) causé par une éruption lors du forage d'un puits d'exploration, peut être calculée comme suit : (1 puits foré) x (3,97 x 10 ⁻⁵ déversements/puits foré) = 3,97 x 10 ⁻⁵ . La probabilité d'un déversement de pétrole très important (> 10 000 barils) causé par une éruption lors du forage d'un puits d'exploration est de 7,93 x 10 ⁻⁵ . La probabilité d'un déversement de pétrole important (> 1 000 barils) causé par une éruption lors du forage d'un puits d'exploration est de 9,91 x 10 ⁻⁵ .	Le rapport a depuis été révisé pour prendre en considération cette préoccupation.
30	30	OCTLHE	Section 8.4.7, Fréquences d'éruptions calculées pour le projet Old Harry, p. 395	L'analyse la plus récente indique 2,8 x 10 ⁻³ et non 2,1 x 10 ⁻⁴ .	L'analyse la plus récente de 2,8 x 10 ⁻³ correspond à la fréquence d'éruption de gaz en milieu peu profond, et ne doit pas être confondue avec la fréquence d'éruption en milieu profond qui est de 2,1 x 10 ⁻⁴ . Dans ce chapitre sur la probabilité de déversement, on définit une éruption peu profonde comme étant un rejet de gaz avant que le BOP n'ait été mis en place. Elle ne doit pas être confondue avec les éruptions en milieu peu profond dont il est question dans le chapitre sur le comportement des déversements. Les éruptions de gaz en milieu peu profond sont plus susceptibles de se produire que les éruptions en milieu profond, mais elles n'impliquent pas un rejet d'hydrocarbures, et ne sont pas abordées dans ce chapitre.
31	31	OCTLHE	Section 8.4.10, Sommaire des fréquences des déversements, Tableau 8.1, p. 397	Que devrait-il être écrit dans le titre de la deuxième colonne?	Le tableau a été formaté pour en améliorer la lisibilité.
32	32	OCTLHE	Section 8.7.1.2 Espèces d'oiseaux marins en péril, p. 402	En supposant que les risques de déversement associés aux navires de ravitaillement soient comparables à ceux d'autres navires, ils engendrent quand même une augmentation progressive des risques. En outre, étant donné qu'aucune statistique des risques n'a été fournie pour l'activité du transport maritime dans le golfe, cette déclaration ne peut être évaluée de manière quantitative.	Même si l'on reconnaît qu'il y a un risque supplémentaire, celui-ci demeure faible et il n'est pas nécessaire de procéder à une analyse quantitative.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
33	33	OCTLHE	Section 8.7.2, Écosystèmes marins, p. 405	Étant donné qu'aucune statistique des risques n'a été fournie pour l'activité du transport maritime dans le golfe, cette déclaration ne peut être évaluée de manière quantitative. De plus, le qualificatif « faible » n'a pas été défini.	Reportez-vous à la réponse fournie pour le commentaire 32 de l'OCTLHE.
34	34	OCTLHE	Section 8.7.7, Pêche commerciale et autres utilisateurs, p. 410	Le qualificatif « faible » n'a pas été défini.	« Faible » fait référence dans ce cas au faible niveau d'activités de pêche commerciale dans la zone du projet, lequel est défini dans la section 5.8.1 par le texte suivant : « il y a un effort minimal de pêche au sein et autour de la zone du projet. Aucun emplacement de captures de poissons ne fut enregistré dans le PP 1105. L'emplacement de captures le plus proche du projet est situé à un peu moins de 10 km au sud-ouest du PP 1105, et constitue un emplacement pour la capture du sébaste. Situés entre 10 et 12 km du PP 1105, quelques emplacements de captures ont été enregistrés pour le sébaste et un pour la morue de l'Atlantique et la merluche blanche. Cependant, en général, l'effort de pêche dans les environs immédiats du projet peut être considéré comme faible ».
35	35	OCTLHE	Section 11.0, Programme de suivi et de surveillance, p. 421	Il n'est pas clair si ce sont des engagements ou non. La liste à puces emploie « seront », mais ils sont annoncés comme « pourraient être ».	Le passage a été révisé afin de changer « pourraient être » pour « seront ».
36	36	OCTLHE	Section 12.1, Effets potentiels de l'environnement physique sur le projet, par. 1, p. 422	« Ces effets seront atténués en utilisant... des prévisions météorologiques à la fine pointe de la technologie. » Des détails devraient être fournis concernant ces prévisions météorologiques « à la fine pointe de la technologie ».	Ce passage a été remplacé par « en suivant les prévisions du gouvernement et de l'industrie 24 heures sur 24 ».
37	37	OCTLHE	Section 13.0, Gestion environnementale, 7e puce, p. 425	Le Règlement sur le forage et la production exige qu'un exploitant soumettre un plan de sécurité et un plan de protection de l'environnement avec sa demande d'autorisation. Un seul document peut être utilisé afin de satisfaire ces exigences si celui-ci est conforme aux exigences énoncées dans les articles 8 et 9 du règlement.	Observation dûment notée.
38	38	OCTLHE	Section 14.0, Résumé et conclusion, p. 426	« Des effets environnementaux significatifs devraient se produire », mais pas au niveau des populations.	Le texte a été mis à jour comme indiqué.
39	1	MPO	Général	La qualité du français de la version française du rapport d'évaluation environnementale fait défaut et de nombreuses phrases sont difficiles à comprendre. Par exemple, la traduction française est parfois techniquement inexacte, même tronquée par rapport à la version anglaise, ce qui rend le texte incompréhensible à certains endroits. Les paragraphes incompréhensibles devraient donc être revus et corrigés par une personne possédant les connaissances scientifiques requises et parlant couramment français.	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
40	2	MPO	Général	Dans l'ensemble, la qualité du contenu scientifique présenté dans l'évaluation environnementale (EE) varie selon les sections. Bien que les impacts environnementaux potentiels des forages exploratoires concernant les fluides et les déblais de forage sont bien couverts et que les conclusions sont en accord avec de nombreux examens et études portant sur le sujet, la majeure partie du contenu concernant les composantes valorisées de l'écosystème (CVE) n'est pas cohérent entre les différentes sections du document. Des inexactitudes ou omissions substantielles ici peuvent mettre en doute la capacité de bien évaluer les effets potentiels.	Commentaire noté. Des efforts importants ont été déployés afin de prendre en considération les observations des évaluateurs et le rapport a été révisé de manière substantielle. Malgré les lacunes soulevées, et en dépit de ce travail supplémentaire, l'analyse initiale des impacts, les mesures d'atténuation et les conclusions restent valables dans le cadre de l'évaluation environnementale et du processus décisionnel.
41	3	MPO	Général	L'évaluation environnementale n'indique pas à quel moment de l'année le projet sera réalisé. Bien que la durée soit identifiée, la saison d'activité ne l'est pas. Cette information est particulièrement importante en matière d'évaluation des impacts potentiels sur l'écosystème et ses composantes.	L'évaluation environnementale évoque la possibilité d'effectuer des forages à n'importe quel mois de l'année où les eaux du golfe sont exemptes de glaces. Le forage du puits serait susceptible de débiter au plus tôt en mars et au plus tard en novembre.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
42	4	MPO	Général	En général, la modélisation portant sur l'évaluation du comportement et de la trajectoire des déversements d'hydrocarbures qui pourraient survenir au cours des activités de forage d'exploration requiert de reconsidérer plusieurs données d'entrée (ex. courants, vents, marées, l'écoulement des eaux, synchronisme, etc.), ainsi que les modèles dans certains cas. Les scénarios sont également souvent mal décrits, (ex. les éruptions de puits), et dans l'ensemble, les résultats de modélisation ne sont pas clairement présentés. Les renseignements recueillis lors du déversement dans le golfe du Mexique devraient également être pris en considération.	Ces préoccupations générales sont abordées dans les questions spécifiques / préoccupations du MPO ci-dessous.
43	5	MPO	Général	L'évaluation environnementale doit subir un contrôle de qualité appropriée et spécialisée relativement au contenu destiné à la traduction, à la pertinence des informations, à la cohérence entre le texte, les figures et les tableaux et à l'utilisation appropriée de la mise à jour des informations et des références.	Commentaire noté. Le rapport a subi de nombreuses corrections afin de prendre en considération les observations des évaluateurs.
44	6	MPO	Général	La zone d'étude, zone qui pourrait être potentiellement affectée par les activités du projet, a été définie comme étant l'étendue la plus éloignée des dépôts de déblais de forage et la trajectoire des déversements d'hydrocarbures définies par la modélisation ainsi que l'activité des navires de ravitaillement et hélicoptères le long de la côte terre-neuvienne. Les paramètres de ces activités limitent la portée spatiale (c.-à-d. zone géographique) de l'évaluation. Par exemple, le pétrole de Cohasset (c.-à-d. pétrole léger) a été utilisé comme substitut aux fins de modélisation des déversements. Cela a une incidence directe sur l'étendue spatiale de toute modélisation de déversement accidentel et du même coup sur l'évaluation des impacts sur les CVE, en particulier les poissons, la pêche, les zones sensibles, l'écosystème marin et les zones côtières. Si le pétrole découvert s'avérait être différent (c.-à-d. plus lourd) de celui utilisé lors de la modélisation, cela pourrait avoir pour effet de changer les impacts potentiels et leur importance sur les CVE. Il aurait peut-être été plus approprié de considérer d'autres types de pétrole plus lourds lors de la modélisation.	La justification du choix du pétrole de Cohasset comme substitut au pétrole susceptible de se trouver à Old Harry se retrouve à l'annexe A du rapport de SL Ross intitulé « Modélisation appuyant l'évaluation environnementale réalisée par Corridor Resources pour le site d'exploration de la zone prometteuse de Old Harry » (SL Ross 2011a, mise à jour 2012). Le type de pétrole choisi pour la modélisation des déversements de pétrole était basé sur un travail scientifique détaillé réalisé par un géochimiste de renommée mondiale de Global Research Ltd. Les travaux consistaient à identifier la matière organique dans les roches mères de schiste du puits no 1 de l'île Brion, soit le puits le plus proche de Old Harry. Ces études ont permis de déterminer que les roches mères proviennent de mélanges de lipides amorphes fluviaux/lacustres ou de liptinites terrestres propices à la formation de pétrole (subérine, résine et cuticules végétales). Ces zones riches en matière organique contiennent du kérogène de Type II-III propice à la formation de pétrole et de gaz qui génère des hydrocarbures (principalement du pétrole) à un stade précoce de maturation thermique. Elles génèrent principalement du gaz naturel au cours des stades ultérieurs. Une modélisation du système pétrolier a été réalisée pour déterminer le type de pétrole susceptible d'être produit à partir des roches mères. Les modèles prédisent la présence d'hydrocarbures en phase liquide (pétrole) et en phase gazeuse (gaz naturel). Aucun pétrole d'une densité supérieure à 50 degrés API n'a été identifié. Par conséquent, Corridor affirme que le choix d'un pétrole de Cohasset-Panuke d'une densité de 47 degrés API comme pétrole de substitution s'avère être un choix conservateur. Enfin, le bassin carbonifère de La Madeleine est généralement propice à la formation de gaz. La présence de gaz naturel a été constatée dans ces puits qui contiennent des hydrocarbures. En fait, la seule découverte à ce jour dans le golfe du Saint-Laurent (East Point E-49) est une découverte de gaz naturel. Sur la base d'une évaluation scientifique, Corridor croit que la structure de Old Harry n'est pas susceptible de contenir du pétrole plus lourd.
45	7	MPO	Section 1.3, Contexte réglementaire, p. 4, 1er par.	Pêches et Océans Canada (MPO) a été identifié comme une autorité responsable dans cette section. Veuillez noter que le MPO n'est pas une autorité responsable de l'évaluation environnementale, car une autorisation en vertu de la Loi sur les pêches n'est pas nécessaire pour ce projet. Le MPO est plutôt une autorité fédérale qui offre des conseils d'experts au cours de l'évaluation environnementale.	La section 1.3 a été modifiée de manière substantielle et le rôle du MPO a été rectifié et indiqué comme étant une autorité fédérale.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
46	8	MPO	2.6	Bien que la durée anticipée des travaux soit indiquée (20-50 jours), la saison ne l'est pas. Cette information est particulièrement importante en matière d'évaluation des impacts potentiels sur l'écosystème et ses composantes (par exemple, poissons, mammifères marins, etc.).	L'évaluation environnementale évoque la possibilité d'effectuer des forages à n'importe quel mois de l'année où les eaux du golfe sont exemptes de glaces. Le forage du puits serait susceptible de débuter au plus tôt en mars et au plus tard en novembre.
47	9	MPO	Section 2.6	Il est conseillé que l'exploitant planifie de mener ses activités à l'extérieur des périodes importantes et sensibles pour les poissons, les mammifères marins et les espèces en péril.	Le forage sera réalisé au plus tôt en mars et au plus tard en novembre. La séquence spécifique des activités dépendra d'un certain nombre de variables, comprenant, mais sans s'y limiter, la disponibilité des appareils de forage et les approbations réglementaires. Les mesures d'atténuation, y compris la présence d'observateurs de la faune et le respect des directives réglementaires (ex. Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin, Directives sur le traitement des déchets extracôtiers) permettront de réduire les effets sur les espèces marines.
48	10	MPO	2.12.2	Les paramètres utilisés dans les modèles prennent en considération les moyennes saisonnières des conditions océanographiques et atmosphériques enregistrées dans le golfe du Saint-Laurent ainsi que les propriétés associées aux hydrocarbures légers. Si les caractéristiques des hydrocarbures trouvés différaient de celles anticipées (c.-à-d. pétrole brut plus lourd), les résultats de la modélisation et de l'évaluation des impacts potentiels pourraient être différents.	Les experts de Corridor Ressources ont déterminé que les caractéristiques du pétrole de cette exploitation devraient correspondre à celles du pétrole/condensat de Cohasset (voir la réponse donnée au commentaire 6 du MPO). Les propriétés physiques connues de ce pétrole ont été utilisées dans la modélisation du devenir des déversements.
49	11	MPO	Section 3.0, Consultation auprès des parties prenantes	Une des principales préoccupations qui a été soulevée à maintes reprises par les parties prenantes au MPO est le besoin de mener des consultations supplémentaires avec les intervenants du secteur des pêches, y compris les secteurs des pêches commerciales, autochtones et récréatives, et du secteur de l'aquaculture dans la région du golfe. Le programme de consultation a porté essentiellement sur la « région géographique », plus susceptible d'être touchée par le projet, laquelle inclut l'ouest de Terre-Neuve et les Îles-de-la-Madeleine. Il convient de noter que le puits d'exploration proposé se trouve bien près de la frontière des zones OPANO 4R, 4S, 4T et 4Vn, où les pêcheurs de la région du golfe mènent leurs activités de pêche à proximité de l'emplacement du puits proposé.	<p>Un résumé de la consultation publique menée par Corridor est inclus dans le document de l'évaluation environnementale. Corridor a mené des consultations à Terre-Neuve et aux Îles-de-la-Madeleine avec les principales parties prenantes, y compris les groupes de pêcheurs. Corridor a également obtenu des informations relatives aux activités de pêche de la part du MPO. Toutes les informations sur les données de la pêche recueillies lors des consultations menées par Corridor et ses consultants ont été incluses dans la version préliminaire du rapport de l'EE. Les consultations qui ont été réalisées conviennent à l'examen environnemental préalable d'un puits d'exploration unique de courte durée. Il est peu probable que des consultations supplémentaires permettent d'obtenir d'autres renseignements qui pourraient améliorer l'EE de Old Harry ou grandement en modifier les conclusions.</p> <p>L'effort de pêche déployé à proximité du site proposé de Old Harry indique que très peu d'activités de pêche, voire aucune, sont menées dans un rayon de 30 km autour de l'emplacement du puits proposé (voir les figures 5.67 à 5.70 dans l'EE).</p> <p>En outre, l'OCTLHE a entrepris un processus de consultation publique en vue de mettre à jour l'évaluation environnementale stratégique (EES) de la zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve par lequel les intervenants du secteur des pêches seront en mesure de fournir des renseignements et faire valoir leurs opinions quant aux activités de forage proposées dans le golfe du Saint-Laurent. Les informations actualisées fournies par les pêcheurs de la région seront incluses dans la mise à jour de l'EES.</p>
50	12	MPO	Section 3.1, p. 64 par. 1	L'accent mis sur l'ouest de Terre-Neuve et les Îles-de-la-Madeleine implique que les pêcheurs d'autres régions du golfe ne participent pas à l'effort de pêche dans les zones à proximité du puits proposé, ce qui est faux. En avril 2011, l'on a fourni à l'OCTLHE une liste de parties concernées de la région du golfe et du Québec pour l'assister dans son processus de consultation.	<p>Les consultations qui ont été réalisées conviennent à un examen environnemental préalable. Le projet prévoit le forage d'un seul puits d'exploration et il sera complété en 50 jours.</p> <p>L'effort de pêche déployé à proximité du site proposé de Old Harry indique que très peu d'activités de pêche, voire aucune, sont menées dans un rayon de 30 km autour de l'emplacement du puits proposé (voir les figures 5.67 à 5.70 dans l'EE).</p>

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
51	13	MPO	Section 3.4, p. 66, puce 1	Participants du MPO à la réunion : - Directeur régional, Évaluation environnementale et grands projets, région de Terre-Neuve et Labrador - Analyste d'évaluation environnementale, Évaluation environnementale et grands projets, région de Terre-Neuve-et-Labrador - Directeur régional, Évaluation environnementale et grands projets, région du golfe - Conseiller supérieur, Direction régionale de la gestion du pétrole, du gaz et des écosystèmes, région du golfe - Analyste principale, Évaluation environnementale – région de Québec	La section 3.4 a été mise à jour pour préciser la présence des membres du MPO.
52	14	MPO	4.1.5	Bien que la mesure du volume (3553 km ³) provienne de Dufour et Ouellet (2007), le volume est incorrect. Le volume est d'environ 35 000 km ³ (ex. Dufour et coll. 2009).	Le passage a été révisé afin d'inclure le volume indiqué par Dufour et coll. 2010.
53	15	MPO	4.1.7	Alors que l'évaluation environnementale reconnaît que « la connaissance des courants océaniques est essentielle à la planification des opérations gazières et pétrolières dans chaque région », la section sur les courants océaniques énonce simplement des faits généraux et présente des cartes provenant de différentes sources, sans aucune interprétation ou comparaison adéquate. Les courants utilisés dans le rapport d'EE sont cités, mais ne sont jamais montrés (ex. les champs de courants de surface développés par la Division des sciences océaniques de Pêches et Océans Canada, région des Maritimes (Tang et coll. 2008) ont été utilisés pour la modélisation de la trajectoire des déversements).	La section sur les courants océaniques décrit correctement les courants du golfe. Les courants sont illustrés aux figures 4.13, 4.14 et 4.16 à 4.19 avec citations (OGSL 2011; Galbraith et coll., 2011; LGL 2005b). L'ouvrage de Tang et coll. (2008) n'a pas été mentionné dans la section 4.1.7. Pour plus d'informations sur la modélisation des déversements de pétrole, les trajectoires et les courants utilisés pour les créer, veuillez consulter le rapport indépendant préparé par SL Ross.
54	16	MPO	4.1.7	Le passage « Guidée par le mouvement des vagues et des marées, l'eau dense est acheminée jusqu'au golfe le long du détroit de Belle-Isle en provenance de l'océan Arctique par le courant du Labrador » est incorrect. L'afflux dans le détroit de Belle-Isle n'est pas entraîné par les vagues ou les marées et ne provient pas de l'Arctique (bien qu'il contient une certaine quantité d'eau arctique) ou des courants profonds du Labrador. Il convient de noter que ce passage est hors contexte dans la section « Courants océaniques ».	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
55	17	MPO	4.1.7	Figure 4.13 – les vignettes de M2 et K1 ne sont pas identifiées.	Ce commentaire n'est pas clair.
56	18	MPO	4.1.7	Figure 4.19 - courants de surface dans le golfe du Saint-Laurent (haut : 4 février 2011 @ 11 heures; fond : 29 septembre 2011 @ 0800 heures) - il n'y a pas de vignette représentant les données de fond dans l'évaluation environnementale.	La vignette des données de fond a été ajoutée à l'EE.
57	19	MPO	4.1.7	Figure 4.12 — la légende indique deux vignettes, une seule est illustrée (version française).	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
58	20	MPO	4.1.8	Il n'est pas évident que les marées ont été utilisées dans la modélisation des trajectoires de déversement dans l'EE. Si c'est le cas, pourquoi n'ont-elles pas été utilisées?	Les marées n'ont pas été utilisées dans la modélisation parce que leur inclusion n'aurait pas modifié substantiellement l'empreinte spatiale globale du pétrole dans les scénarios de déversement modélisés.
59	21	MPO	4.1.8	Les sources des estimations des courants sont incluses à la p.101 de l'évaluation environnementale, mais sont hors contexte ici. Ces informations devraient apparaître dans la section 4.1.7 et être comparées avec les autres résultats indiqués.	La section sur les marées (auparavant 4.18) a été modifiée dans le rapport révisé de l'EE.
60	22	MPO	4.1.11	Fig. 4.23 — illisible en raison d'une résolution insuffisante.	La figure 4.23 a été divisée en quatre figures différentes (25-28) pour en améliorer la résolution.
61	23	MPO	4.1.11	Fig. 4.34 — légende = 2009; la figure montre 2010 et non 2009.	La légende de la figure 4.34 a été mise à jour pour 2010.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
62	24	MPO	4.1.11	« Toutes les glaces de mer dans le PP 1105 sont des glaces de l'année, d'une épaisseur non déformée allant de 30 à 120 cm (OGSL 2011; Figure 4.20) ». La figure 4.20 ne montre pas de glace. Il n'est pas évident de savoir ce qu'on entend ici par une « épaisseur non déformée », mais l'épaisseur des glaces dans le golfe est réputée faire plus de 2 m par endroits pendant les années de glace épaisse. Les crêtes peuvent être encore plus épaisses (> 10 m). Par conséquent, ces extrêmes devraient être mentionnés dans l'évaluation au lieu de quantités médianes comme l'épaisseur moyenne. Sur la base de ce qui précède, le lecteur pourrait croire que puisque la bathymétrie, les courants et les marées sont faciles à prédire, qu'il en va donc de même pour le couvert de glace. Toutefois, partir de ce principe peut être trompeur : les caractéristiques thermodynamiques de la couche de surface de l'océan ne sont même pas mentionnées ici. Pour produire de la glace, la couche de mélange hivernale doit d'abord être refroidie au point de congélation au-dessus d'une grande couche (une épaisseur typique de 75 m a été mentionnée à la p. 92).	La section portant sur la glace a été réécrite en tenant compte des commentaires de l'évaluateur.
63	25	MPO	4.1.11	L'EE mentionne que « le secteur visé par le projet est situé dans une région dont la fréquence de présence de glace de mer varie entre 51 et 84 % sur une période de 30 ans (bandes vertes et pourpres) selon le mois ». Cependant, les figures 1.27 à 4.28 ne contiennent aucune bande verte comme il est mentionné. Une attention particulière doit aussi être portée quant à l'interprétation de ces trois figures. Par exemple, la figure de mars montre la probabilité moyenne de présence de glace de mer sur l'ensemble du mois, et non la probabilité de retrouver de la glace au moins une fois au cours du mois.	Reportez-vous à la réponse fournie pour le commentaire 24 du MPO.
64	26	MPO	4.1.11	L'EE mentionne que « le PP 1105 est situé dans le secteur dont la date moyenne d'englacement est le 29 janvier (Figure 4.31). L'interglacial normal pour le PP 1105 s'étend du 9 avril au 12 février de l'hiver suivant... » Ceci semble toutefois contradictoire. Si la date moyenne d'englacement est le 29 janvier, la zone ne peut donc pas être libre de glace après la débâcle jusqu'au 12 février suivant.	Reportez-vous à la réponse fournie pour le commentaire 24 du MPO.
65	27	MPO	4.2	Quant à la sous-section sur la circulation des courants, Han et coll. (1999, Journal of Physical Oceanography) ont décrit les champs saisonniers moyens dans le golfe du Saint-Laurent, notamment sur le plan des interactions entre le golfe et les divers plateaux, incluant l'apport du plateau continental du Labrador jusqu'au détroit de Belle-Isle, ainsi que les courants sortant vers le plateau néo-écossais et les courants entrant en provenance du plateau de Terre-Neuve, lesquels passent tous par le détroit de Cabot. Cet article doit être inclus dans le rapport révisé à la section 4.2.2 (p.55).	Galbraith 2006, Dufour et Ouellet 2007, Galbraith et coll. 2011, Saucier et coll. 2003 ont fourni des informations détaillées et actualisées sur les champs saisonniers moyens dans le golfe du Saint-Laurent, incluant l'apport du plateau continental du Labrador jusqu'au détroit de Belle-Isle, ainsi que les courants sortant vers le plateau néo-écossais et les courants entrant en provenance du plateau de Terre-Neuve, lesquels passent tous par le détroit de Cabot. Les figures 4.16 à 4.18 provenant de Galbraith et coll. (2011) représentent les courants océaniques saisonniers observés en 2010, lesquels s'apparentent énormément aux courants moyens observés par Han et coll. 1999 (Figure 11). La description de la circulation des courants à la section 4.2 de l'évaluation environnementale dresse le même portrait que celui de Han et coll. (1999), mais avec des informations actualisées.
66	28	MPO	4.2.1	Les températures quotidiennes moyennes dans les environs du PP 1105 pourraient être mal interprétées. Les températures présentées ne correspondent pas à la véritable gamme des observations possibles, mais plutôt aux températures mensuelles minimales et maximales moyennes sur 30 ans. Des températures beaucoup plus froides et chaudes ont été enregistrées. Par conséquent, il y a un manque de variabilité à l'échelle mensuelle, ainsi qu'à l'échelle interannuelle.	Observation dûment notée. Les températures extrêmes maximales et minimales ont été ajoutées pour mettre en valeur leur variabilité à l'échelle mensuelle.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
67	29	MPO	4.2.1	La référence « ... les températures mensuelles moyennes de l'air pour plusieurs stations météorologiques terrestres entourant le golfe... » n'apporte pas grand-chose dans un contexte à long terme. Au lieu de cela, Galbraith et coll. (2011) présentent la moyenne des températures de l'air en hiver observées à ces stations terrestres depuis 1971. Celles-ci devraient être utilisées pour décrire la variabilité interannuelle.	La variabilité interannuelle et les conditions climatiques historiques de la région du PP 1105 dans la section 4.2.1 est décrite en fonction de la station météorologique de Port aux Basques (station la plus proche du PP 1105). L'ouvrage de Galbraith et coll. (2011) est utilisé pour décrire les tendances récentes en ce qui a trait à la variabilité des températures et au climat par rapport aux données historiques de la région.
68	30	MPO	4.2.1	L'EE décrit (p.114) les températures à la surface de la mer comme suit : « ... les températures moyennes minimales pour février et mars sont d'environ -0,8 °C ». Toutefois, au cours d'une année de couverture de glace maximale comme 1993, la couche de mélange hivernale avoisinait le point de congélation à -1,7 °C dans la région du PP 1105. La région est également limitrophe d'eaux chaudes (T > 0 °C) observées lors de plusieurs hivers et qui entrent du côté du détroit de Cabot qui longe Terre-Neuve (voir Galbraith 2006).	Commentaire noté. Ceci est logique, lors des années de couverture de glace maximale, on s'attendrait à ce que les températures de surface de l'océan soient plus froides que celles des années où il y a moins de glace. Il est possible d'avoir des températures moyennes minimales de -0,8 °C, et des températures de -1,7 °C lors d'années de couverture de glace maximale.
69	31	MPO	4.2.2	Il est inhabituel que la réanalyse MSC50 ne montre aucun vent supérieur à 20 m/s (90 km/h) entre juin et novembre, et extrêmement rare lors des autres mois. L'EE indique que les vents les plus forts souffleront moins de 2 % du temps durant l'hiver. Toutefois, pour un hiver qui englobe décembre, janvier et février, cette valeur se situe en fait à 0,02 %. Tandis qu'au printemps (mars-avril-mai), les vents les plus forts souffleront moins de 0,2 % du temps.	Il serait rare que des vents atteignent plus de 90 km/h durant les mois d'été et d'hiver. Pendant les mois de juin à novembre, les vitesses moyennes de vent observées à Port aux Basques varient de 17,5 km/h à 27,4 km/h. Le nombre de jours où l'on retrouve des vents >= 63 km/h varie de 0,2 à 4,1. Par conséquent, nous pouvons voir que la vitesse du vent est relativement faible pendant les mois d'été, comme l'indiquent les données MSC50.
70	32	MPO	4.2.2, p. 100	« Habituellement, le mouvement de l'eau suit le détroit de Cabot, coulant dans le sens trigonométrique autour du golfe [...]. » Traduction incorrecte de « counterclockwise »	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
71	33	MPO	4.2.2, p. 100	Traduction incompréhensible dans la version française « Le courant de débordement du fleuve Saint-Laurent produit un fort courant côtier qui coule le long de la péninsule gaspésienne (le courant de Gaspésie), en direction de la mer et dispersant l'écoulement de surface du Saint-Laurent en direction nord-ouest et du sud du golfe (Dufour et Ouellet 2007). » Cet extrait du document vient d'un article de Dufour et Ouellet (2007), qui se lit comme suit : « La caractéristique principale du débit sortant du Saint-Laurent est un courant côtier fort le long de la péninsule gaspésienne (courant de Gaspé) qui disperse l'eau du Saint-Laurent dans le nord-ouest et le sud du golfe. » (texte original)	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
72	34	MPO	4.2.2, p. 107	Traduction incorrecte dans la version française « Les marées se propageant au-dessus des filons-couches à la tête du chenal laurentien [...]. » Traduction incorrecte de « sill »	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
73	35	MPO	4.2.6, p. 118	Traduction incompréhensible dans la version française « Le PP 1105 est situé dans le secteur dont la date moyenne de congélation de la glace est le 29 janvier (Figure 4.25). »	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
74	36	MPO	5.1, p. 131	Traduction incompréhensible dans la version française « Cela en raison du fait que le golfe est séparé partiellement de l'Atlantique Nord, recevant un apport en eau douce de la part de rivières importantes, et aussi par un chenal orienté sur toute sa longueur, une saison des glaces, plusieurs types de masses d'eau, incluant une couche intermédiaire froide, des zones à plateaux et d'eaux peu profondes ainsi qu'une productivité et une diversité biologique élevées (MPO, 2005a). Ces zones biologiques bonifiées sont le résultat de facteurs physiques reliés à la topographie particulière du plancher océanique, des vents et courants océanographiques, laquelle, combinée à des facteurs chimiques tels des eaux riches en nutriment, donne naissance à des processus physiques comme une remontée des eaux de fond, des fronts horizontaux ou verticaux entre deux schémas de circulation distincts et des masses d'eau, ainsi que des zones de convergence et des gyres. »	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
75	37	MPO	5.1	Cette section indique que la section 5.2 couvrira à la fois les espèces en péril de l'estuaire du Saint-Laurent et celles du golfe du Saint-Laurent. La section 5.2 stipule que le tableau 5.2 couvre toutes les espèces dans le golfe qui sont désignées comme étant en péril par le COSEPAC. Les populations de saumon atlantique suivantes sont évaluées comme étant en péril par le COSEPAC (2010), mais ne sont traitées ni dans le texte de la section 5.2, ni dans le tableau 5.2 : population de l'est de la Côte-Nord du Québec – statut : préoccupante; population de l'ouest de la Côte-Nord du Québec — statut : préoccupante; population de l'intérieur du Saint-Laurent — statut : préoccupante. En général, les voies de migration de ces populations sont peu susceptibles de les diriger vers le site du PP 1105 pour une période de temps prolongée. Cependant, si c'est l'intention de l'évaluation d'exclure ces populations de l'étude, il convient d'indiquer explicitement pourquoi.	Le cas de la population de saumons atlantiques de l'est de la Côte-Nord du Québec a été traité dans le texte. Les populations de saumons atlantiques de l'ouest de la Côte-Nord du Québec et de l'intérieur du Saint-Laurent ont été ajoutées au tableau 5.2.
76	38	MPO	5.2	Les données sur la répartition des poissons juvéniles et adultes sur lesquelles sont basées plusieurs figures ont souvent désuètes — et l'on retrouve dans plusieurs cas des données du relevé NS compilées que pour une seule ou quelques années. Par conséquent, il est nécessaire de mettre à jour les données actuelles et de rajouter des données de relevé NS recueillies au cours d'autres années pour bien représenter la répartition actuelle de ces espèces, car comme il s'agit de relevés à stratification aléatoire, les résultats d'une seule année peuvent ne pas être représentatifs de la zone du projet de Old Harry. Les figures ne fournissent pas non plus la superposition de l'emplacement des permis d'exploration couvrant la région de Old Harry avec les cartes de répartition des espèces pour référence. Des renseignements concernant la taille et/ou de l'âge des poissons juvéniles doivent être inclus dans les figures et les descriptions.	Les cartes de répartition des espèces ont été extraites de publications spécialisées primaires et secondaires. Par conséquent, il n'existe pas de fichiers de données numériques géoréférencées qui permettraient de facilement y inclure la zone du projet. La zone du PP 1105 ne peut donc pas être facilement superposée sur les cartes de répartition. Aux fins de l'évaluation environnementale, le niveau de détail est suffisant pour déterminer si des espèces sont présentes dans la zone d'étude générale ou absentes de celle-ci.
78	39	MPO	5.2, tableau 5.1, p. 122-123	Pour les 3 espèces de loup de mer, le tableau indique qu'il y a un faible potentiel d'occurrence dans la zone du PP 1105, mais dans le premier paragraphe de la section 7.2.2.1, p.343, il est indiqué que le loup de mer fait partie des espèces qui sont très ou moyennement susceptibles de fréquenter la zone du projet (même chose pour PP 1105?). Les renseignements présentés devraient être cohérents entre les sections.	Le loup de mer est en effet une espèce ayant un faible potentiel d'occurrence et les deux sections sont maintenant cohérentes.
385	40	MPO	5.2, tableau 5.1, p. 122-123	Loup à tête large et loup tacheté – « Le frai non migratoire se produit à » — selon les informations actuelles, il n'est pas connu si le loup à tête large et le loup tacheté effectuent des migrations de frai. Le loup à tête large est également présent dans les eaux de moins de 500 m de profondeur.	Les informations concernant les migrations de frai du loup à tête large et du loup tacheté et la gamme de profondeurs où on les retrouve ont été mises à jour dans l'EE.

no commentaire	no commentaire Agences /Compagnie	Ministère gouvernemental /Compagnie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
387	41	MPO	5.2, tableau 5.1, p. 122-123	Loup atlantique — cette espèce est présente dans les eaux d'une profondeur de plus de 350 m.	Les informations concernant la répartition en profondeur du loup atlantique ont été mises à jour.
77	42	MPO	5.2, tableau 5.1, p. 122-123	Le grand requin blanc (ajouté à l'annexe 1 de la LEP le 6 juillet 2011) devrait être inclus dans le tableau.	Le tableau 5.1 a été mis à jour afin d'y inclure le grand requin blanc.
79	43	MPO	5.2, tableau 5.2, p. 124	Nécessite une explication quant à la façon de définir et de calculer le potentiel d'occurrence, ainsi que les paramètres utilisés.	Les critères d'occurrence sont fondés sur le jugement professionnel en tenant compte des relevés de captures et cartes disponibles, le type d'habitat et le comportement des espèces.
386	44	MPO	5.2, tableau 5.2, p. 124	Morue, population sud-laurentienne : cette caractérisation comporte certains problèmes. Elle devrait indiquer qu'il existe un fort potentiel d'occurrence. Les cartes de répartition excluent les données d'enquête du mois de septembre et les modèles de répartition d'hiver. L'énoncé « les œufs et les larves peuvent être présents dans la partie supérieure des colonnes d'eau de mai à avril » est incorrect. Il existe deux populations de cette unité désignable; la population concernée ici est la population du sud du golfe du Saint-Laurent. Cette population est répartie dans tout le sud du golfe en été et passe l'hiver le long du côté du chenal laurentien, avec des groupements denses survenant généralement dans le chenal laurentien au nord de l'île Saint-Paul. Les morues utilisent deux routes migratoires entre ces deux aires d'hivernage et d'estivage dans le sud du golfe, le long de la fosse du Cap-Breton et du talus sud du chenal laurentien (au nord des Îles-de-la-Madeleine). Essentiellement, la population entière se déplace dans cette zone à proximité du PP 1105 chaque printemps et chaque automne.	Des informations complémentaires concernant la population sud-laurentienne de morues a été mise à jour dans l'EE.
388	45	MPO	5.2, tableau 5.2, p. 124	Le bar rayé : l'énoncé « la population du golfe est considérée comme disparue » est incorrect et devrait plutôt indiquer que c'est la population de l'estuaire du Saint-Laurent qui est considérée comme disparue du Canada, la population du golfe étant désignée menacée comme il est indiqué dans le même passage. Cette information devrait être clarifiée, car sa formulation porte à confusion.	Les informations concernant des populations de bar rayé ont été notées et des modifications ont été apportées à l'évaluation environnementale.
80	46	MPO	5.2, tableau 5.2, p. 124	La population d'épaulards visée est celle du nord-ouest de l'Atlantique et de l'est de l'Arctique. Le grand requin blanc doit être retiré du tableau. Cette espèce a été ajoutée à l'annexe 1 de la LEP le 6 juillet 2011.	Observation dûment notée. Des modifications ont été apportées au tableau de la LEP.
81	47	MPO	5.2, tableau 5.2, p. 124	Sébaste atlantique – le nom de l'espèce est <i>Sebastes mentella</i> (pas <i>mentalla</i>). La fraie ne se produit pas à l'automne. L'accouplement entre mâles et femelles se produit à l'automne, mais les femelles pondent leurs larves (= frai) d'avril à juillet.	Observation dûment notée. Les détails concernant le sébaste atlantique ont été modifiés dans l'EE.
82	48	MPO	5.2, tableau 5.2, p. 124	Sébaste d'Acadie, population de l'Atlantique : la fraie ne se produit pas à l'automne. L'accouplement entre mâles et femelles se produit à l'automne, mais les femelles pondent leurs larves (= frai) de mai à août.	Observation dûment notée. Les détails concernant le sébaste acadien ont été modifiés dans l'EE.
83	49	MPO	5.2, tableau 5.2, p. 124	Raie tachetée, population du sud du golfe du Saint-Laurent : la description est inexacte. Cette population se retrouve seulement à l'intérieur du golfe (elle est différente des populations du Plateau néo-écossais et du banc Georges). Les raies tachetées pondent des sacs ovigères, d'où émergent des juvéniles. Le caractère saisonnier du « frai » n'est pas bien connu.	La description de la raie tachetée a été mise à jour.
84	50	MPO	5.2, tableau 5.2, p. 124	Plie canadienne, population des Maritimes : la description est inexacte. Cette population passe l'hiver en eau profonde dans le chenal laurentien.	La description de la plie canadienne (population des Maritimes) a été mise à jour.
85	51	MPO	5.2, tableau 5.2, p. 124	Le tableau 5.2 devrait inclure Swain et coll. (1998), et Chouinard et Hurlbut (2011) comme sources d'information.	Commentaire noté. Ces données sur la répartition des espèces dans le golfe (Chouinard et Hurlbut (2011) ne sont que pour le mois de janvier pendant les années 1994-1997. Même si la publication est récente, les données ne le sont pas.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
86	52	MPO	5.2.1	Dans cette section et les autres sections sur les espèces de poissons (par exemple, section 5.2 sur les espèces en péril) l'EE reproduit un certain nombre de répartitions relevées lors de relevés NS. Plusieurs chiffres sont désuets (d'au moins 6 ans) et l'on retrouve dans plusieurs cas des données du relevé NS compilées que pour une seule année. Il est nécessaire d'ajouter des données de relevé NS recueillies au cours d'autres années pour bien représenter la répartition de juvéniles de ces espèces, car comme il s'agit de relevés à stratification aléatoire, les résultats d'une seule année peuvent ne pas être représentatifs de la zone du projet de Old Harry. Il serait aussi utile que les figures indiquent l'emplacement des permis d'exploration couvrant la région de Old Harry superposé sur les cartes de répartition des populations de poissons. Le SCCS a produit des documents sur le requin-taupe, le requin-taupe bleu, le requin-pèlerin, l'aiguillat commun et le requin bleu (tous peuvent être téléchargés à partir de la page « Publications » du site Web Shark) et ceux-ci devraient être consultés et cités dans l'évaluation.	Les cartes de répartition des espèces ont été mises à jour avec les données actuelles, le cas échéant. Les informations sur l'évolution des populations de requins-taupes, de requins-taupes bleus, de requins-pèlerins, d'aiguillats communs et de requins bleus ont été mises à jour en utilisant les toutes dernières informations retrouvées dans les documents du SCCS.
87	53	MPO	5.2.1.1	Les références concernant la répartition en profondeur du loup à tête large ne sont pas fournies — ce qui contredit aussi le contenu du tableau 5.1. Cependant, pour la région de Terre-Neuve-et-Labrador, les concentrations les plus denses de loups à tête large ont tendance à se retrouver entre 400-900 m de profondeur (Kulka et coll. (2004), Simpson et coll. (2011)). Les renseignements relatifs à la fécondité (nombre d'œufs) et aux soins donnés aux petits dans les cas du loup à tête large ne sont pas connus dans les eaux canadiennes, et pourtant l'EE stipule que le loup à tête large peut pondre jusqu'à 27 000 œufs et qu'il défend ceux-ci. Des références sont exigées quant à cette information.	Observation dûment notée. Les références concernant la répartition en profondeur et la fécondité ont été ajoutées à l'évaluation environnementale.
389	54	MPO	5.2.1.1, p. 127, 2e par. 5.2.1.1, p. 131, 2e ligne au haut de la page	On y trouve la référence « LEP (2010) ». Est-ce que cela désigne « Registre public des espèces en péril »? Dans la section des références, le registre public apparaît comme « Registre public des espèces en péril 2010 » et « Registre public de la LEP 2010 ». Il devrait y avoir une cohérence dans l'utilisation des références dans le document et dans la section des références elle-même. Il serait préférable de faire référence aux rapports de situation du COSEPAC ou aux documents du Programme de rétablissement, plutôt qu'au site Web.	« LEP (2010) » désigne « Registre public des espèces en péril ». Le cas échéant, les rapports de situation du COSEPAC ont été cités.
88	57	MPO	5.2, Figure 5.2	Le Tableau 5.2 indique que le loup à tête large présente un faible potentiel d'occurrence, pourtant il est indiqué sur cette figure que sa répartition dans le golfe se concentre dans la zone du PP 1105.	La figure 5.2 n'indique pas que la répartition du loup à tête large se concentre dans la zone du PP 1105. Si l'on superposait la zone du PP 1105, l'occurrence relative maximale du loup à tête large serait de 0. Le loup à tête large préfère des types de substrats qu'on ne retrouve pas dans la zone du PP 1105, laquelle n'est donc pas un habitat convenable pour cette espèce.
89	58	MPO	5.2.1.1, p. 128	L'analyse approfondie du loup tacheté contredit le contenu du tableau 5.1.	Le contenu du tableau 5.1 et de la section 5.2.1.1 a été harmonisé.
90	59	MPO	5.2, Figure 5.2 to 5.11	L'information présentée ici est désuète. Il existe des données plus récentes sur la zone d'étude. Les données de 2003-2011 devraient être présentées pour illustrer les répartitions actuelles — et non la répartition d'il y a dix ans.	Bien que les données datent de plus de 10 ans, la source à partir de laquelle elles ont été obtenues a été publiée en 2010 et elles sont toujours considérées comme pertinentes et appropriées.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
390	60	MPO	5.2.1.1	Les figures 5.6, 5.7 et 5.8 montrent clairement que les plus fortes concentrations de loups atlantiques juvéniles et adultes sont observées dans un rayon de 50 à 100 km de la zone du PP 1105 (dans les eaux de l'ouest de Terre-Neuve), mais le tableau 5.1 indique un faible potentiel d'occurrence par rapport à la zone du PP 1105.	Les loups atlantiques adultes et juvéniles peuvent être présents dans un rayon de 50 à 100 km de la zone du PP 1105. La probabilité de rencontrer des loups atlantiques à l'intérieur de la zone du PP 1105 et dans ses environs immédiats est assez faible. L'espèce préfère un habitat constitué de pierres, de rochers et de sable, où elle peut trouver refuge et protection. La zone dans laquelle se trouve le PP 1105 présente un substrat vaseux et mou qui ne correspond pas à l'habitat privilégié du loup atlantique. L'espèce préfère vivre à une profondeur de 150 à 350 m. Le PP 1105 est situé à une profondeur bien supérieure, soit 400 à 500 m. Par conséquent, la zone du projet est située dans un habitat qui n'est pas privilégié par le loup atlantique, tandis que la zone où la majorité de l'espèce se trouve constitue un habitat favorable à son évolution. Il est peu probable que l'espèce laisse son habitat privilégié pour venir habiter dans les conditions moins favorables qui sont présentes dans la zone du PP 1105.
91	61	MPO	5.2.1.2	Les répartitions et migrations saisonnières de la morue de l'Atlantique doivent être décrites. Cette description devrait être faite à l'aide d'informations recueillies lors de relevés réalisés l'été à la fois dans le sud et le nord du golfe (c.-à-d. relevé en septembre dans le sud du golfe et au mois d'août dans le nord du golfe; et relevés sentinelles par chalutage dans ces deux régions). Les routes migratoires et les répartitions hivernales devraient également être décrites.	Les migrations et mouvements saisonniers de chacune des populations de morue de l'Atlantique ont été décrits et sont maintenant intégrés dans l'évaluation environnementale.
92	62	MPO	5.2.1.2	On observe une proportion croissante du stock du sud du golfe dans les aires d'estivage dans la région située entre les Îles-de-la-Madeleine et le nord-ouest du Cap-Breton, y compris dans les eaux le long du talus sud du chenal laurentien. La totalité du stock migre à travers la fosse du Cap-Breton ou le long du talus sud du chenal laurentien (passé le PP 1105) chaque année au printemps et à l'automne. Tout le stock passe l'hiver dans des regroupements denses le long de la partie sud du chenal laurentien, notamment dans le nord de l'île Saint-Paul.	Les informations sur les mouvements migratoires de la population sud-laurentienne de la morue de l'Atlantique ont été mises à jour.
93	63	MPO	5.2.1.2	L'EE fait référence dans cette section aux quatre populations identifiées par le COSEPAC. Cependant, il y a seulement deux populations résidentes (nord-laurentienne et sud-laurentienne). On peut relever quelques incursions à l'occasion de deux autres populations de l'Atlantique, mais celles-ci doivent être distinguées des populations résidentes.	Observation dûment notée. Les populations résidentes de morues ont été identifiées.
94	64	MPO	5.2.1.2	La légende de la figure 5.10 indique « Répartition de la morue de l'Atlantique dans le golfe du Saint-Laurent, 1990 à 2002 ». Cependant, seuls les résultats du relevé réalisé dans le nord du golfe au mois d'août sont présentés. Les résultats du relevé réalisé dans le sud du golfe au mois de septembre devraient être ajoutés à ceux-ci pour bien représenter les deux stocks de morues que l'on retrouve dans le golfe. Cette erreur se répète dans plusieurs cartes d'autres espèces.	Les cartes les plus actualisées de l'Observatoire global du Saint-Laurent ont été ajoutées à l'évaluation environnementale.
95	65	MPO	5.2.1.2	La frayère de la morue de l'Atlantique dans le nord du golfe (3Pn, 4 RS) qui a été identifiée il y a quelque temps au large de la baie Saint-George (côte ouest de Terre-Neuve) n'est pas mentionnée dans l'évaluation environnementale. Cette zone est fermée à toute activité de pêche d'avril à la mi-juin et est située à environ trente miles à l'est de la zone de forage. Cette information est importante, car les oeufs de morue fécondés se retrouvent à la surface et sont donc très vulnérables à tout déversement de pétrole.	La frayère de la population nord-laurentienne de morues de l'Atlantique a été incorporée dans l'évaluation environnementale.
96	66	MPO	5.2.1.2	Certaines sources d'information clé comprennent : Swain et coll. (1998), Chouinard et Hurlbut (2011), Comeau et coll. (2002), Benoît et coll. (2003), Darbyson & Benoît (2003), et les récents rapports scientifiques et documents de recherche du SCCS provenant de l'évaluation des stocks.	Les rapports scientifiques et documents de recherche actualisés du Secrétariat canadien de consultation scientifique provenant de l'évaluation des stocks ont été examinés et intégrés à l'évaluation environnementale, le cas échéant.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
97	67	MPO	5.2.1.2, p. 132, par. 4	La première phrase « Les oeufs et larves de la morue de l'Atlantique sont planctoniques et se nourrissent principalement de zooplancton... » est incomplète et doit être corrigée.	La phrase concernant les œufs et les larves de morue a été complétée.
98	68	MPO	5.2.1.3	Seuls des renseignements généraux sont présentés dans cette section, pas d'information axée sur la raie tachetée dans le golfe. L'information est disponible dans les ouvrages de : Swain et coll. (1998), Chouinard et Hurlbut (2011), Comeau et coll. (2002), Benoît et coll. (2003), Darbyson & Benoît (2003) et les récents rapports scientifiques et documents de recherche du SCCS provenant de l'évaluation des stocks, ainsi que les documents de recherche du SCCS 2006/003 et 2006/004, et Swain et coll. (2009) (et le matériel complémentaire).	Les rapports scientifiques et documents de recherche actualisés du Secrétariat canadien de consultation scientifique provenant de l'évaluation des stocks ont été examinés et intégrés à l'évaluation environnementale, le cas échéant.
99	69	MPO	5.2.1.3	Il convient de noter que la raie tachetée du golfe est principalement répartie dans le sud du golfe, et que celle-ci se distingue des autres raies tachetées que l'on retrouve ailleurs.	Les éléments qui différencient la raie tachetée du golfe des populations d'ailleurs ont été notés.
100	70	MPO	5.1.2, p. 135	La légende ne correspond pas à la figure; le graphique du haut montre la répartition en 2005-2009. Les taux de prises obtenus dans le cadre du relevé NS ne sont pas indiqués pour les plateaux continentaux de Terre-Neuve-et-Labrador et pour la zone d'étude. Aucune unité (kg/trait, nombre d'individus/trait) n'est indiquée dans cette figure et les autres (section 5.2).	Le titre de la figure a été mis à jour pour refléter la période 2005-2009 des données de chalutage. Il n'y a pas d'unités (kg/trait, nombre d'individus/trait) ou de références à des captures dans le document du MPO de 2010 sur le grenadier de roche. Par conséquent, nous ne pouvons pas insérer une unité dans la légende. La figure est encore pertinente, car elle montre les données de captures relatives.
101	71	MPO	5.2.1.5	L'EE indique que le requin-taube présente un faible potentiel d'occurrence dans la zone d'étude. Cependant, par rapport à la taille globale de sa population, sa probabilité d'occurrence est modérée ou élevée, même si le nombre d'individus n'est pas élevé. Par conséquent, le tableau 2 doit être modifié pour refléter cette information. Une carte de répartition devrait également être présentée.	Dans le cadre de cette EE, le potentiel d'occurrence est basé sur la probabilité de rencontrer un individu d'une espèce, et non pas sur la probabilité d'occurrence liée à la population des espèces. En conséquence, la probabilité de rencontrer un requin-taube dans la zone du PP 1105 est faible.
102	72	MPO	5.2.1.5	L'accouplement du requin-taube survient au large du sud de Terre-Neuve et à l'entrée du golfe, de la fin du mois d'août jusqu'au mois de novembre. Les femelles enceintes sont présentes dans ce secteur de la fin du mois d'août jusqu'en juin et sont rarement aperçues de janvier à juin (Jensen et coll. (2002)).	Les informations relatives à la reproduction du requin-taube commun ont été mises à jour selon les renseignements de Campana et coll. (2003).
103	73	MPO	5.2.1.6, p. 136	Il est indiqué que le grand requin blanc est désigné comme une espèce en voie de disparition par le COSEPAC. Cette information doit être mise à jour pour indiquer qu'il est inscrit à titre d'espèce en voie de disparition à l'Annexe 1 de la LEP.	Le statut du grand requin blanc en tant qu'espèces en péril a été mis à jour dans l'EE.
104	74	MPO	5.2.1.6, p. 136	Les critères de faible occurrence doivent être clairement énoncés. Une carte de répartition devrait également être présentée.	Les critères d'occurrence sont fondés sur le jugement professionnel en tenant compte des relevés de captures et cartes disponibles, le type d'habitat et le comportement des poissons. L'espèce a été observée dans les eaux canadiennes de l'Atlantique 32 fois au cours des 132 dernières années. On peut donc considérer qu'elle présente un faible potentiel d'occurrence dans la région du PP 1105.
105	75	MPO	5.2.1.7,	L'EE stipule que « Le sébaste atlantique a décliné de 98 pour cent depuis 1984 et le sébaste acadien a décliné de 99 pour cent. » Il faut préciser que ce « déclin » se rapporte à la baisse du nombre d'individus matures selon les critères du COSEPAC.	L'information sur la baisse de l'abondance du sébaste a été clarifiée.
106	76	MPO	5.2.1.7,	Les trois derniers avis scientifiques concernant le sébaste doivent être mentionnés dans l'EE : Avis sur la définition des stocks de sébastes des unités 1 et 2 (SCCS AS 2008/026), Évaluation des stocks de sébastes des unités 1 et 2 (SCCS AS 2010/037) et Évaluation du potentiel de rétablissement du sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest (SCCS AS 2011/044).	Les récentes avancées scientifiques sur le sébaste ont été revues et intégrées dans l'EE, le cas échéant.
107	77	MPO	5.2.1.7,	L'information de la figure 5.13 est désuète. Il existe des données plus récentes sur la zone d'étude. Les données de 2003-2011 devraient être présentées pour illustrer les répartitions actuelles.	Les informations relatives à la température de l'eau du plateau madelinien ont été ajoutées à l'évaluation environnementale.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
108	78	MPO	5.2.1.7, p. 147	Traduction incompréhensible dans la version française « Ces espèces sont d'apparence similaire et sont associées de leur gestion. »	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
109	79	MPO	5.2.1.8	Les critères de faible occurrence doivent être clairement énoncés. Une carte de répartition devrait également être présentée.	Les critères d'occurrence sont fondés sur le jugement professionnel en tenant compte des relevés de captures et cartes disponibles, le type d'habitat et le comportement des poissons.
110	80	MPO	5.2.1.9	Les informations sur les répartitions saisonnières sont incomplètes (voir les sources énumérées pour la morue pour plus d'informations). La répartition hivernale de la plie qui passe l'été sur le plateau madelinien et se déplace dans les eaux profondes du chenal laurentien est particulièrement pertinente et n'est pas mentionnée dans l'évaluation environnementale.	La répartition saisonnière de la plie canadienne a été ajoutée à l'évaluation environnementale.
111	81	MPO	5.2.1.10,	Le paragraphe sur le bar rayé doit être revu afin d'éviter toute confusion. Le paragraphe fait tout d'abord mention de la population disparue dans l'estuaire, puis indique que les restrictions à la pêche mises en place en 2000 semblent avoir favorisé la reconstitution des stocks. Il y a confusion entre les populations de l'estuaire et du golfe. Veuillez consulter le programme de rétablissement du Registre public de la LEP 2010. L'évaluation du bar rayé réalisé par le COSEPAC (2004) ne constitue pas une bonne référence et n'est pas utilisée correctement.	La section portant sur le bar rayé a été reformulée de manière à éviter toute confusion et à redéfinir sa pertinence avec la zone du projet.
112	82	MPO	5.2.1.10,	Si l'on indique les activités de frai dans l'estuaire du Saint-Laurent, il faut également mentionner les activités de frai dans l'estuaire de la Miramichi. L'introduction de ces deux populations dans l'EE devrait entraîner des changements pour le reste du texte selon leur pertinence au PP 1105. En outre, si l'on mentionne le bar rayé du Saint-Laurent, il faut l'introduire dans le tableau 5.1.	Les références aux activités de frai de la population du sud du golfe ont été incorporées dans l'évaluation environnementale.
113	83	MPO	5.2.1.10,	Certaines preuves indiquent qu'il pourrait y avoir plus d'une population de bar rayé dans la baie de Fundy. Il est aussi pertinent de mentionner que la population de bar de la Miramichi est génétiquement isolée de celles se trouvant plus au sud. Cependant, le bar rayé de la baie de Fundy ne fait pas partie de l'EE et par conséquent il n'est pas nécessaire de fournir des informations quant à ses caractéristiques biologiques.	Les informations relatives au bar rayé de la baie de Fundy se limiteront à des informations générales, car il n'est pas présent dans le golfe.
114	84	MPO	5.2.1.10,	La fraie du bar rayé ne se produit pas principalement dans les eaux douces. Elle se produit près de la limite entre l'eau douce et l'eau salée à l'entrée des estuaires.	Chez le bar rayé, la fraie a lieu en eau douce et parfois saumâtre selon le lieu où se trouvent les populations.
115	85	MPO	5.2.1.10,	La baie de Fundy (rivière Shubenacadie) n'est pas reliée à la partie sud du golfe.	Reportez-vous à la réponse fournie pour le commentaire 83 du MPO.
116	86	MPO	5.2.1.10,	L'information « se rassemble en banc pour se nourrir », doit être clarifiée. S'agit-il d'un comportement de rassemblement en bancs de type prédateur? Si oui, le reste de la phrase devrait être « PEUT parcourir des dizaines... » (cette dernière partie de s'applique pas à la version française qui utilisait déjà « peut »)	Les informations relatives au comportement de rassemblement en bancs de type prédateur du bar rayé ont été mises à jour.
117	87a	MPO	5.2.1.10,	Contrairement à ce qu'indique l'évaluation environnementale, le bar rayé est PRÉSENT et se reproduit dans l'estuaire du Saint-Laurent. Bien que disparu dans les années 1960, il a été réintroduit en 2002 et il semble qu'il ait réussi à établir une population de reproducteurs avec succès (MPO 2010).	Les informations relatives à la population de bar rayé de l'estuaire du Saint-Laurent ont été mises à jour.
391	87b	MPO	5.2.1.10,	Le bar rayé est très mobile et se déplace énormément le long du pourtour de la partie sud du golfe. Il demeure cependant près des côtes. Il est donc très peu probable qu'il se retrouve dans la zone du forage proposé. Par conséquent, l'omission la plus évidente dans le texte est le lien entre les populations de bar rayé et leur « faible potentiel d'occurrence » dans la région du PP 1105.	Observation dûment notée. Le faible potentiel d'occurrence du bar rayé et le fait qu'il soit une espèce côtière/estuarienne ont été pris en considération dans le rapport révisé de l'EE.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
118	88	MPO	5.2.1.10,	L'EE devrait au moins donner des renseignements sur le comportement de l'espèce le long des côtes à tous les stades de sa vie. Ces informations pourraient être appuyées par l'évaluation du COSEPAC (2004) sur l'étendue de la zone d'occurrence et/ou le modèle amélioré proposé par Douglas et Chaput (2011).	Le comportement de l'espèce à divers stades de sa vie a été incorporé dans le rapport d'EE.
119	89	MPO	5.2.1.16	Utilisez <i>Salmo</i> (genre) au lieu de <i>salmo</i> .	La modification a été apportée.
120	90	MPO	5.2.1.16	Une grande partie de l'information mentionnée dans les trois premières phrases du premier paragraphe est incorrecte ou n'est que partiellement exacte. La plupart des saumons atlantiques sont anadromes, mais pas tous. De nombreux saumons passent deux ans en eau douce, mais plusieurs ne le font pas. De nombreux saumons migrent vers la mer du Labrador, mais certains migrent également vers le Groenland. Les ouvrages pertinents sur le saumon atlantique devraient être consultés et il faudrait résumer les points clés de leur cycle de vie. Dans la partie insulaire de Terre-Neuve, la plupart des saumons atlantiques demeurent en eau douce pendant 2 à 5 ans. Le saumon atlantique passe l'hiver dans les eaux au large des grands Bancs, au Labrador et à l'ouest du Groenland.	Les informations relatives au saumon atlantique ont été mises à jour.
121	91	MPO	5.2.1.16	Les périodes et les routes migratoires du saumon atlantique doivent être examinées et résumées. Reddin (2006) résume la tendance générale des voies de migration suivies par les saumons qui sont élevés en mer au stade post-saumoneau et qui retournent dans le golfe à l'âge adulte. Cependant, les routes ne sont généralement pas connues à un niveau détaillé, ce qui laisse une certaine incertitude quant à la fréquence de passages des saumons à travers la zone du PP 1105 ou à proximité de celle-ci. De récentes études non publiées réalisées à l'aide d'émetteurs d'ultrasons ont démontré que les saumons au stade post-saumoneau provenant d'une variété de cours d'eau dans le golfe passaient par le détroit de Belle-Isle pendant une courte période au début de juillet. (http://www.asf.ca/projects.php?id=4).	Les informations relatives aux habitudes migratoires du saumon atlantique ont été incluses dans l'évaluation environnementale.
122	92	MPO	5.2.1.16	Bien que l'importance relative du détroit de Belle-Isle et du détroit de Cabot en tant que voies de migration du saumon n'est pas clairement comprise, il semble probable que l'utilisation de la route de Belle-Isle serait davantage privilégiée chez les saumons du nord du golfe, y compris ceux de l'île d'Anticosti.	Reportez-vous à la réponse fournie pour le commentaire 81 du MPO.
123	93	MPO	5.2.1.16	« Toutes ces populations sont considérées comme ayant un faible potentiel d'occurrence dans le PP 1105, toute présence n'étant que temporaire par nature » devrait être remplacé par « Toutes ces populations sont considérées comme ayant un potentiel modéré d'occurrence au sein du PP 1105 lors de leurs migrations aux stades post-saumoneaux et adultes ». « Temporaire » ne doit pas être utilisé pour décrire ces migrations.	Le texte faisant référence à l'occurrence du saumon atlantique a été mis à jour.
124	94	MPO	5.2.1.17, p. 140	Cette section requiert des informations supplémentaires et une révision. Plus important encore, l'évaluation ne tient pas compte du thon rouge en tant qu'espèce potentiellement à risque sur la base de la détermination récente du COSEPAC que la population de l'ouest de l'Atlantique est en voie de disparition. Par conséquent, cette espèce vedette devrait également être incluse dans le tableau 6.1., et les impacts possibles sur ses stocks doivent être pris en considération dans l'évaluation environnementale. La population de thon rouge de l'ouest de l'Atlantique dépend en grande partie du golfe du Saint-Laurent pour trouver sa nourriture et les individus les plus gros et âgés, principalement des adultes reproducteurs, se retrouvent dans le sud du golfe du Saint-Laurent.	Le thon rouge de l'Atlantique n'apparaît pas sur la liste de la LEP et ne figure donc pas dans le tableau 5.1. Il est considéré comme étant une espèce en voie de disparition par le COSEPAC et est inscrit comme tel dans le tableau 5.2. Les espèces candidates et potentiellement candidates visées par la LEP ne sont pas répertoriées dans le tableau 5.1, seules les espèces officiellement désignées comme espèces menacées le sont. Les informations relatives aux caractéristiques et cycles biologiques du thon rouge ont été mises à jour afin de refléter les données des publications les plus récentes.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
125	95	MPO	5.2.1.17, p. 140	Il est faux (p. 141) que les deux populations occidentales et orientales peuvent être présentes dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Des études plus récentes ont montré de façon convaincante que les poissons qui occupent le sud du golfe du Saint-Laurent sont d'origine presque exclusivement occidentale (Schloesser et coll. 2010).	Les informations relatives aux stocks de thon rouge dans le golfe ont été mises à jour.
126	96	MPO	5.2.1.17, p. 140	Comme la pêche récréative pour le thon rouge dans le sud du golfe présente un énorme potentiel pour le développement économique de la région, l'EE doit inclure ces informations et examiner la question dans le contexte de la pêche récréative.	La description détaillée de la pêche récréative et/ou commerciale n'est pas abordée dans la section 5.2. Veuillez vous référer à la section 5.8 pour obtenir des informations sur la pêche commerciale et récréative.
127	97	MPO	5.2.1.17, p. 140	Veuillez vous reporter au rapport de situation du COSEPAC de 2011 et à l'évaluation du potentiel de rétablissement du MPO (http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/Pro-Cr/2011/2011_049-fra.html).	Les informations du rapport de situation du COSEPAC de 2011 et de l'évaluation du potentiel de rétablissement du MPO ont été référencées, le cas échéant .
128	98	MPO	5.2.3	L'EE cite l'inventaire des TNASS de 2007 (Lawson and Gosselin, 2009) comme unique source de données pour déterminer la probabilité d'occurrence de diverses espèces dans la zone d'étude et le golfe du Saint-Laurent. Cependant, il existe d'autres sources importantes d'informations qui devraient être incluses; Kingsley et Reeves (1998) et Lesage et coll. (2007).	Les informations sur les rorquals bleus citées dans Kingsley et Reeves (1998) et Lesage et col. (2007) sont conformes avec le contenu de la section 5.2.3. Lesage et coll. (2007) présentent trois études combinées qui démontrent l'absence de rorqual bleu près ou à l'intérieur du PP 1105.
129	99	MPO	5.2.3	En outre, le niveau d'information fourni sur les diverses espèces de mammifères marins est très inégal et incohérent. Les renseignements suivants devraient être fournis pour chaque espèce : la structure du stock, les déplacements saisonniers, les raisons de leur présence dans le golfe du Saint-Laurent, l'abondance, la probabilité d'occurrence dans le golfe et le secteur du PP 1105 et les menaces à leur rétablissement tels qu'identifiés par le COSEPAC ou la LEP.	Un examen approfondi a été entrepris et le texte a été mis à jour afin de rendre cohérentes les informations fournies.
130	100	MPO	5.2.3.1	La présentation des connaissances actuelles sur la répartition des rorquals bleus ne tient pas compte du biais de l'effort d'observation/échantillonnage de ceux-ci. La plupart des efforts du passé étaient concentrés dans le nord-ouest du golfe.	Le texte a été mis à jour pour refléter le biais de l'effort d'observation / échantillonnage des rorquals bleus qui a été concentré dans le nord-ouest du golfe.
131	101	MPO	5.2.3.1	Non seulement le modèle de migration saisonnière suivant un axe nord-sud n'est pas reconnu, mais il est en fait remis en question par des données récentes. Voici une description plus précise de l'état des connaissances sur la migration saisonnière par V. Lesage et coll., extraite d'un document de recherche (en préparation) (Traduction libre, non officielle) : La convention que les rorquals bleus suivent une direction générale nord-sud vers les eaux plus chaudes et moins productives n'est pas entièrement prise en charge par les données actuelles (CETAP 1982; Charif et Clark 2009, Mitchell 1991, Reeves et coll., 2004, Sears 2002, Sergeant 1977). De récentes études de surveillance de l'activité vocale des baleines sur de longues périodes laissent croire que les rorquals bleus et communs sont toujours présents en hiver (décembre à janvier ou février) dans le détroit de Davis (Simon et coll., 2010 : rorqual), au large des grands Bancs (Clark 1995 : rorqual bleu), ainsi qu'à l'ouest des îles britanniques dans l'Atlantique nord-est (Charif et Clark 2009), mais certains migrent plus au sud (Nieukirk et coll., 2004 : rorqual et rorqual bleu). Le ratio des prises hivernales et printanières de rorquals bleus par la station baleinière au sud de Terre-Neuve de décembre à mai (Dickinson and Sanger 1990), les mortalités causées par les glaces de mars à avril au sud-ouest de Terre-Neuve (Stenson et coll., 2003) et des observations anecdotiques dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent et de la Gaspésie (Sears et Calambokidis 2002, Archives dans www.baleinesendirect.com) confirment qu'au moins une partie de la population de rorquals bleus demeure à la même latitude que nous tout au long de l'année.	Le texte a été mis à jour pour reconnaître l'incertitude qui entoure les habitudes migratoires et confirmer qu'au moins une partie de la population de rorquals bleus demeure à la même latitude que la zone du projet tout au long de l'année.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
132	102	MPO	5.2.3.1	Il est inexact de déclarer que cette population comprend 250 individus matures, car sa taille est en fait inconnue. Le rapport source pour la désignation du rorqual bleu en voie de disparition par le COSEPAC provenait de Sears et Calambokidis (2002). En examinant l'information scientifique disponible, on ne retrouve pas un tel chiffre (250 individus matures). En fait, un maximum de 250 individus matures est le seuil d'évaluation du COSEPAC pour désigner une population en voie de disparition.	Le passage a été révisé pour indiquer qu'il n'y a probablement pas plus de 250 rorquals bleus matures dans l'Atlantique nord-ouest (Beauchamp et coll. 2009).
	103	MPO	5.2.3.2, p. 162	Traduction incompréhensible dans la version française: « Le programme de rétablissement de la baleine noire de l'Atlantique Nord de 2009 mentionne que bien que les connaissances soient limitées quant à l'abondance à long terme ne peuvent être déterminées. Cependant, l'objectif visant à atteindre une augmentation continue de l'abondance de la population a été identifié. ».	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
133	104	MPO	5.2.3.3	Les bélugas sont opportunistes sur le plan alimentaire. Par conséquent, alors que le calmar et le zooplancton sont reconnus comme proies, il peut être trompeur de référencer uniquement celles-ci (ex. peut-être inclure la mention « notamment » avant de les nommer). Les poissons à nageoires devraient également être inclus parmi les proies.	Le passage a été révisé afin d'y inclure les données récentes sur les bélugas.
134	105	MPO	5.2.3.5, p. 154	Rorqual commun — un plan de gestion est en cours de révision et sera disponible pour consultation publique en 2012 dans le cadre du programme de rétablissement de la LEP.	Le texte a été mis à jour afin de reconnaître la préparation d'un plan de gestion pour le rorqual commun.
135	106	MPO	5.2.3.5, p. 154	Les données sur l'abondance citées pour cette espèce sont incorrectes. L'abondance est estimée à 462 individus (270 à 791) pour le golfe du Saint-Laurent et le Plateau néo-écossais (Lawson and Gosselin, 2009, Table 10) ou 1352 individus (au-dessus de 821 à 2226) pour la partie de l'est du Canada identifiés lors des TNASS (tableau 11). L'estimation de l'abondance était de 380 individus (écart-type = 300) en 1995-1996 (Kingsley and Reeves, 1998).	Le texte a été mis à jour afin d'y inclure l'abondance estimée de 380 individus (Kingsley et Reeves, 1998).
136	107	MPO	5.2.3.7, p. 154	La population d'épaulards visée est celle du nord-ouest de l'Atlantique et de l'est de l'Arctique.	Le texte a été mis à jour afin de clarifier la population spécifique de l'épaulard.
137	108	MPO	5.2	Commentaire général de la section 5.2 — certains paragraphes font référence à la désignation de l'espèce selon le COSEPAC et/ou son statut selon la LEP, tandis que d'autres pas. Il serait bon d'être constant dans toutes les sections.	Le texte de la section 5.2 a été mis à jour afin de le rendre plus constant dans les mentions relatives au COSEPAC et à la LEP.
138	109	MPO	5.2.4	En général, les informations présentées dans l'EE proviennent de documents désuets (ex. rapport du COSEPAC et documents d'équipes de rétablissement) plutôt que d'ouvrages scientifiques spécialisés sur les tortues de mer. L'EE fait très peu référence aux études qui ont spécifiquement porté sur les mouvements de la tortue luth à l'intérieur et autour du site du développement proposé et les informations les plus récentes disponibles sur les caractéristiques biologiques et la répartition des tortues de mer dans les eaux canadiennes ne sont pas intégrées dans l'évaluation. Il est recommandé de consulter les ouvrages scientifiques spécialisés. Notamment, les permis d'exploration empiètent directement sur une aire d'alimentation importante pour les tortues luths — y compris une zone actuellement considérée comme un habitat essentiel de l'espèce. Par ailleurs, le site d'exploration se retrouve directement sur la route qu'empruntent de nombreuses tortues luths pour entrer et sortir du golfe du Saint-Laurent.	Les ouvrages scientifiques spécialisés ont été consultés et la section 5.2.4 a été mise à jour, le cas échéant.
139	110	MPO	5.2.4.1	Le document de la COSEPAC qui est cité dans cette section n'est pas à jour et précède la plupart des recherches dirigées sur la tortue luth au Canada. Des informations sur la répartition de la tortue luth dans les eaux canadiennes ont été publiées dans plusieurs articles (ex. James et coll. 2005; James et coll. 2006; James et coll. 2007).	La section 5.2.4.1 a été mise à jour selon les informations recueillies dans des ouvrages scientifiques spécialisés sur la répartition et le comportement de la tortue luth dans les eaux canadiennes et les menaces auxquelles elle fait face.

no commentaire	no commentaire Agences /Compagnie	Ministère gouvernemental /Compagnie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
140	111	MPO	5.2.4.1	Les références devraient inclure James et coll. (2005) comme source de données sur les taux de mortalité dans les eaux canadiennes, ainsi que les documents de l'équipe de rétablissement tels qu'inscrits dans le registre public de la LEP.	La section 5.2.4.1 a été mise à jour selon les informations recueillies dans des ouvrages scientifiques spécialisés sur la répartition et le comportement de la tortue luth dans les eaux canadiennes et les menaces auxquelles elle fait face.
141	112	MPO	5.2.4.1	La mention spécifique concernant les observations de tortues luths dans la baie de Fundy peut être trompeuse — bien que l'espèce ait été observée à cet endroit, elle est manifestement rare dans cette région.	La section 5.2.4.1 a été mise à jour selon les informations recueillies dans des ouvrages scientifiques spécialisés sur la répartition de la tortue luth dans les eaux canadiennes, y compris la baie de Fundy.
	113	MPO	5.2.4.1	On sait maintenant que les tortues luths se nourrissent dans les environs du PP 1105 — il faut donc modifier « peuvent être présentes » à « sont présentes ».	Le texte a été mis à jour pour confirmer la présence de tortues luths qui se nourrissent dans la zone d'étude.
142	114	MPO	5.2.4.1	Une longue durée de vie ne contribue PAS à la diminution des espèces comme il est indiqué dans l'évaluation environnementale.	Le rapport du COSEPAC (2001) stipule que la longue durée de vie de la tortue luth est l'un des facteurs qui contribuent à sa vulnérabilité. La phrase a été révisée afin d'y indiquer « plusieurs facteurs contribuent à sa vulnérabilité ».
143	115	MPO	5.2.4.2	Des références plus récentes quant à la taille de la population de caouannes existent et sont disponibles — voir la récente estimation des stocks du Loggerhead Turtle Expert Working Group du NMFS.	Le texte a été mis à jour afin d'y intégrer les estimations de la population de caouannes dans les eaux de l'Atlantique Nord.
144	116	MPO	5.2.4.2	La plupart des caouannes qui nichent dans l'Atlantique Nord ne fréquentent pas des « aires de nidification près de l'équateur », mais se retrouvent plutôt dans les États de la Floride et de la Géorgie et, dans une moindre mesure, en Caroline du Nord et du Sud.	Le texte a été mis à jour pour que les informations sur les sites de nidification soient à jour.
145	117	MPO	5.2.4.2	La répartition de la taille des caouannes (donc de leur stade biologique) que l'on retrouve dans les eaux canadiennes n'est pas mentionnée, bien que l'échantillonnage dans des zones adjacentes laisse croire que les individus qui s'y trouvent sont principalement jeunes.	Le texte a été mis à jour pour décrire la répartition de la population connue dans les eaux canadiennes de l'Atlantique.
147	118	MPO	5.2.4.2	Les caouannes sont opportunistes sur le plan alimentaire. Par conséquent, alors que le calmar et le zooplancton sont reconnus comme proies, il peut être trompeur de référencer uniquement celles-ci (ex. peut-être inclure la mention « notamment » avant de les nommer). Les poissons à nageoires devraient également être inclus en tant que proie, car cela peut contribuer à la vulnérabilité des caouannes qui peuvent accidentellement rester prises dans les filets de pêche.	Le texte a été mis à jour afin de refléter la variété de proies que consomment les caouannes.
148	119	MPO	5.3	Il n'est pas exact que « ... les habitats des poissons sont divisés en deux secteurs, les zones du plateau et les chenaux profonds. Les eaux peu profondes le long des zones de plateaux sont chaudes et productives pendant l'été... ». En fait, le fond marin sur une grande partie du plateau madelinien se trouve dans la couche intermédiaire froide (CIF), de sorte que les eaux de fond sont plus froides que celles dans les eaux profondes des chenaux.	Les informations relatives à la température de l'eau du plateau madelinien ont été ajoutées à l'évaluation environnementale.
149	120	MPO	5.3	Le rapport du MPO 2007a est cité, mais ne figure pas dans les références.	Le rapport du MPO 2007a est cité dans les références.
150	121	MPO	5.3 p. 156; par.2.	L'EE de l'ouest de Terre-Neuve (LGL 2005b) et l'EES modifiée (LGL 2007) citées dans ce paragraphe ne couvrent que la partie du golfe de la sous-division 4R de l'OPANO. Étant donné que ce projet a des implications pour l'ensemble du golfe du Saint-Laurent, l'EE doit aussi faire référence à des EES qui s'appliquent à d'autres régions du golfe. Par exemple, les EES réalisées dans la baie des Chaleurs, l'île d'Anticosti et le bassin de Madeleine (voir http://www.ees.gouv.qc.ca/english/documents/chapter/sea2_information.pdf).	L'objectif de l'EE du programme de forage de prospection de la zone prometteuse de Old Harry est d'évaluer un projet spécifique dans une zone d'étude spécifique et consiste à mesurer l'ampleur que les interactions potentielles entre les activités du projet et l'environnement pourraient prendre, lesquelles sont couvertes de façon adéquate dans l'EE de l'Ouest de Terre-Neuve (LGL 2005b) et l'EES modifiée (LGL 2007).
151	122	MPO	5.3.1	Les côtes rocheuses ne caractérisent pas l'ensemble du golfe du Saint-Laurent. Les rives de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick sont caractérisées par des côtes très érodables, incluant des cordons littoraux, des marais salés et d'autres particularités géographiques.	Les informations concernant les rives de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick ont été mises à jour, bien qu'aucune interaction entre ces lignes côtières et le projet ne soit anticipée.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
152	123	MPO	5.3.1.1	Les tableaux 5.3 et 5.4 sont basés sur un livre rédigé par G.R. South intitulé « Benthic Marine Algae ». Cependant, la taxonomie des algues a changé depuis sa publication en 1983 [1]. On retrouve beaucoup plus d'espèces d'algues à l'ouest de Terre-Neuve que l'indiquent les tableaux en question. Une liste de ces espèces plus pertinente et à jour se retrouve dans le rapport intitulé « NEES Keys to Benthic Marine Algae of the Northeastern Coast of North America from Long Island Sound to the Strait of Belle Isle » (Sears, 2002).[1] Par exemple, <i>Saccharina</i> est maintenant le nom de genre pour un certain nombre de varechs précédemment associés aux laminaires.	Ce niveau de détail n'est pas nécessaire pour le rapport d'EE, par conséquent, ces tableaux ont été supprimés du texte et le rapport de Sears (2002) a été cité en référence.
153	124	MPO	5.3.1.1	Tableaux 5.3 et 5.4 — certaines de ces espèces ne sont pas des algues (lichens marins, <i>Cyanobactéries</i> , <i>Balanus</i> , <i>Mytilus</i> , <i>Zostera marina</i> , <i>Spartina sp.</i> , <i>Plantago sp.</i>). Ajoutez <i>Laminaria digitata</i> .	Reportez-vous à la réponse fournie pour le commentaire 123 du MPO.
154	125	MPO	5.3.1.1	Tableau 5.4 – L' <i>Ascophyllum</i> , le <i>Fucus</i> , l' <i>Ahnfeltia</i> et la <i>Chaetomorpha</i> ne sont généralement pas associés au sable ou à la boue. La liste déduit qu'ils peuvent être communs sur ce substrat.	Reportez-vous à la réponse fournie pour le commentaire 123 du MPO.
155	126	MPO	5.3.1.1	Remarque : <i>Agarum cribrosum</i> (dans la version française) devrait être <i>Agarum cribrosum</i> (correct dans la version anglaise), mais est maintenant appelé <i>Agarum clathratum</i> . <i>Laminaria longicuris</i> est maintenant appelé <i>Saccharina longicuris</i> .	Reportez-vous à la réponse fournie pour le commentaire 123 du MPO.
156	127	MPO	5.3.1.2;	Il est à noter que dans le texte, la zostère marine (<i>Zostera marina</i>) dans l'est du Canada présente des caractéristiques qui répondent aux critères d'une espèce d'importance écologique. Cela signifie que si l'espèce devait être perturbée gravement, les conséquences écologiques qu'elle subirait seraient sensiblement supérieures à celles que pourraient subir la plupart des autres espèces associées à cette communauté pour une même perturbation (voir le rapport du MPO 2009d).	La section 5.3.1.2 a été mise à jour afin d'y inclure les observations de l'évaluateur.
157	128	MPO	5.3.1.2;	Cette section stipule que « la zostère marine est protégée par la loi, en vertu de la Loi sur les pêches ». Bien que la zostère marine soit identifiée comme étant un type d'habitat important pour les poissons, il est important de noter que tous les habitats du poisson sont protégés en vertu de la Loi sur les pêches.	Observation dûment notée.
158	129	MPO	5.3.1.2;	Les herbiers de zostères décrits dans cette section sont grands et dominent les fonds meubles dans la zone subtidale peu profonde — ils sont considérés comme un habitat très important pour la région.	Observation dûment notée.
159	130	MPO	5.3.1.2;	Ajoutez l'oursin à la liste à la fin du premier paragraphe (p. 157).	Le texte a été mis à jour afin d'y inclure l'oursin.
160	131	MPO	5.3.1.3	Les communautés des hauts et bas marais salés décrites sont également reconnues comme un habitat vaste et important pour la région. Si un déversement de pétrole atteignait les côtes, les marais salés seraient susceptibles d'être touchés.	Une modélisation des déversements de pétrole a été réalisée pour décrire et illustrer les pires scénarios. Aucun de ces scénarios ne devrait affecter les communautés de marais salés. Les marais salés les plus proches du site du projet se retrouvent aux Îles-de-la-Madeleine et dans la pointe ouest de Terre-Neuve et sont situés bien en dehors de la zone d'impact. Reportez-vous aux figures 2.12 à 2.24 pour la modélisation des déversements.
161	132	MPO	5.3.2; p. 160; par. 2	Le texte devrait mentionner que le détroit de Cabot est un important corridor migratoire pour les mammifères marins qui entrent et sortent du golfe du Saint-Laurent (voir http://www.dfo-mpo.gc.ca/CSAS/Csas/DocREC/2001/RES2001_115e.pdf).	Hammill et coll. (2001) ont été cités afin de reconnaître l'importance du détroit de Cabot pour la migration des mammifères marins.
162	133	MPO	5.3.2; p. 160; par. 2	Il convient également de noter que le chenal Esquiman est le principal couloir de migration de populations entières de poissons de fond, notamment la morue et le sébaste (voir le rapport du MPO, 2007b).	Cette observation sur la migration des poissons a été notée et intégrée dans l'évaluation environnementale.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
163	134	MPO	5.3.3	En général, la principale source d'information utilisée dans la section de l'EE portant sur les coraux et les éponges est l'ouvrage de Cogswell et coll. (2009), lequel se concentre sur la région des Maritimes. D'autres données importantes qui sont disponibles sur le corail et la répartition des éponges n'ont pas été incluses dans le rapport — ce qui inclut des données recueillies dans le golfe en 2010 et 2011 (portant principalement sur les plumes de mer) et certaines des plus récentes observations enregistrées à Terre-Neuve. En conséquence, conclure que l'emplacement du PP 1105 n'est probablement pas un habitat convenable pour les coraux et les éponges (p.155) pourrait être incorrect. Kenchington et coll. (2010) ont démontré qu'il y avait une abondance importante de plumes de mer dans le golfe et le chenal laurentien que l'on pourrait considérer comme étant proche du PP 1105. Les éponges requièrent aussi un examen plus poussé et pertinent dans cette partie générale du rapport.	La principale source d'information a été mise à jour selon les informations et cartes de Kenchington et coll. (2010). On retrouve d'importants sites de coraux dans le golfe. Cependant, on les retrouve en dehors de la zone du PP 1105 le long du talus sud du chenal laurentien. Les informations et cartes ont été mises à jour dans l'EE selon la littérature la plus récente sur les éponges.
164	135	MPO	5.3.3	Voici une suggestion de paragraphe d'introduction à cette section : les coraux en eau profonde sont sessiles ou sédentaires. Ils sont en grande partie des animaux coloniaux que l'on peut retrouver seuls ou en de fortes concentrations, selon les taxons considérés et les conditions écologiques. Leur croissance est généralement lente et peut s'étendre sur des décennies ou des siècles. Ils sont considérés comme suspensivores, mais peu d'attention a été accordée à leur nourriture et leur alimentation dans la littérature scientifique. Le golfe du Saint-Laurent abrite de nombreuses espèces de coraux d'eau profonde, dont d'importantes concentrations dans le golfe et le chenal laurentien (Cogswell et coll. 2009; Kenchington et coll. 2010). Au moins six espèces de plumes de mer s'y retrouvent (<i>Pennatula borealis</i> , <i>Pennatula borealis</i> , <i>Anthoptilum grandiflorum</i> , <i>Crassophyllum spp.</i> , <i>Funiculina quadrangularis</i> , <i>Halipterus finmarchica</i>), y compris d'importantes concentrations à côté du PP 1105, sur le flanc ouest du chenal laurentien (Cogswell et coll. 2009; Kenchington et coll. 2010). Les coraux mous, en particulier <i>Gersemia rubiformis</i> , mais aussi <i>Duva Florida</i> et <i>Anthomastus grandiflorus</i> , sont également fréquents, en particulier dans l'ouest du golfe. Cependant, ils ne sont pas considérés comme étant aussi vulnérables aux perturbations que d'autres types de coraux, y compris les plumes de mer (Fuller et coll. 2008; Kenchington et coll. 2010). Au moins deux espèces de grandes gorgones sont présentes dans le golfe, <i>Primnoa resedaeformis</i> et <i>Paramuricea spp.</i> , ainsi que le madréporaire solitaire et <i>Flabellum alabastrum</i> , mais ceux-ci ne semblent pas être aussi nombreux et présents dans le golfe que d'autres types de corail.	Les informations présentées par l'évaluateur ont été incorporées dans l'évaluation environnementale, le cas échéant.
165	136	MPO	5.3.3	Orders Stolonifera et Heliporacea ne sont pas présents dans les eaux canadiennes — par conséquent, cette référence n'est pas pertinente.	Aucune référence ne mentionne que Orders Stolonifera et Heliporacea sont présents dans les eaux canadiennes. Les deux genres étaient référencés comme faisant partie de la sous-classe des octocoralliaires à titre de renseignement général. Une telle référence aux deux genres est jugée appropriée dans les circonstances.
166	137	MPO	5.3.3	L'EE commente sur les plumes de mer se trouvant à des centaines de kilomètres au large l'île de Baffin, mais ignore d'autres importantes observations faites dans le golfe.	L'EE a été mise à jour afin de refléter les caractéristiques des plumes de mer dans le golfe.
167	138	MPO	5.3.3	Il est inexact que <i>Pennatula phosphora</i> n'est pas présent à proximité du projet — des <i>Pennatula phosphorea</i> ont été observés en grand nombre « à proximité » du projet (Kenchington et coll. 2010). L'expression « à proximité » doit aussi être définie dans l'EE.	Les zones où l'on retrouve d'importantes concentrations de plumes de mer ont été mises à jour dans l'EE.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
168	139	MPO	5.3.3	L'étude sur les géorisques réalisée en octobre 2010 n'indique pas la présence de coraux ou d'éponges d'eau profonde. Toutefois, les plumes de mer sont des coraux.	Les plumes de mer appartiennent à la classe des Anthozoaires et à la sous-classe des Octocoralliaires. Ils partagent certaines caractéristiques morphologiques, alimentaires et reproductives avec les coraux vrais et mous et sont donc regroupés avec les coraux. Toutefois, ils ne sont pas des coraux en soi et présentent des caractéristiques différentes relativement à leur morphologie et forme de croissance. Par exemple, les plumes de mer ont un pédoncule à leur base pour s'ancrer dans le substrat sableux ou vaseux, dont la partie exposée peut s'élever jusqu'à 2 m chez certaines espèces, ce qui est atypique pour des coraux. Cependant, il est reconnu que les plumes de mer peuvent être présentes aux côtés de coraux d'eau profonde et partagent la même vulnérabilité que les coraux quant aux impacts anthropiques. Par conséquent, les plumes de mer et les coraux sont regroupés dans le même écosystème marin vulnérable que la communauté de coraux d'eau profonde écologiquement sensibles.
169	140	MPO	5.3.3	Il est faux qu'il n'y a pas de données sur la présence/absence de coraux et d'éponges dans le chenal laurentien en dehors du golfe — les données sont comprises dans Cogswell et coll. (2009).	Observation dûment notée. La correction a été faite en ce qui concerne l'existence de données sur les coraux en dehors du golfe.
170	141	MPO	5.3.3	L'affirmation selon laquelle « la profondeur de l'eau ne constitue pas un facteur limitatif dans leur répartition » est trompeuse, car la profondeur fait partie des facteurs qui influent sur leur répartition (et la plupart des autres facteurs sont généralement corrélés avec la profondeur) et a donc un effet manifeste sur celle-ci, même si elle n'est pas que le seul facteur qui entre en ligne de compte.	La phrase exprime que la profondeur de l'eau n'est pas le facteur limitant quant à la répartition des coraux. Étant donné que ces coraux n'ont pas besoin de lumière, la profondeur ne limite pas leur répartition. Le type de substrat, la vitesse du courant et la disponibilité des proies limitent la répartition des coraux d'eau froide.
171	142	MPO	5.3.3	L'EE conclut que plusieurs formes et espèces de coraux d'eaux profondes ne retrouvent généralement pas sur les substrats durs.	De récents documents démontrent que les coraux d'eau froide sont généralement présents sur les substrats durs, car ces derniers offrent une structure idéale à la fixation des larves (Campbell et Simms, 2009). Néanmoins, les coraux tirent avantage de zones où les courants sont relativement élevés pour se nourrir et les courants de la région du PP 1105 sont relativement faibles. Ce fait est corroboré par l'absence de regroupements de coraux ou d'éponges dans la zone du projet. Veuillez vous reporter aux figures 5.21 à 5.24 du rapport d'EE.
172	143	MPO	5.3.3	Le rapport de LGL (2007) indique qu'en général, la faible abondance de coraux dans le chenal laurentien (autre que le Stone Fence à l'extrémité sud du chenal laurentien) reflète probablement le léger couvert de pierres et de roches dans le secteur (Mortensen 2006). Cette information est hors de propos. Elle fait seulement référence aux grandes gorgones et est désuète (voir Kenchington et coll. (2010).	L'ouvrage de Kenchington et coll. 2010 a été mentionné dans le rapport révisé de l'EE.
173	144	MPO	5.3.3	Les coraux d'eau profonde peuvent tirer avantage des courants élevés, mais ces derniers ne sont pas nécessaires à leur survie. Leurs sources de nourriture ne sont pas clairement identifiées, bien que le plancton est probablement une source importante pour certaines ou plusieurs espèces, à tout le moins dans les eaux peu profondes ou d'une profondeur modérée. Leur présence sur les pentes et plateaux continentaux a peut-être plus à voir avec la disponibilité de la nourriture ou la variabilité accrue du substrat à certaines profondeurs qu'avec les courants.	Observation dûment notée. Voir la réponse fournie pour le commentaire 142 du MPO.
174	145	MPO	5.3.3	Le commentaire qui concerne l'habitat favorable pour les coraux d'eau profonde et les plumes de mer relativement au site du PP 1105 est source de confusion.	L'habitat et l'abondance des coraux ont été précisés dans l'EE.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
175	146	MPO	5.3.3	Les données sur les coraux et les éponges provenant de Terre-Neuve et de l'est de l'Arctique canadien sont exagérées, alors que d'autres informations pertinentes concernant l'intérieur du golfe du Saint-Laurent et le chenal laurentien sont ignorées ou minimisées. Les informations les plus récemment publiées et évaluées par des pairs ne sont pas référencées (ex. Kenchington et coll. 2010). Ces informations sont l'aboutissement de nombreuses années de recherche et résument toutes les données quantitatives concernant les coraux et les éponges de la région est de l'Arctique jusqu'à la frontière américaine et ne doivent donc pas être ignorées. Les données démontrent clairement que d'importantes concentrations de coraux et d'éponges sont présentes dans le golfe et doivent au moins être présentées et considérées comme étant proche du développement proposé.	Voir la réponse fournie pour le commentaire 134 du MPO.
176	147	MPO	5.3.3	La classification des plumes de mer en tant que corail est ambiguë. Les plumes de mer sont considérées comme des coraux du point de vue phylogénétique, biologique et écologique et par les responsables des politiques, y compris le MPO. Les plumes de mer sont des octocoraux appartenant à la sous-classe des Octocoralliaires, tout comme les gorgones et les coraux mous. La classification ambivalente des plumes de mer suscite une certaine confusion.	Voir la réponse fournie pour le commentaire 139 du MPO.
177	148	MPO	5.3.3	Le terme « proche » est souvent utilisé et la « proximité » est utilisée comme facteur potentiel impliquant l'atténuation de tout impact. Par conséquent, une définition plus claire de « proche » doit être fournie. Il pourrait être trompeur d'affirmer simplement que les coraux et les éponges ne sont pas concentrés « proche » du développement. Une distance réelle serait plus utile dans ce contexte.	La proximité des coraux et des éponges à la zone du PP 1105 a été soulignée dans l'EE.
178	149	MPO	5.3.3	Kenchington et coll. (2010) rapportent que les abondances les plus élevées (données de captures au chalut) de plumes de mer dans l'est du Canada se trouvent dans la région du golfe. La région est certainement un habitat convenable pour les plumes de mer que l'on retrouve sur des sédiments meubles (p. 154). L'EE devrait tenir compte de l'ouvrage de Kenchington et coll. (2010) et d'informations actualisées portant sur les considérations de classification et de préservation des plumes de mer ci-dessous, y compris la carte géoréférencée qui comporte des données sur les concentrations de plumes de mer et d'éponges proches du développement proposé de Old Harry (voir ci-joint).	Voir la réponse fournie pour le commentaire 134 du MPO.
179	150	MPO	5.3.3	Figures 5.22 et 5.23 – les observations de coraux et d'éponges montrent qu'ils couvrent une grande étendue sur le plateau néo-écossais et dans la région du golfe, mais qu'ils sont quasi absents de la région de Terre-Neuve. Cette situation est attribuable au fait que les données de Terre-Neuve ne sont pas incluses dans l'évaluation.	Voir la réponse fournie pour le commentaire 134 du MPO.
180	151	MPO	5.3.3	LEE stipule (p. 155) : « Ces facteurs suggèrent que la zone dans laquelle le projet est planifié n'est pas un habitat favorable pour les coraux en eau profonde, ni probablement pour les éponges, puisqu'ils dépendent trop du plancton comme source alimentaire. » Le terme « plancton » tel qu'il est utilisé ici est trop général. Nous savons que les coraux et les éponges représentent un large éventail de groupes trophiques, y compris des carnivores (se nourrissant de zooplancton) et des suspensivores (se nourrissant de matière organique particulière en suspension). Leurs sources alimentaires comprennent des organismes et détritiques que l'on retrouve près de la surface du fond marin et la matière organique qui descend vers les fonds marins à partir des couches de surface, ce qui explique pourquoi ils peuvent survivre à de grandes profondeurs sous la zone photique.	Le terme « plancton » couvre à la fois le phytoplancton et le zooplancton. Les détritiques et autres matières organiques ont été ajoutés en tant que source de nourriture.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
181	152	MPO	5.3.3	L'orthographe de <i>Anthoptilum grandiflorum</i> n'est pas respectée. Ceci est l'orthographe correcte.	Le texte a été mis à jour et les erreurs dans l'orthographe de <i>Anthoptilum grandiflorum</i> ont été corrigées.
182	153	MPO	5.3.3	Il serait utile que l'EE reconnaisse que les divers groupes de travail de l'OPANO ont conclu que les unités de conservation étaient constituées des taxons de coraux suivants (information tirée de Kenchington et coll. 2010) : champs de plumes de mer (<i>Pennatulaceans</i>); petites gorgones (<i>Acanella arbuscula</i> était la seule espèce dans la zone de réglementation de l'OPANO au sein de ce groupe); grandes gorgones (gorgone: genres : <i>Primnoa</i> , <i>Paragorgia</i> , <i>Keratoisis</i> , <i>Paramuricea</i> ; <i>Radicipes</i> , etc.); champs d'anémones cérianthides; Antipathariens (coraux noirs), et coraux formant des récifs (ex. <i>Lophelia pertusa</i>).	Observation dûment notée. Selon Kenchington et coll. 2010, les concentrations significatives de plumes de mer dans le golfe du Saint-Laurent sont situées dans la zone d'étude et au sud-ouest du PP 1105.
183	154	MPO	5.3.3	Tableau 5.9 – l'observation de <i>Littorina littorea</i> dans un échantillon instantané (GS-02) prélevé à une profondeur de plus 400 m est d'autant plus remarquable qu'il s'agit d'une espèce évoluant surtout dans la zone intertidale jusque dans les eaux peu profondes de la zone subtidale (<20 m). Il s'agissait peut-être d'une coquille vide ayant été transportée dans les eaux profondes.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
184	155	MPO	5.3.4	L'énoncé (p. 165) « la ligne de transect à travers le détroit de Cabot (identifié TDC dans le programme PMZA) est d'une importance particulière puisqu'elle traverse le chenal laurentien entre Terre-Neuve et l'île du Cap-Breton et est située à environ 70 km au sud-est du PP 1105. Le débit d'eau standard passant par le PP 1105 et les propriétés de l'eau ont de bonnes chances d'être similaires à ceux du détroit de Cabot » nécessite d'être reconsidéré. Les eaux du plateau continental qui entrent dans le détroit de Cabot ne pointent pas directement vers le site du PP 1105. En ce qui concerne les communautés de planctons, les transects du PMZA (en particulier les transects centraux – à l'extrémité est de l'île d'Anticosti) seraient plus appropriés dans ce cas.	Sur la base de données sur les courants d'eau, le plancton le long du transect du détroit de Cabot (PMZA) est plus susceptible de croiser la plateforme de Old Harry que le plancton passant du transect entre l'île d'Anticosti et le plateau madelinien dans le sud du golfe du Saint-Laurent. C'est parce que les courants qui entrent dans le golfe du Saint-Laurent, sur une grande partie du détroit de Cabot, passent sur la majeure partie du chenal laurentien et de la côte terre-neuvienne et ressortent le long d'une région plus étroite dans la partie ouest du détroit de Cabot (et loin de Old Harry) du côté de la côte du Cap-Breton et le long du plateau (voir également l'image ci-jointe). La section 4.2.2 montre que la plupart des courants saisonniers se déplacent vers le nord. Ainsi, il ne serait pas déraisonnable d'inclure des données sur le plancton à partir seulement du transect du détroit de Cabot (PMZA), plus susceptible d'être touché par le projet.
	156	MPO	5.3.4.2	Traduction incompréhensible dans la version française. En retour, plusieurs organismes <u>sous des tropiques élevés</u> , tels des poissons et des mammifères marins incluent le zooplancton dans leur diète. Traduction incorrecte de « higher trophic levels ».	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
185	157	MPO	5.4.1	La couverture photographique du fond marin semble insuffisante et principalement centrée en bordure ouest de la zone visée par le permis demandé (figure 5.26). La détermination de la biodiversité animale des fonds mous, en particulier la faune macro et mégabenthique, doit être basée sur l'utilisation d'une variété d'outils d'échantillonnage (grappin, filet traînant, traîneaux épibenthique et suprabenthique, chalut à perche). On ne peut pas déterminer la nature des communautés macro et mégabenthiques en se basant simplement sur un certain nombre de photos et quelques échantillons prélevés au hasard (trois, selon le tableau 5.9).	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
186	158	MPO	5.4.1	La légende de la figure 5.27 doit renvoyer à la figure 5.26 quant à l'emplacement des stations, PAS à la figure 5.23. Dans la légende de la figure 5.26 et ailleurs dans le texte, on fait référence au « fond de l'océan ».	La faute de frappe à la Figure 4.27 a été mise à jour pour faire référence à la Figure 4.26.

no commentaire	no commentaire Agences /Compagnie	Ministère gouvernemental /Compagnie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
187	159	MPO	5.4.1	Tableau 5.9 — ce tableau ne reflète pas l'étendue de la biodiversité benthique dans la région ciblée (voir commentaire précédent). Au minimum, le rapport d'EE doit comprendre un inventaire des nombreuses espèces benthiques recensées dans le document bilingue écrit par Brunel et coll. (1998). La zone d'étude fait partie de LCI, où le benthos est historiquement moins bien échantillonné que dans LCH, mais les deux régions pourraient présenter une faune assez similaire.	La référence de Brunel et coll. (1998) contient toutes les espèces d'invertébrés enregistrées dans le golfe du Saint-Laurent, soit environ 2214 espèces. Les échantillons prélevés sur le site donnent une représentation de la faune benthique et non pas de la structure complète des communautés. Les informations relatives aux communautés benthiques de la région peuvent être trouvées dans l'ouvrage de Brunel et coll. (1998) ou dans l'EES de l'ouest de Terre-Neuve de l'OCTLHE.
188	160	MPO	5.4.1	Tableau 5.9 — <i>Limacina helicina</i> est un ptéropode (mollusque) épipélagique, et non pas une espèce benthique. <i>Littorina littorea</i> est une espèce côtière qui aime les zones intertidale et subtidale : même si l'on peut parfois la trouver dans un environnement bathyal, elle est très rare et certainement pas représentative de la faune bathyale. Enfin, Brunel et coll. (1998) et le catalogue virtuel WoRMS ne signalent pas la présence de <i>Spio limicola</i> dans le golfe du Saint-Laurent. Cette espèce se trouve plus au sud le long de la côte de l'Amérique du Nord.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
189	161	MPO	5.4.2	La structure de l'introduction peut laisser croire que les espèces de crustacés figurant dans la phrase suivante (ex. homard, crabe, etc.) se retrouvent dans la zone du PP 1105.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
190	162	MPO	5.4.2	Le document fait référence au « crabe des neiges géant ». Ce n'est pas une espèce.	Le passage a été mis à jour afin de supprimer l'adjectif « géant ».
191	163	MPO	5.4.2	La liste des autres espèces commercialement importantes dans les zones côtières autour du PP 1105 ne comprend pas le pétoncle d'Islande (<i>Chlamys islandicus</i>), l'holothurie (<i>Cucumaria frondosa</i>) et les oursins (<i>Strongylocentrotus droebachiensis</i>) qui supportent également les pêches établies ou émergentes dans la région.	Des permis sont accordés pour la pêche au pétoncle d'Islande dans la division 4R de l'OPANO depuis 1969, mais les régions exploitées ne touchent pas à la zone d'étude. Les zones de pêche identifiées dans la division 4R se situent dans le détroit de Belle-Isle au nord de la zone du projet (MPO 2001, GNL 2002, OPANO 2009, SCCS 2009). La zone du projet comprend des habitats côtiers d'oursins dans la zone 4Rd de l'OPANO. Aucune capture d'oursins n'a été rapportée dans cette division entre 2004 et 2010 (EE). Des captures d'oursins ont été rapportées dans la division 4Vn, mais le projet ne devrait pas interagir avec les habitats côtiers dans cette zone. La pêche exploratoire des holothuries se pratique le long de la côte sud de Terre-Neuve, dans le détroit de Belle-Isle et sur la côte sud du Labrador (MPO 2007). Il y a aussi des activités de pêche commerciale sur le banc Saint-Pierre (MPO 2009). Aucune de ces régions n'est située dans la zone du projet et par conséquent, elles ne seront pas affectées par le projet.
192	164	MPO	5.4.2	Le crabe épineux (<i>Lithodes maja</i>) n'est pas mentionné dans cette évaluation. Ce n'est pas une espèce d'importance commerciale, mais elle est présente à proximité de Old Harry.	Commentaire noté. Comme il est décrit dans les méthodes de l'évaluation environnementale, les cycles biologiques généraux des espèces n'étant pas commercialement viables ont été omis.
193	165	MPO	5.4.2	Le couteau de l'Atlantique n'est pas <i>Siliqua costata</i> mais bien <i>Ensis directus</i> , capturé dans l'Est du Canada.	Le texte a été mis à jour afin d'y inclure le bon nom de l'espèce.
194	166	MPO	5.4.2.1	Le premier paragraphe contient des inexactitudes et doit être réécrit. Voici une proposition : les homards d'Amérique sont répartis dans les récifs localisés dans les zones côtières autour des quatre provinces atlantiques et l'est du Québec. La saison de pêche du printemps élimine des individus de la population avant la mue et la ponte. Chez la femelle adulte, la mue et l'accouplement se produisent au cours d'un été, alors que durant le deuxième été, la femelle se consacre à la ponte. Sous de bonnes conditions, certaines jeunes femelles peuvent muer, se reproduire et pondre leurs œufs dans le même été (MPO 2003).	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
195	167	MPO	5.4.2.1	« Parade nuptiale » n'est pas un terme qui devrait s'appliquer aux homards et aux crabes – « <i>accouplement</i> » est le terme approprié.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
	168	MPO	5.4.2.1	La dernière phrase du deuxième paragraphe de la p. 192 est incorrecte — peut-être une mauvaise traduction (version française).	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
196	169	MPO	5.4.2.1	L'affirmation selon laquelle un œuf fécondé sur dix se développera pour devenir un adulte est probablement incorrecte. De plus, les larves de stade I, II et III ne sont pas en surface et sont à peu près impossibles à trouver.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
197	170	MPO	5.4.2.1	Le régime des homards juvéniles est très différent de celui des homards adultes (voir Sainte-Marie et Chabot 2002).	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
198	171	MPO	5.4.2.1	Quant à la « région entre Long Point (au large de la baie de Port-au-Port) et l'île Shag », ces localités sont à Terre-Neuve et aux Îles-de-la-Madeleine, respectivement. Elles sont dans le chenal laurentien, qui les sépare, où il n'y a pas de homards, donc ce n'est pas un lieu de frai.	Les îles Shag sont un petit groupe d'îles dans la partie sud de Coppett Harbour au large de la côte sud de Terre-Neuve. Le texte a été mis à jour pour clarifier la référence à l'île Shag comme l'une des îles Shag au large des côtes de Terre-Neuve et non au large des Îles-de-la-Madeleine.
200	172	MPO	5.4.2.2	Certaines descriptions du crabe des neiges sont incorrectes. Dans le sud du golfe du Saint-Laurent, le crabe des neiges ne se déplace pas vers des eaux moins profondes pour se reproduire. Il ne migre pas vers des eaux moins profondes pour accélérer son développement embryonnaire. L'accouplement se produit chez les femelles pubescentes après la dernière mue, mais les femelles multipares (qui ont subi leur dernière mue) ne muent pas avant de s'accoupler. Les femelles peuvent utiliser du sperme qu'elles ont préalablement stocké pour féconder les ovocytes, mais cette pratique n'est pas généralisée. Elles s'accouplent avec leurs partenaires d'accouplement lorsque ceux-ci sont présents. L'énoncé « <i>les mâles continuent à muer jusqu'à l'âge adulte et seulement une partie de ceux-ci seront retenus pour la pêche</i> » doit être réécrit, car il est ambigu. Les crabes adultes sont les crabes qui ont subi leur dernière mue. Les crabes adultes peuvent être pêchés une fois que leur carapace a durci et que leur taille excède la taille minimale de capture. La description du cycle de vie et des caractéristiques biologiques du crabe des neiges doivent être réécrites.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
201	173	MPO	5.4.2.2	La répartition du crabe des neiges peut également être connue par le relevé de recherche multispécifique de septembre et le relevé annuel du crabe des neiges de la région du golfe. Une carte illustrant les zones de pêche au crabe des neiges (ZPC) dans le golfe du Saint-Laurent, l'est de la Nouvelle-Écosse et le sud-ouest de Terre-Neuve pourrait être présentée ici, comme ce fut le cas pour le homard, en particulier les ZPC 12F, 19, 4Vn et 12 A-C qui sont toutes proches de Old Harry.	Observation dûment notée, bien que la cartographie décrite n'était pas disponible au moment de la publication.
202	174	MPO	5.4.2.2	En ce qui concerne sa structure de stocks, le crabe des neiges de l'Atlantique a récemment été identifié comme présentant un complexe de stock unique qui s'étend du Labrador au golfe du Maine et qui englobe le golfe du Saint-Laurent (voir l'article récent de Puebla et coll.). Cette information devrait être modifiée dans le texte.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
203	175	MPO	5.4.2.2	Est-ce que la référence à la présence du crabe vert dans « <i>les eaux au large de Terre-Neuve...</i> » signifie que le crabe vert est présent dans la zone du PP 1105? Le crabe vert (<i>Carcinus maenas</i>) est également présent autour de l'île du Cap-Breton et l'Île-du-Prince-Édouard. Une recherche de référence devrait être faite afin d'inclure les récentes observations de répartition de cette espèce dans le sud du golfe et au nord du Cap-Breton.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE, bien que les populations de crabes verts du Cap-Breton et de l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas été incluses à l'étude, car ces régions ne relèvent pas de la portée géographique de l'EE.
204	176	MPO	5.4.2.2	Les spermatophores sont stockés dans la <i>spermathèque</i> .	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
205	177	MPO	5.4.2.2	Les petits crabes ne se trouvent pas « dans les espaces interstitiels des substrats plus durs ». Les individus dans les premiers stades benthiques sont furtifs et vivent cachés parmi les débris ligneux, les structures biogéniques ou enfouies dans le limon.	Observation dûment notée et partiellement intégrée dans l'EE. Il est peu probable que des débris ligneux se trouvent sur le fond marin dans la zone du PP 1105.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
206	178	MPO	5.4.2.3	Voici une proposition pour la description du crabe commun : les crabes communs sont des crustacés décapodes qui se rassemblent dans des eaux d'une profondeur généralement inférieure à 20 m et qui occupent différents substrats allant des fonds sableux aux milieux rocheux. Il existe un dimorphisme sexuel quant à la taille du crabe commun, les mâles (140 mm) étant de plus grande taille que les femelles (100 mm). La maturité moyenne se produit à une largeur de carapace de 57 mm chez la femelle et de 75 mm chez le mâle. La période de pointe de la mue chez les mâles se produit habituellement dans les derniers mois d'hiver pour permettre à leur carapace de durcir avant de s'accoupler avec des femelles à carapace molle à la fin de l'été et au début de l'automne. L'extrusion des œufs se fait peu après l'accouplement et ceux-ci sont stockés dans l'abdomen de la femelle pour une période maximale de 10 mois. L'éclosion larvaire se produit à la fin du printemps ou durant l'été, les larves nageuses se rassemblant près de la surface. Les larves passent par six stades larvaires qui peuvent durer au total jusqu'à 3 mois avant de s'installer sur le fond marin et devenir un crabe benthique. Les larves de crabe commun sont planctonophages omnivores.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
207	179	MPO	5.4.2.3	Les crabes communs jouent un rôle écologique important dans les communautés subtidales du nord, principalement en raison de leur riche abondance. Leur régime alimentaire comprend des bivalves, escargots, oursins verts, étoiles de mer, amphipodes, crevettes de sable et polychètes. Le crabe commun est une proie de choix pour le homard de toutes tailles. Les crabes communs adultes atteignent une taille commerciale (102 mm) à environ six ans.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
208	180	MPO	5.4.2.5	Plusieurs énoncés concernant le buccin sont incomplets ou incorrects. Les femelles pondent des capsules qui contiennent de nombreux œufs — ce sont les capsules qui sont attachées à des substrats durs, et ce sont des juvéniles qui en émergent et non pas de « jeunes larves ».	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
209	181	MPO	5.4.2.6	Il est indiqué que les crevettes sont généralement hermaphrodites. Cette espèce est cependant toujours hermaphrodite.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
210	182	MPO	5.4.3	L'EE doit être claire quant à la présence ou l'absence de renseignements sur la répartition et le cycle biologique spécifiques aux espèces. Par exemple, la raie épineuse est incluse dans l'évaluation, mais pas la raie à queue de velours. En conséquence, l'ensemble de la section qui suit le tableau 5.10 devrait être modifié aux fins de clarification.	Observation dûment notée. Une meilleure explication quant au raisonnement derrière l'inclusion d'espèces spécifiques a été fournie.
212	183	MPO	5.4.3	La myxine du nord (également dans le tableau 5.10), la raie épineuse, la raie à queue de velours, et l'aiguillat noir ne sont pas des espèces pélagiques comme indiqué dans le texte — ce sont des espèces de poissons de fond.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
213	184	MPO	5.4.3	Contrairement à ce qui est indiqué dans l'EE, il y a actuellement un moratoire sur la pêche dirigée de la morue de l'UD du Sud laurentien.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
214	185	MPO	5.4.3.1	Dans l'ensemble, l'information présentée sur les poissons pélagiques est incomplète. Les plus récents rapports scientifiques et documents de recherche du SCCS et du MPO relatifs aux poissons pélagiques devraient être consultés dans le cadre de cette évaluation. Notamment, une section sur le capelan devrait être ajoutée ici.	Les rapports scientifiques et documents de recherche du SCCS ont été examinés et intégrés, le cas échéant. Une section a été ajoutée pour le capelan.
215	186	MPO	5.4.3.1	Tableau 5.10 — pour le hareng, ajoutez « frai de printemps »; pour le maquereau, il n'est pas présent durant toute l'année, mais de mai à novembre, et il y a aussi des œufs et des larves, pas seulement des adultes; pour le capelan, il y a aussi des juvéniles. En outre, le texte mentionne le frai de printemps, lequel n'est pas présenté dans le tableau 5.10.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
216	187	MPO	5.4.3.1	Tableau 5.11 — ajouter « avril à juillet » pour le hareng et ajouter le capelan au tableau.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
217	188	MPO	5.4.3.1	Figure 5.32 – des données du relevé du sud du golfe (le sud du golfe est présenté pour certaines espèces) devraient être ajoutées.	Quatre critères ont été utilisés quant à l'inclusion de figures relatives à la répartition des poissons dans l'évaluation environnementale. Ces critères sont énumérés ci-dessous par ordre de priorité. <ul style="list-style-type: none"> • Les figures doivent comprendre des données sur la répartition pour inclure PP 1105 ou la zone du projet. • Les données recueillies pour créer les figures doivent provenir de sources comme le MPO, l'EC, le milieu universitaire, ou de sociétés d'experts-conseils, par exemple. • Les données doivent avoir été recueillies récemment (au cours des 10 dernières années) et permettre l'identification des patrons de répartition actuels pour inclure PP 1105 ou la zone du projet. • Les données devraient englober le plus de limites temporelles et spatiales possible (c.-à-d. les grands ensembles de données recueillies au cours d'une longue période ont été préférés). Selon ces critères, la figure 5.32 fut retenue. Il est convenu que cette figure n'inclut pas le sud du golfe du Saint-Laurent, cette région du golfe étant en dehors des limites du PP 1105 et de la zone du projet.
218	189	MPO	5.4.3.1	Figure 5.33 — la répartition du maquereau dans l'estuaire et le nord du golfe est incorrecte. Quant aux poissons pélagiques comme le hareng, le maquereau et le capelan, les données de captures au chalut de fond ne reflètent pas leur répartition comme il est indiqué ici. D'autres techniques sont nécessaires pour établir une telle répartition.	Les données de répartition sur les espèces pélagiques sont limitées. Bien que les données de captures au chalut du MPO ne constituent pas un moyen efficace pour déterminer l'abondance ou la répartition des espèces. Les 12 années de données de chalutage indiquent indéniablement que le maquereau est présent dans le golfe et dans la zone du projet.
219	190	MPO	5.4.3.1	Figure 5.33 – cette figure devrait être remplacée par des cartes des œufs et des captures commerciales (senne coulissante) (les lieux de capture de harengs et de capelans devraient également être inclus).	Des cartes de capture et les registres de poids sont fournis à la section 5.8.1 intitulée Pêches commerciales.
	191	MPO	5.4.3.1 p. 201	Traduction incorrecte dans la version française. « Pendant cette période, les larves survivent sur la vesicule ombilicale [...] ». Traduction incorrecte de « yolk sac ».	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
220	192	MPO	5.4.3.2	Figure 5.40 – l'information est désuète. Il existe des données plus récentes pour la zone d'étude. Les données de 2003-2011 devraient être présentées pour illustrer les répartitions actuelles et non la répartition d'il y a dix ans. Les critères de faible occurrence doivent être clairement énoncés.	Quatre critères ont été utilisés quant à l'inclusion de figures relatives à la répartition des poissons dans l'évaluation environnementale. Ces critères sont énumérés ci-dessous par ordre de priorité. <ul style="list-style-type: none"> • Les figures doivent comprendre des données sur la répartition pour inclure PP 1105 ou la zone du projet. • Les données recueillies pour créer les figures doivent provenir de sources comme le MPO, l'EC, le milieu universitaire, ou de sociétés d'experts-conseils, par exemple. • Les données doivent avoir été recueillies récemment (au cours des 10 dernières années) et permettre l'identification des modes de répartition actuels pour inclure PP 1105 ou la zone du projet. • Les données devraient englober le plus de limites temporelles et spatiales possible (c.-à-d. les grands ensembles de données recueillies au cours d'une longue période ont été préférés). Selon ces critères, la figure 5.40 fut retenue. Il est convenu qu'il existe peut-être des données plus récentes. Au moment de rédiger ce rapport, aucune donnée sur la répartition ne correspondait mieux aux critères susmentionnés.
221	193	MPO	5.4.3.2	Les figures 5.42, 5.43, 5.48 ne présentent qu'une seule année de données. Ces données devraient être élargies afin d'illustrer la répartition actuelle.	Les figures illustrant la répartition des poissons en 2005 ont été conçues dans le but d'être utilisées conjointement avec les figures illustrant les données de capture des relevés au chalut d'été de 2009 et 2010 afin de fournir une description récente de la présence d'espèces de poissons dans la zone du projet.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
222	194	MPO	5.4.3.2	Il est dit (p. 156) que « la limande à queue jaune est un poisson plat démersal présent dans les eaux de la baie de Chesapeake jusqu'au Labrador... ». Cependant, la limande à queue jaune se trouve dans la limite nord de son habitat, dans les grands Bancs, dans la zone 3L, à l'est de Terre-Neuve.	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
223	195	MPO	5.4.3.2	Flétan atlantique – les informations sur la répartition se limitent aux données des relevés d'août 2009 et 2010 dans la partie nord du golfe. Il y a beaucoup d'informations supplémentaires disponibles sur la répartition estivale dans les sources énumérées ci-dessous, y compris les zones non couvertes ou partiellement couvertes par le relevé d'août (les données du relevé 2010 semblent incomplètes, ou sa couverture était incomplète). Des informations sur la répartition durant les autres saisons devraient aussi être présentées. Certaines sources d'information clé comprennent : Swain et coll. (1998), et Chouinard et Hurlbut (2011); Comeau et coll. (2002), Benoît et coll. (2003); Darbyson & Benoît (2003) et les récents rapports scientifiques et documents de recherche du SCCS provenant de l'évaluation des stocks	<p>Observation dûment notée. Une nouvelle figure montrant la répartition du flétan atlantique en janvier dans l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent a été ajoutée. Quatre critères ont été utilisés quant à l'inclusion de figures relatives à la répartition des poissons dans l'évaluation environnementale. Ces critères sont résumés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les figures doivent comprendre des données sur la répartition pour inclure PP 1105 ou la zone du projet. • Les données recueillies pour créer les figures doivent provenir de sources comme le MPO, l'EC, le milieu universitaire, ou de sociétés d'experts-conseils, par exemple. • Les données doivent avoir été recueillies récemment (au cours des 10 dernières années) et permettre l'identification des modes de répartition actuels pour inclure PP 1105 ou la zone du projet. • Les données devraient englober le plus de limites temporelles et spatiales possible (c.-à-d., les grands ensembles de données recueillies au cours d'une longue période ont été préférés). <p>Bien qu'il soit convenu que la couverture de la collecte de données de 2010 a été mauvaise sur le site de la concession, les données de 2009 montrent que le flétan atlantique est présent dans la zone du PP 1105. En outre, les deux ensembles de données de 2009 et 2010 montrent que le flétan atlantique est présent dans la zone du projet, occupant principalement des habitats éloignés des côtes.</p>
224	196	MPO	5.4.3.2	Aiglefin – les informations sur la répartition se limitent à une ancienne carte du ECNASAP. Une quantité considérable de données plus récentes sont disponibles auprès des sources ci-dessus.	La figure 5.32 a été modifiée afin d'y inclure une figure plus récente d'Environnement Canada. Aucune répartition convenable n'a pu être identifiée à partir des sources fournies dans le commentaire. Ces sources de données de 1986-1992 (Darbyson et Benoit 2003), 1994-1997 (Chouinard et Hurlbut 2011) et les sources de données recueillies avant 2002 (Swain et coll. (1998); Comeau et coll. (2002) et Benoit et coll. (2003)) ont été reléguées aux sources d'information de base, car l'information qu'elles contenaient n'était pas aussi complète ou récente que celle comprise dans la figure d'Environnement Canada.
225	197	MPO	5.4.3.2	Flétan noir et merluche à longues nageoires– les informations sur la répartition se limitent aux données des relevés d'août 2009 et 2010 dans la partie nord du golfe. Il s'agit d'une erreur particulière puisque la couverture du relevé était incomplète en 2010 et la plus importante zone d'intérêt de ce rapport (zone autour de PP 1105) n'avait pas été échantillonnée.	Bien qu'il soit convenu que la couverture de la collecte de données de 2010 a été mauvaise sur le site de la concession, les données de 2009 montrent que le flétan noir et la merluche à longues nageoires sont présents dans la zone du PP 1105. En outre, les deux ensembles de données de 2009 et 2010 montrent que les deux espèces sont présentes dans la zone du projet, occupant principalement des habitats éloignés des côtes.
226	198	MPO	5.4.3.2	Flétan du Groenland – les informations importantes, bien qu'elles aient été publiées que récemment, devraient être incluses dans cette évaluation. Ouellet et coll. (2012) montrent que la zone du projet chevauche le principal habitat de la population de géniteurs de flétans du Groenland dans le golfe du Saint-Laurent. L'espèce pond des œufs bathypélagiques (qui se développent en eau profonde) et il y aura donc abondance d'œufs et de larves dans la zone du projet au moment de la période de reproduction (février-mai). Le flétan du Groenland est une espèce de poisson importante pour la pêche dans le golfe du Saint-Laurent.	Observation dûment notée. Les nouvelles informations disponibles après la rédaction du document de l'EE ont été incorporées à celle-ci.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
227	199	MPO	5.4.3.2	Baudroie d'Amérique – le texte fait référence aux baudroies vivant en dehors du golfe dans les zones 3LNOPs de l'OPANO. Il est probablement inexact que « les eaux de plateau plus chaudes du golfe abritent aussi une importante population [de baudroies d'Amérique]. »	Observation dûment notée et incorporée dans l'EE.
228	200	MPO	5.4.3.2	Goberge — le texte fait référence à la goberge vivant en dehors du golfe.	Les informations contenues dans la section du cycle de vie de la goberge comprennent des données sur les stocks de la zone 4V de l'OPANO, qui comprend le détroit de Cabot. Il y a peu de données concernant la présence de la goberge dans le golfe du Saint-Laurent, car la majorité des données disponibles sur ses stocks se limitent à des pêcheries locales le long du talus néo-écossais et des grands Bancs.
229	201	MPO	5.4.3.2	Merluche blanche — cette section est insatisfaisante. Les informations tirées des relevés du sud du golfe, indiquant que la merluche est répartie soit dans les eaux côtières peu profondes ou dans les eaux profondes le long du chenal laurentien en été et qu'elle migre vers les aires d'hivernage dans les eaux profondes du chenal laurentien, devraient être incluses dans l'évaluation. Voir : Swain et coll. (1998), et Chouinard et Hurlbut (2011); Comeau et coll. (2002), Benoît et coll. (2003); Darbyson & Benoît (2003); et les récents rapports scientifiques et documents de recherche du SCCS provenant de l'évaluation des stocks.	Ce rassemblement pré-frai est inclus dans l'évaluation environnementale : « de janvier à février, la plie grise se réunit avant le frai dans les eaux profondes de chenaux comme celles que l'on retrouve dans le chenal laurentien, au sud-ouest de la baie Saint-George. »
230	202	MPO	5.4.3.2	Plie grise — cette section n'est pas adéquate. Une grande partie du texte n'est qu'une description générale d'une aire de répartition en dehors du golfe. Il convient de souligner que durant l'hiver, les adultes prégéniteurs semblent se regrouper dans la zone du PP 1105 (Bowering et Brodie 1984).	Après l'analyse des données de capture, il fut déterminé que la plie grise n'est pas une espèce importante pour la pêche commerciale au sein de la zone du projet et la section a donc été enlevée.
231	203	MPO	5.4.3.2	Le rassemblement pré-frai des plies grises à l'intérieur ou à proximité du PP 1105 devrait être considéré comme une zone sensible ou importante. Les rassemblements d'hivernage de morues dans le sud du golfe, et leur itinéraire de migration le long du chenal laurentien, représentent d'autres zones sensibles et importantes près du PP 1105.	Voir la réponse fournie pour le commentaire 203 du MPO.
232	204	MPO	5.4.3.2	Raie épineuse — cette section n'est pas adéquate. Une grande partie du texte n'est qu'une description générale d'une aire de répartition en dehors du golfe (ex. les grands Bancs). Voir les sources ci-dessus pour obtenir des informations sur la répartition saisonnière de la raie épineuse dans le golfe. Voir Swain et Benoît (2006) pour une description des récents changements dans la répartition d'été, avec une concentration croissante en eau profonde le long du côté sud du chenal laurentien. Remarque : la raie épineuse (p. 158) a connu un déclin et est actuellement examinée par le COSEPAC à titre d'espèce en péril.	La raie épineuse n'est pas une espèce importante pour la pêche commerciale au sein de la zone du projet et la section a donc été enlevée.
233	205	MPO	5.6	Tableau 5.16 – conclure que le rorqual bleu ne serait présent que très rarement dans la zone du projet est incorrect. Cette probabilité d'occurrence est inconnue et peut être plus élevée au printemps et à l'automne, lorsque les rorquals bleus migrent par le détroit de Cabot, ou à l'automne dans la région. En outre, conformément au tableau 5.17 et les données du MPO qui y sont présentées, le rorqual bleu est une espèce qui serait au moins aussi commune que le rorqual commun. Le texte devrait donc être revu, ainsi que les informations au début de la p. 216	Le texte du tableau 5.16 a été mis à jour afin d'y inscrire « commun de manière saisonnière ».
235	206	MPO	5.6	La fréquence d'occurrence de bélugas est probablement très occasionnelle. Toutefois, compte tenu du nombre élevé récemment rapporté le long de la côte ouest de Terre-Neuve (J. Lawson, MPO, Terre-Neuve, données non publiées), la caractérisation « rare » ne rend pas justice à leur exposition éventuelle à des activités liées au projet. Le texte de la p. 219 devrait donc également être modifié.	Le texte du tableau 5.16 et le paragraphe associé ont été mis à jour afin d'y inscrire « peu commune ».

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
236	207	MPO	5.6	Est-ce que le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (SIBO) convient pour établir un tel inventaire? Quelle proportion des données existantes l'OBIS comprend-il? Inclut-il les inventaires mentionnés précédemment dans la section sur les espèces en voie de disparition?	Le SIBO est une base de données basée sur des données d'observation recueillies auprès de divers fournisseurs de données à travers le monde. Bien qu'il ne soit probablement pas une base de données complète, il fournit des données complémentaires permettant d'évaluer quelles espèces de mammifères marins et tortues de mer ont été observées dans une zone d'intérêt, comme la zone d'étude du projet, par exemple. De plus, il a été considéré que cette base de données est plus utile que les vastes bases de données régionales qui fournissent généralement les aires de répartition des espèces et qui ont été utilisées pour la section sur les espèces en voie de disparition. Il convient de noter que dans le tableau 5.17, les données du MPO sont fournies en plus des données du SIBO. Ensemble, elles visent à fournir une indication globale de la présence de mammifères marins et de tortues de mer dans le voisinage du projet.
237	208	MPO	5.6.1	L'évaluation de l'abondance et de la présence possible d'espèces dans la zone d'étude doit être effectuée en prenant en considération non seulement l'étude de Lawson et Gosselin (2009), mais aussi celle de Kingsley et Reeves (1998). Les estimations d'abondance de Lawson et Gosselin (2009) (avec écart type) diffèrent sensiblement de celles obtenues par Kingsley et Reeves (1998), très probablement à cause d'un retard de l'arrivée des animaux dans le golfe. Cette hypothèse est fondée sur des observations faites sur le plateau néo-écossais et dans les eaux américaines au cours de la période de relevé (voir la discussion sur le document). Les estimations de la répartition et de l'abondance de Kingsley et Reeves (1998) sont donc aussi pertinentes et couvrent toute la zone du PP 1105.	Le texte a été mis à jour afin d'y inclure l'abondance et la présence potentielle selon Kingsley et Reeves, 1998.
238	209	MPO	5.6.3	Il est inexact d'affirmer que les quatre espèces de phoques sont chassées commercialement dans l'Atlantique. Les phoques communs, chassés à des niveaux très bas dans les années 1960 et 70, ne sont plus inclus dans les permis de chasse au phoque à des fins personnelles. Ils ne sont plus chassés commercialement nulle part au Canada.	Le texte a été mis à jour afin d'exclure le phoque commun de la référence à la chasse commerciale.
239	210	MPO	5.6.3	Les données sur le régime alimentaire du phoque du Groenland doivent être revues. Le capelan et la morue polaire semblent désormais être sa principale source de nourriture.	Le texte a été modifié afin d'inclure les nouvelles informations sur l'alimentation du phoque du Groenland.
240	211	MPO	5.6.3	Il convient de noter que la zone du PP 1105 fait partie d'un habitat très prisé par les phoques à capuchon, en particulier les mâles, quand ils sont présents dans le golfe du Saint-Laurent (Lesage et coll. 2007, Fig. 22; Bajzak et coll. 2009)	Il a été noté que la zone du PP 1105 fait partie d'un habitat très prisé par le phoque à capuchon.
241	212	MPO	5.6.3, p. 241	Traduction incorrecte dans la version française. « On observe le phoque commun et le phoque gris au même endroit, cependant la répartition est telle que le phoque commun est régulièrement vu dans le golfe tandis que la population du phoque gris est concentrée au sud (LGL 2005b). » Dans la version anglaise, la phrase formulée ci-dessous ne présente pas les mêmes informations : « Both the harbour and grey seals are likely to be common in the western Newfoundland offshore regions, with the distribution of the harbour seal being continuous in the Gulf and that of the grey seal to be more concentrated in the south (LGL 2005b). »	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
242	213	MPO	5.6.4	La tortue luth se retrouve à proximité du PP 1105. Par conséquent, l'adverbe « potentiellement » devrait être enlevé du texte.	Le texte a été mis à jour dans la section 5.2.4 afin de refléter la présence connue de la tortue luth dans la zone d'étude. Le texte de la section 5.6.4 a été mis à jour afin d'y inclure une discussion sur la tortue verte et la phrase en question fut modifiée afin d'y inclure la tortue bâtarde et la tortue verte. Par conséquent, la référence à la présence « potentielle » demeure valable puisque la présence de la tortue bâtarde et la tortue verte est moins probable.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
243	214	MPO	5.6.4	Il y a actuellement quatre (et non trois) espèces de tortues marines qui peuvent se retrouver dans la région — il faut ajouter la tortue verte (<i>Chelonia mydas</i>) à la liste.	La tortue verte (<i>Chelonia mydas</i>) a été ajoutée à la liste.
244	215	MPO	5.6.4	Veuillez inclure une référence de publication quant au fait que la tortue bâtarde préfère les eaux peu profondes, et enlever « apparemment » et la répétition de la préférence de l'eau peu profonde.	Le texte a été révisé afin d'y éliminer les répétitions et une référence principale a été citée en ce qui a trait à la préférence à l'eau peu profonde (Ogren 1989).
245	216	MPO	5.7; Page 224; Fig. 5.57	Il convient de préciser dans le texte que bien que les lignes de démarcation représentées sur la carte représentent des ZIEB (et espèces) qui contribuent, d'autant plus, de manière importante à l'écosystème du golfe du Saint-Laurent, ces lignes ne devraient pas être considérées comme des limites absolues de l'activité biologique ou de l'importance écologique, lesquelles peuvent varier à la fois spatialement et temporellement au cours de l'année. « Le fait qu'une composante importante de l'écosystème ne soit pas englobée ou qu'elle ne soit que partiellement englobée par une ZIEB ne peut pas être interprété comme une absence d'importance écologique. Des populations sensibles de même que certaines aires exceptionnelles ne sont pas — ou pas entièrement/toujours — comprises dans les ZIEB » MPO (2007b).	Le texte a été mis à jour comme il est indiqué afin de reconnaître que les limites des ZIEB ne constituent pas des limites absolues en ce qui a trait à la sensibilité ou l'importance écologique.
246	217	MPO	5.7; Page 224; Fig. 5.57	La figure devrait également inclure le rassemblement pré-frai de la plie grise dans la zone du PP 1105. Bien qu'il en soit quelque peu question dans le texte de l'EE, le rassemblement d'hivernage de la morue au nord de l'île St-Paul et les voies de migration des morues du sud du golfe (et d'autres poissons démersaux) doivent également être soulignés, de même que le fait que la plupart des grands poissons démersaux dans le sud du golfe passent l'hiver dans le chenal laurentien.	Cette question est traitée dans la section de l'évaluation des stocks.
247	218	MPO	Titre du tableau 5.11, p. 216	Traduction incorrecte dans la version française. « Résumé des périodes de frai et d'éclosion des principales espèces faisant l'objet d'une pêche commerciale avec le potentiel de survenance dans la zone visée par le PP 1105. » Traduction incorrecte de « occurrence ».	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
248	219	MPO	5.7.1, p. 225	Le titre devrait être « zones écologiques et biologiques importantes » si c'est ce que l'on entend. Sinon, on ne doit pas utiliser l'acronyme ZIEB, car il est plus communément associé à des zones importantes dans le contexte d'une gestion axée sur l'écosystème.	Le texte a été modifié.
249	220	MPO	5.7.1, p. 225	Compte tenu du caractère extrêmement complexe et dynamique de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (EGSL), les ZIEB et leurs limites sont destinées à n'être présentées qu'à titre de référence. Il faut aussi reconnaître que les ZIEB doivent être réévaluées au fil du temps (MPO 2011). Les analyses conduisant à l'identification des dix ZIEB étaient fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles à l'époque. En cela, plusieurs ensembles de données n'ont pas été inclus en raison de l'absence de géoréférencement, de versions électroniques inadéquates ou d'un mauvais échantillonnage dans de vastes zones du golfe. Par conséquent, il convient de noter que les ZIEB pour l'ESGL ne couvrent pas toutes les régions ou les espèces qui contribuent de manière importante à la dynamique du système. Par exemple, seule une faible proportion (environ 0,02 %) des espèces d'invertébrés benthiques reconnues comme étant présentes dans l'EGSL ont été prises en considération dans le processus d'établissement des ZIEB (Chabot et coll., 2007).	Commentaire noté. Le texte a été mis à jour afin d'y préciser que les ZIEB seront réévaluées au fil du temps.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
250	221	MPO	5.7.1, p. 225	L'EE identifie correctement que le PP 1105 chevauche plusieurs zones importantes reconnues, y compris une aire d'hivernage pour de nombreuses espèces de poissons démersaux et une zone importante pour les mammifères marins. Cependant, le PP 1105 se trouve dans une région où un très grand nombre de zones importantes se chevauchent à travers les couches et dimensions thématiques (voir la figure 17 dans Savenkoff et coll., 2007). L'EE ne mentionne pas non plus la zone d'intérêt (ZI) que représente l'aire marine protégée autour des Îles-de-la-Madeleine (projet à l'étude par Parcs Canada).	L'annonce de la ZI entourant les Îles-de-la-Madeleine fut faite en décembre 2011. La version révisée de l'EE mentionne désormais cette nouvelle ZI. L'EE était centrée sur les ZIEB identifiés par le MPO en 2007, lesquelles sont des zones d'importance clairement définies. La zone du PP 1105 ne chevauche aucune ZIEB.
251	222	MPO	5.7.1, p. 225	L'évaluation environnementale doit également préciser que plusieurs mammifères marins se retrouvent dans la région en hiver pour s'y nourrir, y compris des espèces d'eau profonde et le rorqual bleu (inscrits dans la liste des espèces en voie de disparition en vertu de la Loi sur les espèces en péril de 2005; population du nord-ouest de l'Atlantique).	L'utilisation de la zone entourant le PP 1105 par les mammifères marins (y compris le rorqual bleu qui est en voie de disparition) est discutée dans les sections 5.2.3 et 5.6.
252	223	MPO	5.7.1, p. 225	L'EE doit préciser que cette région est l'une des rares zones importantes pour les coraux mous et la seule zone où l'on retrouve certaines espèces de crevettes d'eau profonde (<i>Pasiphaea tarda</i> , <i>Sergestes arcticus</i> , <i>Atlantopandalus propinquus</i> , <i>Acantheephyra pelagica</i>) (Chabot et coll., 2007).	La section 5.71 est « Zones d'importance écologique et biologique » (ZIEB). Les coraux mous sont spécifiquement traités par rapport à la zone du projet à la section 5.3.3.
253	224	MPO	5.7.2 (& section 6.2, p. 226)	Plus de considération devrait être accordée aux zones côtières sensibles dans tout le golfe. Par exemple, à l'exception des sites de nidification des oiseaux de mer dans la section 5.7.3, aucune des zones côtières sensibles du sud-ouest de Terre-Neuve n'est considérée. En se basant sur les connaissances traditionnelles, d'importantes zones côtières et marines ont été cartographiées pour la baie Saint-George et Port au Port [voir http://www.longrange.ca/pages/coastal.html]. Il existe d'autres documents pour la baie des Îles et de la péninsule Great Northern.	Les seuls effets liés aux activités courantes du projet seraient les interactions avec la circulation maritime en provenance et en direction du site du projet aux fins d'approvisionnement. Les navires d'approvisionnement suivront les voies maritimes établies et respecteront l'Annexe 1 de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL 73/78) et les Règlements relatifs à la lutte contre la pollution de la Loi sur la marine marchande du Canada. Toute interaction avec l'environnement côtier est de nature limitée et, par conséquent, les zones côtières sensibles n'ont pas été évaluées dans l'EE.
254	225	MPO	5.8, version française	Pour éviter toute confusion, nous vous recommandons de respecter la terminologie officielle utilisée par Pêches et Océans Canada pour les noms des espèces de poissons suivantes : « Flétan de l'Atlantique » (Atlantic halibut) plutôt que « Flétan » (halibut) « Flétan du Groenland » (Greenland halibut) plutôt que « Flétan noir » (black turbot or black halibut) « Chaboisseau » (sculpin) plutôt que « Chabots » (sculpin) Crabe araignée ou « crabe hyas » (toad crab) plutôt que « crabe lyre » (toad crab or lyre crab)	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
255	226	MPO	5.8, p. 230	Les données sur les prises de poissons semblent avoir été recueillies séparément dans 4 régions du golfe : Terre-Neuve-et-Labrador, les Maritimes, le golfe et Québec. L'administration centrale du MPO (Ottawa) maintient une base de données sur les activités de pêche de chaque région et celle-ci pourrait être une source de données plus complète. De plus, les systèmes régionaux n'enregistrent les données de quantités débarquées que dans la région qui les concerne. Les poissons peuvent être capturés dans une zone unitaire de l'OPANO et débarqués dans une autre. Veuillez contacter Rowena Orok à l'administration centrale du MPO au (613) 881-6114 pour vous renseigner sur la pertinence des données du « ZIFF » dans le cadre de ce projet.	On présume que les renseignements recueillis dans les quatre régions du golfe seraient similaires à ceux dont le gouvernement fédéral disposerait pour ces mêmes régions. On croit que les données recueillies sont complètes et exactes. Cependant, des données actualisées (2011) ont été obtenues du MPO dans le cadre de la révision du rapport de l'EE.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
256	227	MPO	5.8, p. 230	Les flottilles de pêche côtière ne sont pas tenues de déclarer les quantités débarquées au moyen de coordonnées latitudinales et longitudinales (géocodage). Toutefois, elles sont tenues d'indiquer les zones unitaires de leurs prises. Comme les renseignements relatifs aux captures de poissons sont présentés par zone unitaire de l'OPANO, il serait prudent d'identifier toutes les activités de pêche commerciale, y compris celles des secteurs de la flottille de pêche côtière.	Toutes les données de capture disponibles du MPO ont été obtenues et ont été incluses dans l'évaluation. Les opérations de routine n'auront aucun effet sur les zones côtières. Le seul effet sur les zones côtières sera une légère augmentation du trafic maritime. Selon tous les scénarios de la pire éventualité, tous les déversements de pétrole demeureront confinés au PP 1105.
257	228	MPO	5.8.1, p. 230	Saint-Pierre détient des droits de pêche dans la zone 3Ps. Veuillez apporter les correctifs nécessaires.	Le texte a été mis à jour afin d'y inclure Saint-Pierre-et-Miquelon.
258	229	MPO	5.8.1, p. 231	Il semblerait que les espèces inscrites reflètent à la fois la pêche dirigée et les prises accessoires. Il serait utile de disposer d'une liste séparée pour les espèces faisant l'objet d'une pêche dirigée et de prises accessoires.	Les espèces faisant l'objet d'une pêche dirigée et de prises accessoires ont été séparées dans le rapport révisé l'EE.
259	230	MPO	Figure 5.58, p. 232	Les limites des zones 4Rd et 4Ss sont incorrectes et devraient être révisées (c.-à-d., 4Rc et 4Sx ont été omises).	Les limites des zones 4Ss et 4Rd ont été élargies par inadvertance pour y inclure celles de 4Sx et 4Rc, respectivement. Les limites ont été révisées à la figure 5.58, et sur les autres figures, le cas échéant, afin d'inclure uniquement les zones 4Ss et 4Rd, lesquelles sont pertinentes à la zone d'étude pour les zones de l'OPANO 4S et 4R, respectivement.
260	231	MPO	Tableaux 5.19 à 5.23	La source des données devrait être incluse dans les tableaux.	Les données des tableaux ont été fournies par les agents de statistiques du MPO et la source a été mise à jour en tant que communications personnelles.
261	232	MPO	5.8.1, p. 235 & 237	Les données pour la pêche commerciale dans les zones 4Rd et 3Pn ne correspondent pas aux données relatives aux prises et à l'effort de pêche de Terre-Neuve-et-Labrador. Par exemple, les quantités débarquées (kg) et la valeur débarquée (\$) pour le homard pêché dans la zone 4Rd qui sont décrites dans le document de l'EE sont les mêmes pour chaque année de la série. Voir les données de Terre-Neuve-et-Labrador ci-jointes (février 2012).	Les données pour la pêche commerciale dans les zones 4Rd 3Pn ont été mises à jour pour refléter les informations exactes.
262	233	MPO	Figures 5.59 à 5.62	La source des données devrait être incluse dans les tableaux.	Les données des figures ont été fournies par les agents de statistiques du MPO. Le texte a été mis à jour en tant que communications personnelles.
263	234	MPO	5.8.2.1, p. 270	Cette section est intitulée « Pêches autochtones de Terre-Neuve », mais elle inclut des données relatives à toute la région du golfe. Il est suggéré que cette section s'intitule « Pêches autochtones ». Notez qu'en date du 26 septembre 2011, la FNI a obtenu le statut de bande sans assise territoriale et a changé son nom légal. Ses membres constituent désormais la bande de la Première nation Qalipu Mi'kmaq (www.qalipu.ca). Ils sont l'unique propriétaire de cette entreprise. La QMFNB détient plusieurs permis de pêche du MPO. Au total, huit de leurs permis commerciaux communautaires sont détenus au nom de la QMFNB et un seul au nom des pêches commerciales des Premières Nations Mi'kmaq. Ils détiennent sept permis dans la zone 4R. Veuillez communiquer avec le MPO pour obtenir des informations plus actualisées.	Le titre « Pêches autochtones de Terre-Neuve » a été modifié. La FNI a été changée pour la QMFNB.
264	235	MPO	5.8.1.3	Les pêches historiques devraient comprendre une section sur le sébaste.	Une section sur le sébaste a été ajoutée à la section des pêches historiques.
265	236	MPO	5.8.2.2, p. 272	Le texte fait mention de la pêche au saumon sur la côte ouest seulement (ZPS 13 et 14A). Comme les données de pêcheries commerciales couvrent que certaines parties de la côte sud et de la côte ouest (4Rd et 3Pn), nous suggérons, à des fins d'uniformité, d'inclure aussi les données de la ZPS 12.	Les informations relatives à la zone de pêche du saumon 12 ont été mises à jour.
266	237	MPO	5.8.2.2, version française du rapport de l'EE	Le titre devrait être « Utilisation militaire » plutôt que « Les militaires emploient ».	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
267	238	MPO	5.8.2.2, version française du rapport de l'EE	« Pinfeld (2009) a étudié l'estimation de la participation » devrait se lire « Pinfeld (2009) a estimé la participation ».	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
268	239	MPO	5.8.2.7, p. 278	Le port de Belledune est un port commercial important dans le nord du Nouveau-Brunswick, oeuvrant dans une région fortement industrialisée. Le promoteur doit savoir que le dispositif de séparation du trafic est volontaire. Il se peut donc que des bateaux soient dirigés vers la zone de forage, si nécessaire, par la voie recommandée en hiver (zone d'eau libre dans une région encombrée de glaces).	Commentaire noté. Corridor entend mener ses activités de forage lorsque les eaux du golfe sont exemptes de glace.
269	240	MPO	5.8.2.7, p. 278	La couverture VHF offerte aux Îles-de-la-Madeleine ne couvre pas ce secteur. La région de Terre-Neuve-et-Labrador est probablement mieux couverte à partir de Port aux Basques et à Table Mountain. Dans ce cas, des essais doivent être tenus ou des dispositions doivent être prises pour à tout le moins avoir une installation HF (2182).	Commentaire noté. En se basant sur la nature et la durée du projet, les essais et les dispositions en vue d'une installation HF ne sont pas nécessaires.
270	241	MPO	5.8.2.7, p. 278	Ce secteur est bien couvert par le système GPS différentiel de Cape Ray. Cependant, puisque le signal AIS provenant de navires n'est pas toujours perçu aux Îles-de-la-Madeleine, nous suggérons que le site de forage ait son propre dispositif AIS ou sa propre balise connectée au système d'information sur la navigation maritime (INNAV).	Corridor prendra en considération cette recommandation.
271	242	MPO	5.8.2.7, p. 278	Le document semble minimiser l'impact du trafic maritime dans la région de Old Harry en indiquant qu'entre quatre et huit navires, principalement des porte-conteneurs, passent par ce secteur quotidiennement. Compte tenu d'une moyenne de six navires par jour, cela équivaut tout de même à 2190 navires par an, dont la circulation est concentrée durant l'été et à l'automne. Cette partie aurait mérité une meilleure documentation.	Commentaire noté. Sur la base de la durée et de la nature du projet, nous croyons que la section aborde adéquatement les effets potentiels sur le trafic maritime.
272	243	MPO	6.2, p. 282	La CVE de l'écosystème marin ne devrait pas se limiter qu'aux coraux et au plancton. Ces deux composantes de l'écosystème peuvent représenter des CVE, mais ne constituent pas une évaluation des effets environnementaux sur l'écosystème marin. L'écosystème marin, dans ce cas, comprend l'ensemble du golfe du Saint-Laurent et pourrait être représenté dans l'évaluation environnementale par les 10 zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) identifiées par le MPO (2007 b), ainsi que par toute autre espèce ou zone considérée comme importante du point de vue de l'écosystème. Les ZIEB ont été créées par le MPO afin de servir d'outil pour évaluer et gérer les effets des activités humaines sur l'écosystème. Par conséquent, il est suggéré de les utiliser pour évaluer les effets environnementaux sur l'écosystème dans la présente évaluation environnementale.	La CVE de l'écosystème marin englobe le plancton (eau) et les communautés benthiques (coraux), car ces deux facteurs sont à l'origine de la vie marine dans l'océan. Sans l'abondance du plancton, la majorité de la vie dans l'océan cesserait. Ainsi, nous avons évalué dans quelle mesure les activités du projet auront une incidence sur la santé du plancton et des communautés benthiques dans la zone d'étude. En dehors de cette CVE, les espèces en péril, les poissons, les mollusques, les habitats, les oiseaux marins, les mammifères marins, les tortues de mer, les zones sensibles, les pêches commerciales et d'autres types d'utilisation ont été évalués. On peut donc conclure qu'après avoir évalué ces indicateurs clés, tout l'écosystème marin et ses principaux composants ont été évalués et pris en considération dans un contexte de projet. L'écosystème marin dans le cadre de ce projet est la zone d'étude. Une évaluation environnementale stratégique (EES) à grande échelle est en cours pour inclure la partie ouest de Terre-Neuve. Cette évaluation prendra probablement en considération les 10 zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) identifiées par le MPO (2007b), plus toutes les autres zones jugées importantes du point de vue de l'écosystème.
273	244	MPO	6.2, p. 282	Les systèmes côtiers doivent être traités en tant que CVE distincte dans la présente évaluation environnementale parce que le projet est situé dans une zone écologique unique qui est presque entièrement entourée de terre.	Les seuls effets liés aux activités courantes du projet seraient les interactions avec la circulation maritime en provenance et en direction du site du projet aux fins d'approvisionnement. Les navires d'approvisionnement suivront les voies maritimes établies et respecteront l'Annexe 1 de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL 73/78) et les Règlements relatifs à la lutte contre la pollution de la Loi sur la marine marchande du Canada. Toute interaction avec l'environnement côtier est de nature limitée et, par conséquent, les systèmes côtiers inclus dans l'EE à titre de CVE distincte.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
274	245	MPO	7	La documentation sur les impacts environnementaux potentiels des forages exploratoires est très bien traitée et les conclusions sont en accord avec de nombreux examens et études individuelles portant sur les effets des fluides et déblais de forage (ex. MMS2000; CAPP 2001; NEB et coll. 2002; Buchanan et coll. 2003; Hurley et Ellis 2004; Neff 2005; Mathieu et coll. 2005). Les rejets associés au forage d'un seul puits d'exploration devraient normalement perturber ou affecter un habitat se trouvant à quelques dizaines de mètres d'un site de forage.	Observation dûment notée.
275	246	MPO	7.1.1	L'EE stipule qu'une « telle étude n'a pas été faite pour les tortues luths, mais cette espèce est reconnue comme étant la plus rapide des reptiles lorsqu'effrayée avec une vitesse de progression de 35,2 km/h (19 nœuds) (McFarlan 1992). On peut donc penser qu'elle possède l'agilité nécessaire pour éviter toute collision. ». Cette indication est inappropriée et trompeuse. Ce n'est pas nécessairement la vitesse de pointe potentielle d'un vertébré marin qui détermine s'il est susceptible d'être victime de collisions. Il existe d'autres variables plus pertinentes, comme le fait que l'animal peut être en quête de nourriture – les animaux en quête de nourriture sont particulièrement vulnérables comparé à ceux qui transitent. Le PP 1105 est situé dans une aire d'alimentation cruciale pour la tortue luth. Il serait prudent de retirer cet argument de l'évaluation.	La section 7.1.1 a été mise à jour afin de mettre en évidence la différence entre les animaux qui transitent et ceux en quête de nourriture.
276	247	MPO	7.1.2	Le baryum est le principal métal contenu dans les BBH et BBE. Des questions ont été soulevées quant à la possibilité d'effets toxicologiques chroniques chez les poissons. Une publication récente n'a rapporté aucun effet sur la santé des poissons selon les indices relevés lors d'une évaluation menée sur des poissons qui ont été exposés de façon chronique à de la baryte pendant plusieurs mois (Payne et coll. 2011).	Commentaire noté. La section 7.1.2 présente le baryum comme étant une composante dominante des boues de forage et prend en considération les effets sur la santé associés à la baryte.
277	248	MPO	7.1.4, p. 318	Le nombre approximatif de navires de ravitaillement qui pourraient être utilisés au cours des opérations de forage d'exploration devrait être divulgué.	Il y aura 2 à 3 navires de soutien pour ce projet - 1 navire de réserve et 1 à 2 navires de ravitaillement.
278	249	MPO	7.1.4, p. 318	Les collisions avec les navires et le bruit sont parmi les facteurs de stress les plus fréquemment identifiés chez les mammifères marins dans le golfe du Saint-Laurent.	Commentaire noté. Ce point est reconnu dans l'évaluation des effets cumulatifs sur les mammifères marins (section 9.5).
279	250	MPO	7.1.5	Quant à l'impact du bruit généré par les travaux, aucune modélisation de la zone touchée par les différentes sources de bruit (continu et impulsion) n'a été faite pour fournir des estimations réalistes des niveaux de bruit à des fréquences différentes et pour cartographier ces niveaux sur les plans vertical et horizontal.	Le document de détermination de la portée de l'évaluation environnementale ne requiert pas de quantifier ou de modéliser le bruit. Sur la base de la durée et de l'emplacement du projet, l'évaluation qualitative confirme en outre qu'une approche quantitative n'est pas nécessaire. Toutefois, la section 7.1.5 a été substantiellement revue.
280	251	MPO	7.1.5	· Le puits d'exploration se situe dans des eaux relativement profondes (~ 470m). Le son dans l'eau profonde se propage sur des distances allant de quelques kilomètres à des dizaines de kilomètres et s'atténue moins que dans les zones moins profondes que l'on retrouve typiquement dans les grands Bancs ou sur le plateau néo-écossais — ce qui serait d'autant plus vrai pour le son se propageant le long de l'axe du chenal laurentien.	Commentaire noté. La section 7.1.5 a été substantiellement révisée.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
281	252	MPO	7.1.5	On pourrait s'attendre à des variations saisonnières considérables quant à l'amplitude des sons qui voyagent sur de longues distances. En été, les sons générés près de la surface, par des canons à air, par exemple, auront généralement tendance à être réfractés vers le bas par un phénomène de stratification. Ils interagiront substantiellement avec le fond marin et s'atténueront à mesure que leur portée augmentera. En hiver et au printemps, les conditions dans les eaux profondes du chenal laurentien peuvent favoriser une réfraction vers le haut (du moins, c'est le cas sur le plateau néo-écossais) et les sons peuvent être piégés dans des canaux sonores dans la colonne d'eau supérieure, entraînant une atténuation moins prononcée sur de grandes distances. Bien que ces effets soient probablement négligeables à proximité d'une source sonore à la surface, et de courte portée, où des effets aigus sur les organismes sont anticipés, ils pourraient être d'une certaine importance à longue distance où des sons de faible intensité pourraient, par exemple, exercer des effets sur le comportement des mammifères marins, comme influencer leur mouvement. Ceci serait particulièrement pertinent pour la période de l'année à laquelle les activités se dérouleront.	L'influence des variations saisonnières sur la propagation du son et l'ampleur des effets biologiques sont reconnues.
282	253	MPO	7.1.5.1	Il semble y avoir une certaine confusion dans l'EE quant aux PSV et aux levés de puits. Par exemple, dans le texte, « un levé de puits typique (sondage du PSV) pourrait... ». Cependant, le levé de puits dont il est question dans la référence citée (Davis et coll. 1998) consiste en un levé sismique 2-D classique réalisé en utilisant un plus petit canon à air, à fréquences plus élevées, pour recueillir des informations géologiques et géotechniques détaillées sur les structures sédimentaires peu profondes autour du puits afin de planifier l'emplacement et la mobilisation de tout équipement nécessaire au fond. Le sondage du PSV analyse généralement des structures géologiques plus profondes et nécessite de placer l'antenne de réception au bas du puits — et semble être le type de levé proposé pour Old Harry étant donné le niveau de la source sonore citée de 242 dB re 1 µPa @ 1m qui est typique d'un vrai sondage du PSV. Cette information doit être clarifiée.	La référence au levé de puits a été retirée de la section. Le projet de Old Harry préconisera le sondage du PSV.
283	254	MPO	7.1.5.1	Le sens de la phrase « les niveaux d'énergie émis dans le cadre d'un PSV seront nettement inférieurs à la source (760 po3) » n'est pas clair. Une source d'énergie inférieure implique normalement l'utilisation d'un canon à air de volume inférieur. Le point clé devrait être que les sources PSV présentent un niveau de pression acoustique intermédiaire, se situant entre celui des sources destinées aux levés géotechniques peu profonds et celui des sources généralement utilisées dans les sondages d'exploration sismique profonds en 2-D et 3-D.	La section 7.1.5.1 a été révisée substantiellement et les observations des évaluateurs ont été prises en considération au cours de la réécriture.
284	255	MPO	7.1.5.1	Il a été déterminé que la plateforme qui servira à forer le puits d'exploration de Old Harry sera soit un appareil de forage semi-submersible ou un navire de forage. Selon le tableau 7.5, les semi-submersibles sont généralement beaucoup plus silencieux que les navires de forage. Les niveaux de bruit qu'émet un navire de forage sont à peu près comparables à ceux émis par les autres navires de taille semblable. Par contre, les navires de forage constituent une source de bruit stationnaire de longue durée (20 — 50 jours selon le calendrier de projet), par opposition à une source de bruit temporaire d'un navire qui est de passage.	La section 7.1.5.1 a été révisée substantiellement et les observations des évaluateurs ont été prises en considération au cours de la réécriture.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
285	256	MPO	7.1.5.1	L'énoncé « ... le bruit de basse fréquence provenant d'une plateforme de forage pourrait être détectable à pas plus de 2 km près d'une rupture du plateau... » peut être le meilleur scénario, étant donné que le tableau 7.5 indique que le bruit d'un navire de forage amarré s'atténuera jusqu'à 115 à 120 dB (bien au-dessus des faibles niveaux de bruit ambiant) à des distances de 1 à 10 km. Cette plage de détection de 2 km relative aux activités de forage est également mentionnée (p. 350) dans le contexte de l'évitement des plateformes par les baleines à fanons.	Section 7.1.5.1 a été révisée substantiellement et le tableau 7.5 a été mis à jour.
286	257	MPO	7.1.5.1	Des estimations précises sont nécessaires. En outre, des mesures essentielles sont omises ici : à savoir, les niveaux de bruit ambiant, le bruit de la source aux fréquences considérées et les pertes estimées dues à la propagation. Par ailleurs, à quelles profondeurs de la colonne faites-vous référence?	La section 7.1.5.1 a été révisée substantiellement et les observations des évaluateurs ont été prises en considération au cours de la réécriture.
287	258	MPO	7.1.5.1	Tableau 7.5 – la colonne « (dB re 1 µPa) » du niveau de bruit contient une erreur dans la présentation. Deux, voire trois, mesures acoustiques très différentes sont présentées dans cette colonne sans distinction. Par conséquent, ces valeurs sont trompeuses et ne peuvent permettre de déterminer quoi que ce soit. Par exemple, en se basant sur la façon dont elles sont identifiées, il est naturel de croire que ces valeurs se rapportent à des mesures de niveaux de pression acoustique à large bande en un point donné dans l'espace. Toutefois, un niveau numérique de 60 pour caractériser la « mer calme » apparaît beaucoup trop faible pour une mesure de pression à large bande — bien qu'il soit raisonnablement en accord avec un niveau de puissance spectrale typique rapporté sur une bande passante de 1 Hz dans la gamme de fréquences 10 — 1000 Hz dans des conditions calmes (et les unités correctes étant dB re 1 µPa/Hz ^{1/2}). La mesure pour les « vagues de surf modérées » (100 — 700 Hz) semble être correctement identifiées en tant que large bande et une mesure de 102 dB re 1 µPa n'est pas déraisonnable. La mesure du bruit causé par « l'enfoncement de pieux » semble revenir à la mesure d'origine du bruit à large bande (compte tenu de la distance d'observation de « 1 km »). La documentation originale doit être vérifiée afin de déterminer comment les niveaux ont été définis ou mesurés pour le « rorqual commun » (probablement le niveau à la source), les appareils de forage insulaires et les hélicoptères. Ceci est d'autant plus important si ces mesures servent ailleurs dans le rapport pour en arriver à des conclusions sur les impacts environnementaux du forage de Old Harry. Par exemple, l'EE indique que les niveaux de bruit ambiant lors de mauvais temps se situent dans la plage de 90 à 100 dB re 1 µPa, en fait moins que les niveaux pour les vagues de surf modérées du tableau 7.5	La section 7.1.5.1 a été révisée substantiellement et les observations des évaluateurs ont été prises en considération au cours de la réécriture.
288	259	MPO	7.1.5.1	Il faut comprendre que les niveaux à large bande dépendent de la définition que l'on donne à « large bande ». Les niveaux de bruit des « plateformes autoélevatrices », « semi-submersibles », « navires de forage amarrés », et de divers autres navires spécialisés, sembleraient être des niveaux de sources acoustiques mesurées à une distance de référence de 1 m (mathématique seulement). La bonne unité acoustique dans ce cas serait dB re 1 µPa @ 1m.	La section 7.1.5.1 a été révisée substantiellement et les observations des évaluateurs ont été prises en considération au cours de la réécriture.
289	260	MPO	7.1.5.1	Tableau 7.5 — l'EE présente la fréquence à laquelle l'intensité du son est observée. Cependant, aucune des sources présentées ne se limite à une seule fréquence; l'énergie se propage sur une bande de fréquences, qui peut être plus ou moins large selon les sources. Une présentation du niveau de pression acoustique avec les fréquences de chacune des sources aurait été beaucoup plus instructive pour évaluer les impacts de chacun.	La section 7.1.5.1 a été révisée substantiellement et les observations des évaluateurs ont été prises en considération au cours de la réécriture.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
290	261	MPO	7.1.5.1	Tableau 7.5 – il devrait y être indiqué si les niveaux @ 1 m proviennent de sources discrètes ou à d'autres distances (ex. rorquals communs, plateforme de forage).	La section 7.1.5.1 a été révisée substantiellement et les observations des évaluateurs ont été prises en considération au cours de la réécriture.
291	262	MPO	7.1.5.1	Tableau 7.5 — l'énoncé « le niveau sonore global à large bande n'excédait pas les niveaux ambiants au-delà d'environ 1 km; les niveaux perçus à 100 km seraient d'environ 114 dB re 1 µPa » est contradictoire. Comment le niveau sonore global à large bande à 1 km peut-il être inférieur aux niveaux ambiants au-delà de 1 km, alors qu'il est encore aussi élevé que 114 dB re 1 TPa à 110 km? Cette référence ne s'applique probablement pas ici. Dans le Saint-Laurent, la large bande médiane de la voie d'eau est d'environ 112 dB re 1 TPa (Simard et coll. 2010).	La section 7.1.5.1 a été révisée substantiellement et les observations des évaluateurs ont été prises en considération au cours de la réécriture.
306	263	MPO	7.1.5.2	Le puits d'exploration sera foré dans le chenal laurentien, un important chenal de navigation, où les bruits des navires sont très élevés et fréquents. Par conséquent, à proximité du puits, en se basant sur une moyenne à long terme, l'augmentation progressive du niveau de bruit occasionné par l'activité des navires de soutien, qui correspondrait à une fraction du bruit de fond ambiant existant, devrait être inférieure à ce que généreraient d'autres activités similaires menées dans d'autres régions plus éloignées des couloirs de navigation.	La section 7.1.5.2 a été mise à jour afin de reconnaître les niveaux de bruit ambiant existant occasionnés par la circulation maritime.
307	264	MPO	7.1.5.2	Figure 7.5 — il ya une erreur dans l'axe des Y et la légende. L'indication de l'axe des Y laisse perplexe. Dans la version anglaise (OB = octave band), on peut en déduire que ces niveaux de bruit ont un tiers d'octave. La légende anglaise indique 1 m, la légende française 10 km.	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
308	265	MPO	7.1.5.3	L'énoncé « les signaux sismiques sont typiquement dans la gamme de 10 à 200 Hz (Turnpenny et Nedwell 1994) » est incorrect. Des études ont montré depuis ce temps que les sons des canons à air se retrouvent sur une bande plus large (ex. Potter et coll. 2007).	La section 7.1.5.3 a été mise à jour pour corriger la gamme acoustique des signaux sismiques.
309	266	MPO	7.1.5.3	L'EE s'appuie sur les conclusions de Turnpenny et coll. (1994). Celles-ci sont remises en question dans l'ouvrage de Popper et Hastings (2009) qui indiquent : Turnpenny et coll. (1994) ont examiné le comportement et les réactions de trois espèces de poissons qu'ils ont exposés à divers sons dans un bassin, mais leurs résultats ne sont pas utilisables en raison de l'absence d'étalonnage du champ sonore à différentes fréquences et profondeurs et de nombreux autres problèmes avec la conception expérimentale. Dans des chambres fermées ayant une interface avec l'air, comme les réservoirs et bassins utilisés par Turnpenny et coll., le champ sonore est reconnu pour être très complexe et change de façon significative avec la fréquence et la profondeur (Parvulescu, 1967; Blackstock, 2000; Akamatsu et coll., 2002). Par conséquent, les réactions des animaux à l'étude de Turnpenny et coll. (1994) ne peuvent pas être mises en corrélation avec aucun aspect du signal acoustique, et les résultats sont très discutables.	Les conclusions de Turnpenny et coll. (1994) ont été retirées du rapport de l'EE.
310	267	MPO	7.1.5.3	« 250 à 255 dB re 1 µPa » est incomplet – il manque « ... @ 1 m ».	Le texte a été mis à jour pour inclure l'unité « @ 1m ».
311	268	MPO	7.1.5.3	L'énoncé « le nombre limité d'études disponibles laisse croire que les sons d'origine anthropique, même à partir de sources de très haute intensité, pourraient n'avoir aucun effet dans certains cas... » est incorrect et incomplet. Cet énoncé n'est pas en accord avec les connaissances actuelles. Veuillez consulter plus de références de Hastings, Fay et Popper sur les effets du bruit sur les poissons.	L'énoncé en question avait pour but de commenter les réactions variées des poissons aux sons anthropiques provenant de diverses études et a été reformulée pour apporter plus de clarté.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
312	269	MPO	7.1.5.3	L'énoncé « il existe de nombreuses observations anecdotiques quant à la présence de poissons sous des ponts bruyants ou à proximité de navires bruyants, ce qui indique que les effets indésirables ne sont pas nécessairement manifestes et évidents. Les observations anecdotiques ne permettent toutefois pas de déterminer si les poissons subissent des conséquences négatives liées au bruit (Slabbekoorn et coll. 2010). » se veut une interprétation contraire aux conclusions de Slabbekoorn et coll. (2010) et aux autres informations qui suivent (p.325) qui montrent avec références à l'appui les différentes façons dont les bruits anthropogéniques peuvent affecter de manière importante les poissons, y compris : « (1) répartition des poissons en fonction du bruit... (2) conséquences des bruits sur la reproduction... (3) effets de masquage des sons servant aux communications qui affectent la capacité des poissons à communiquer acoustiquement ou à utiliser l'environnement sonore... (4) effets de masquage sur les relations prédateur-proie qui affectent la capacité des poissons à trouver leurs proies (à se nourrir) ou à détecter la présence de prédateurs... »	Le commentaire contradictoire de Slabbekoorn et coll. 2010 a été retiré du rapport de l'EE.
313	270	MPO	7.1.5.3	Les énoncés « les données disponibles suggèrent qu'ils sont capables de détecter des vibrations, mais ils ne semblent pas être capables de détecter des fluctuations de pression » et « Les crustacés semblent être plus sensibles aux sons de basses fréquences (ex. <10,000 Hz) » nécessitent des explications. Comment peut-on distinguer les vibrations des fluctuations de pression? Ces énoncés sont contradictoires. De plus, on fait référence aux basses fréquences comme étant des fréquences allant jusqu'à 10 000 Hz, ce qui est bien au-delà de la gamme habituelle de basses fréquences.	Dans l'eau, seuls les animaux dotés de convertisseurs spéciaux peuvent percevoir la composante de pression du son. De nombreuses espèces de poissons captent les ondes de pression avec leur vessie natatoire. La pulsation de la vessie natatoire dans le champ de pression acoustique provoque un déplacement et une stimulation des otocystes, et donc la perception d'une onde sonore. La plupart des crustacés aquatiques n'ont pas de cavité pneumatique et ne peuvent donc pas percevoir les variations de pression dans un champ sonore. Ils perçoivent, à la place, le son par des mécanorécepteurs (ex. des cellules de soie) situés à la surface du corps (Wiese 2002). Le texte de la section 7.1.5.3 a été clarifié.
314	271	MPO	7.1.5.3	L'énoncé « le taux de blessures subies par les macroinvertébrés en raison de l'activité d'un levé sismique devrait être inférieur à celui indiqué pour les organismes planctoniques et les poissons. Les homards sont similaires aux crabes en ce qui a trait à leur résistance à l'activité sismique, car les décapodes ne sont pas munis de vessies gazeuses qui les rendent sensibles aux changements de pression » est spéculatif et doit être appuyé par des références ou être supprimé. Les différences de densité et de vitesse du son dans les différents tissus des crabes et homards (hépatopancréas, gonade, muscle, œufs, etc.) ne supportent pas cette spéculation qu'ils sont insensibles aux variations de pression.	Une référence a été ajoutée quant à cette information (Pearson et coll. 1994, Payne et coll. 2007). Des études similaires (Payne et coll. 2007) ont soutenu l'idée voulant que les crustacés soient moins sensibles aux variations de pression que les poissons.
292	272	MPO	7.1.5.3	L'exploitant suppose que la nature discontinue et éphémère de ces impulsions devrait se traduire par un masquage limité des appels de baleines à fanons. Cela est vrai sur de courtes distances. Toutefois, les périodes de silence sont réduites à mesure qu'on s'éloigne de la source par la réflexion du son, ce qui augmente les risques de masquage. Plusieurs études ont montré que les effets de propagation par trajets multiples ont pour effet de produire plusieurs répliques d'impulsions, ce qui augmente le risque de masquage sur de longues distances. (ex. Madsen et coll. 2006)	Le texte a été modifié afin de mentionner les effets de masquage des sons sur de longues distances.
293	273	MPO	7.1.5.3	Figures 7.7 et 7.8 — une source de référence est nécessaire pour ces figures.	Des sources de référence ont été ajoutées pour les figures 7.7 et 7.8.
294	274	MPO	7.1.5.3	L'énoncé (p.333) « les sifflements ont une fréquence fondamentale au-dessous de 20 à 30 kHz ainsi que des harmoniques supérieures » est inexacte ici. Une référence est nécessaire, ainsi que la liste des espèces « sifflant à des harmoniques supérieures à 30 kHz ».	Voir la figure 7.8 pour la liste des espèces de mammifères sifflant à des harmoniques supérieures à 30 kHz.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
295	275	MPO	7.1.5.3	L'énoncé (p.333) « les baleines à fanons communiquent en utilisant des sons de basse fréquence généralement compris entre 25 Hz... » est incorrect. Cette limite inférieure de 25 Hz exclut les vocalisations les plus fréquentes des rorquals bleus et rorquals communs.	La limite inférieure de la fréquence de communication a été réduite à 10 Hz pour refléter les vocalisations des baleines à fanons et rorquals communs.
296	276	MPO	7.1.5.3	L'EE stipule « qu'on a observé plusieurs espèces de baleines qui continuaient de lancer des appels en présence d'impulsions sismiques, y compris la baleine boréale (Richardson et coll. 1986), le rorqual bleu et le rorqual commun (McDonald et coll. 1995). » La continuité des appels de baleines pendant les levés sismiques ne signifie pas qu'il n'y a pas masquage comme le prétendent les promoteurs (voir phrase précédente de l'évaluation environnementale). Les animaux qui vocalisent ne pourraient probablement pas être entendus par leurs congénères à cause du bruit généré par les activités du projet. Le masquage des vocalisations pendant une période où l'activité vocale est utilisée pour des fonctions telles que la recherche de partenaires pour la reproduction peut avoir des effets non négligeables sur les individus et ces modèles de cycle biologique. Ceci pourrait avoir un effet significatif pour les grandes baleines à l'automne où l'on a observé et documenté une augmentation de l'activité sociale chez des espèces comme le rorqual bleu (Doniol-Valcroze et coll. 2011).	Le texte a été ajouté afin de reconnaître que la continuité des appels en présence d'impulsions sismiques ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a pas masquage.
299	277	MPO	7.1.5.3	Les effets des levés sismiques sur l'écholocation sont abordés pour les odontocètes que l'on retrouve sur le site du projet. Toutefois, le principal problème qui pourrait survenir serait le masquage des vocalisations utilisées aux fins de communication chez certains odontocètes, comme le béluga, qui émet des fréquences beaucoup plus faibles (entre 0,5-16 kHz) que celles dont il est question dans l'EE (Sjare et coll. 1986; Lesage et coll. 1999), alors que leurs signaux sonores pourraient être obscurcis par les plus hautes fréquences d'impulsions sismiques.	Le sujet de l'effet de masquage a été abordé dans l'EE. La pression de crête des sons sismiques se situe dans la gamme 5-300 Hz, avec une certaine énergie dans la plage de 500 à 1000 Hz. Les fréquences de vocalisation des bélugas (0.5-16 kHz) ne chevauchent pas la principale énergie acoustique émise lors des sondages du PSV.
342	278	MPO	7.1.5.3	Les énoncés (p.335 et 337) « ... les effets de masquage s'y rattachant devraient être négligeables pour les baleines à dents » et « les sons produits par les canons à air sismiques se situent dans la gamme de fréquences où les baleines à dents sont peu sensibles » sont incorrects. Madsen et coll. 2006 ont démontré que les sons perçus par les animaux atteignent des fréquences de quelques kilohertz, lesquelles peuvent être entendues par les odontocètes.	Madsen et coll. 2006 ont rapporté que les sons perçus par les odontocètes peuvent atteindre des fréquences allant jusqu'à 150 kHz. Il est également à noter que les odontocètes utilisent une plage de fréquences pour l'écholocation et leurs communications allant de 1 à 150 kHz. En raison du fait que la majorité de l'énergie émise par les sources sismiques se situe dans la plage de 5 à 300 Hz, avec une énergie dans la plage de 500 à 1000 Hz (fréquence basse), il est peu probable que les odontocètes soient grandement affectés (à la fois par le masquage ou des blessures auditives) par des sources sonores occasionnées par les PSV.
343	279	MPO	7.1.5.3	L'EE stipule que « l'impact des bruits naturels et artificiels est moins grave quand il est intermittent plutôt que continu (NSC, 2003). » Toutefois, cette conclusion n'est évidemment pas indiquée dans cette référence et par conséquent, elle doit être modifiée dans l'EE. Cette affirmation est sans doute vraie dans un contexte où la nature intermittente du bruit permet la communication pendant les périodes de silence entre les impulsions. Toutefois, pour conclure que le bruit intermittent a essentiellement un impact moindre sur les mammifères marins n'est probablement pas une généralité, car un bruit de forte impulsion peut avoir plus d'impacts sur les animaux qu'un bruit continu de moindre intensité.	Dans le cadre de notre évaluation, les bruits intermittents occasionnés par les PSV seraient beaucoup moins graves qu'un bruit constant de niveau de pression identique.
344	280	MPO	7.1.5.3	Richardson et coll. 1995 sont cités dans le passage qui comprend « ... limitent à quelques situations documentées... » Ce passage devrait être mis à jour, car les renseignements qu'on y trouve datent d'il y a 15 ans, et plusieurs études ont été menées depuis sur de nombreuses espèces.	Richardson et coll. 1995 sont cités dans le passage qui comprend « ...limitent à quelques situations documentées ... » Ceci est pris hors contexte, car la citation complète est Richardson et coll. 1995; Gordon et coll. 2004; Nowacek et coll. 2007; et Southall et coll. 2007. On peut voir que la déclaration faite par Richardson et coll. (1995) est soutenue par plusieurs avancées scientifiques récentes provenant de revues à caractère scientifique de premier plan.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
345	281	MPO	7.1.5.3	L'énoncé (p.338) : « en outre, les baleines à fanons ont souvent été vues à des distances où des bruits sismiques seraient audibles et ne démontreraient pourtant aucune réaction évidente à ces sons (LGL 2005b)... » est incomplet et nécessite des références actualisées (ex. Nieukirk et coll. 2012; Castellote, et al. in press; Yavenko et coll. 2007).	Ce passage a été supprimé et un nouveau passage a été ajouté afin de reconnaître les différents rayons d'évitement selon les espèces, les lieux, les activités des baleines et les conditions océanographiques affectant la propagation du son.
346	282	MPO	7.1.5.3	L'EE stipule, « les émissions sonores associées aux sondages du PSV et le bruit des activités de forage entraîneraient des comportements d'évitement ou le déplacement temporaire de ces espèces, annulant du même coup toute possibilité d'effet positif. La zone du projet ne représente aucun habitat connu essentiel à la survie d'une espèce susceptible de fréquenter la région. Les effets résiduels néfastes pour l'environnement ne devraient pas être significatifs. » L'EE considère la zone du projet comme la zone d'influence. Toutefois, dans le cas des levés sismiques, la zone d'influence est probablement beaucoup plus vaste. L'exploitant suppose que l'évitement de la zone insonifiée (par les activités de forage, sondages sismiques, etc.) pendant une durée maximum de 2 mois (50 jours) dans le cas d'activités de forage n'aura aucun impact sur l'utilisation de la région comme aire de migration ou d'alimentation. Il est en effet probable qu'à certains moments de l'année, comme à l'automne et au printemps, des mammifères marins, notamment le rorqual bleu, migrent par la région. L'utilisation de cette zone comme aire d'alimentation par les tortues ou les grandes baleines est présumée faible, alors qu'en fait, des données récentes indiquent qu'elle est utilisée comme aire d'alimentation par les tortues luths.	Il est reconnu que la zone d'influence s'étend au-delà du PP 1105 et que des tortues luths ont été observées dans la zone d'étude, bien qu'il soit toujours maintenu que l'évitement temporaire de la zone par les luths n'entraînerait pas d'effets négatifs importants pour celles-ci, car il a été démontré qu'elles se nourrissaient dans une zone beaucoup plus large dans le golfe et sur le plateau néo-écossais.
347	283	MPO	7.1.5.3	Les énoncés suivants dans l'EE sont trompeurs : « L'évitement de la zone du projet par les tortues de mer en raison du bruit ne devrait pas entraîner d'effets biologiques néfastes étant donné que la zone n'est pas réputée abriter des méduses, qui sont leurs principales proies. Les méduses sont transitoires, leurs répartitions changeant chaque année et même à l'intérieur d'une même année. Il n'y a donc aucune raison de s'attendre à ce que des méduses fréquentent la zone du projet ou toute autre région du golfe. » Aussi, « la zone de projet n'abrite aucun habitat ou aucune aire d'alimentation unique aux tortues de mer. » La zone correspondant au PP 1105 fait partie d'une vaste aire d'alimentation très prisée par les tortues luths, comme l'a démontré la télémétrie satellitaire (James et coll., 2005). Comme la présence de la tortue luth dans cette aire est bien documentée (couvrant plusieurs années de collecte de données, etc.), il y a de bonnes raisons de croire qu'il y a une forte concentration de méduses ainsi que d'autres proies prisées par la tortue luth dans la zone du projet. En ce moment, il ne peut être conclu que la zone du PP 1105 n'abrite aucun habitat ou aucune aire d'alimentation unique aux tortues luths.	Voir la réponse fournie pour le commentaire 282 du MPO.
348	284	MPO	7.1.5.3	L'inclusion de Ketten et Bartol (2005) et d'autres références plus récentes quant aux caractéristiques de l'ouïe des tortues de mer seraient utiles dans cette évaluation.	La référence de Ketten et Bartol 2005 a été ajoutée au rapport d'EE relativement aux limites du domaine des fréquences audibles des tortues de mer.
328	285	MPO	Section 7.1.5.3, page 359	Traduction incorrecte dans la version française. [...] bien que certaines espèces, en particulier les phoques à oreilles, n'aient pas un aussi vaste champ d'audibilité. Traduction incorrecte de « otaries ».	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
349	286	MPO	7.2, p. 342, 1er paragraphe	L'énoncé au sujet de l'article 32 de la LEP est incorrect. Il n'est pas lié à la protection de l'habitat essentiel. La destruction des habitats essentiels est interdite en vertu de l'article 58. L'article 32 a trait à la protection des espèces classifiées comme étant disparues du Canada, en voie de disparition ou menacées.	L'énoncé relatif à l'article 32 de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> a été mis à jour afin d'enlever le passage ayant trait à l'habitat, ce dernier étant assujéti à l'article 58 de la Loi.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
350	287	MPO	7.2.2	L'affirmation (p.343) : « Plusieurs activités se limitent à la zone du projet. Elles auront donc un effet que sur les espèces susceptibles de fréquenter la zone du PP 1105. » n'est pas prouvée. Aucun champ de bruit simulé n'a été effectué et il est probable qu'elles se prolongeront au delà du PP 1105. Les impacts peuvent également s'étendre au delà de la zone, par exemple en poussant les organismes à l'extérieur, en les modifiant, en interrompant leurs migrations, car comme il a été répété plusieurs fois, les animaux évitent le secteur en raison du bruit qui sera produit.	L'affirmation a été modifiée pour convenir que la zone d'influence de la plupart des effets associés au projet (PSV et forage) est limitée et à proximité du PP 1105. On ne s'attend pas à ce que le PSV et le forage aient des effets sur les espèces près des côtes situées à plusieurs kilomètres de la source de perturbation (voir la section 7.1.5).
351	288	MPO	7.2.4	Tableau 7.8 — Suggère que la mortalité résultant de la collision avec des navires soit réversible? Soyez avisé qu'il est interdit de tuer un individu d'une espèce en voie de disparition ou menacée, de lui nuire, de le harceler, de le capturer ou de le prendre, et ce, en vertu de la LEP, à moins d'en avoir obtenu la permission. Cette mesure aide à protéger les espèces, car la perte d'un individu pourrait être significative pour certaines espèces (par exemple, le rorqual bleu).	Les résultats de la mortalité en raison d'une collision avec un navire ont été modifiés pour « irréversibles » puisque la perte d'un individu de certaines espèces pourrait mener à des effets négatifs au niveau de sa population.
352	289	MPO	7.2.2.5	Les impacts potentiels du bruit occasionné par le forage et de la durée de forage devraient également être discutés dans cette section.	Les impacts potentiels du bruit et de la durée de forage sur les poissons, les mammifères marins, les tortues de mer et les oiseaux sont discutés aux sections 7.2.2.5 et 7.1.5.
353	290	MPO	7.3; Page 352	Des coraux et du plancton sont identifiés bien que « les coraux et les éponges d'eau profonde ne devraient pas être présents dans le secteur » (voir la dernière ligne à la page 352). Le varech a été également identifié, mais pas les zostères bien qu'il y ait des herbiers importants de zostères dans les secteurs côtiers adjacents (voir pièce jointe) et son importance a été notée à la section 5.3. La zostère a été identifiée par le MPO comme une espèce d'importance écologique et sa sensibilité à la pollution pétrolière est bien documentée, donc la zostère devrait être incluse dans l'évaluation de l'écosystème marin.	Les seuls effets courants potentiels sur la zostère seraient la circulation du navire de ravitaillement vers et à partir du site du projet. Les navires suivront les voies de navigation existantes et adhéreront à l'Annexe 1 de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL 73/78) et du Règlement sur la prévention de la pollution de la Loi sur la marine marchande du Canada. Par conséquent, toutes les interactions courantes entre les navires de ravitaillement et la zostère seraient limitées par nature et n'ont pas été évaluées lors de l'évaluation de l'écosystème marin. Les coraux et les éponges ont été identifiés parce qu'il y a une légère possibilité qu'ils se retrouvent dans le secteur, bien que hautement peu probable. La zostère ne devrait pas se retrouver dans la zone potentiellement affectée en mer.
354	291	MPO	7.1.1 et 7.3.2.1	L'impact global de la lumière n'est pas considéré dans l'EE. Les effets de la lumière qui n'ont pas été considérés sont ceux sur le cycle circadien des migrations verticales journalières des organismes pélagiques, remontant à la surface pour s'alimenter pendant la nuit, et prenant refuge en profondeur pour échapper à la prédation par les prédateurs visuels (par exemple, poissons, oiseaux). La présence de lumière autour de la plateforme durant la nuit modifiera la dynamique locale.	Les effets de la lumière ont été traités aux sections 7.3.2.1 et 7.4.2.1. Les effets sur les organismes pélagiques ont été ajoutés à l'évaluation et les effets de la lumière sur ces organismes seraient semblables à ceux sur le plancton et le poisson qui ont été précédemment évalués et dont les conclusions indiquent que les effets seraient localisés et temporaires, donc réversibles une fois que la période de forage se verra terminé (20 à 50 jours).
355	292	MPO	7.4.2.1	Concernant l'affirmation (p.330) « plusieurs espèces sessiles benthiques ont un temps de génération très long (par exemple : les coraux). ». Les oursins et les ophiures ne sont pas des organismes sessiles.	Le texte a été modifié pour reconnaître les effets sur les organismes sessiles et se déplaçant lentement.
356	293	MPO	7.4.2.1	Il y a un peu de références permettant de soutenir un rétablissement en 3 à 5 ans. Il est reconnu que cela prend beaucoup plus de temps pour les coraux et les éponges.	Des références additionnelles ont été ajoutées pour soutenir l'affirmation que l'environnement benthique se rétablira dans un délai de 3 à 5 ans.
337	294	MPO	Section 7.4.2.2, page 389	Traduction erronée – Version française Les organismes sédentaires qui ont des capacités motrices nulles ou très limitées, comme le pouce-pied et la moule [...]. Traduction erronée de « barnacle » L'endofaune, comme la plupart des polychètes, amphipodes et palourdes, emprunte des espèces [...]. Traduction erronée de « burrowing organisms »	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.
338	295	MPO	Section 7.4.2.2, page 390	Traduction incompréhensible- version française Plusieurs études de terrain et en laboratoire ont été menées sur les effets possibles de la sédimentation et de la boue dans les coraux de forage.	Les corrections de traduction seront revues lors de la traduction du rapport révisé de l'EE.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
357	296	MPO	7.4.2.5	Des références ou des exemples sont requis pour justifier l'affirmation « La plupart des ouvrages disponibles indiquent que... », tout comme toutes les autres faits énoncés dans cette section concernant les effets sur les poissons, les mollusques et les crustacés.	Le paragraphe précédent la section 7.4.2.5 renvoie le lecteur à la section 7.1.5.3 où de l'information et des références additionnelles peuvent être trouvées sur les effets biologiques du bruit sur les poissons, les mollusques et les crustacés.
358	297	MPO	7.6.3	Alors que cette section énumère les mesures d'atténuation à implanter, les détails de ces mesures devraient être détaillés. (c.-à-d. des détails sur l'implantation de l'observateur des mammifères marins, les mesures d'atténuation incluses dans l'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin)	Les mesures d'atténuation ont été énumérées; toutefois les références ont été faites vers les documents clés qui sont facilement accessibles par le public, lorsque jugé approprié, afin de réduire la longueur du document. L'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin et les autres documents de références peuvent être facilement obtenu à partir de leurs agences fédérales respectives et ont été omis afin d'éviter la redondance. On s'attend à ce que toutes les exigences additionnelles d'atténuation au delà de celles discutées dans l'EE soient développées en collaboration avec les agences concernées et soulignées dans les autorisations de travail et la documentation du PPE.
359	298	MPO	7.8.2.1, p. 381	L'autorité permettant d'imposer les zones d'exclusion doit être spécifiée.	Le directeur des installations en mer possède l'autorité, laquelle lui est accordée par la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, d'imposer les zones d'exclusion. En vertu du Règlement sur le forage et la production relatifs aux hydrocarbures dans la zone extracôtière, toutes les mesures raisonnables seront prises afin de prévenir les personnes qui sont responsables des navires et des aéronefs des frontières des zones de sécurité/d'exclusion, des installations dans la zone de sécurité et de tous les risques potentiels associés.
360	299	MPO	8.7.1.1	Premier point, deuxième paragraphe — le texte mentionne que le risque d'exposition des poissons pélagiques et benthiques est faible puisqu'ils sont très mobiles et capables d'éviter les zones contenant du pétrole. Les jeunes poissons et les larves sont moins mobiles que les poissons plus matures et courent donc un plus grand risque. L'anguille d'Amérique, au stade de la civelle, migre par le PP 1105. Les civelles peuvent ne pas pouvoir éviter les zones de pétrole parce qu'elles ne peuvent pas nager aussi rapidement que les anguilles plus âgées.	Commentaire noté. La capacité des espèces larvaires et des jeunes poissons à éviter les zones de nappes de pétrole a été modifiée.
361	300	MPO	8.7.1.1	Il n'est fait aucune mention dans cette section de l'impact potentiel de pétrole déversé dérivant vers des secteurs adjacents où des espèces de poissons de mer en péril se retrouvent en grande quantité. Par exemple, les courants résiduels de surface et ceux en eau profonde au sein du projet et des secteurs adjacents tendent à se déplacer d'est en ouest autour des côtes de sud-ouest et occidentales de Terre-Neuve (figures 4.6-4.7, 4.9-4.11) où des concentrations élevées de poissons adultes et/ou juvéniles se retrouvent (ex. figures 5.5 à 5.10).	L'effet potentiel de pétrole déversé dérivant vers des secteurs adjacents où des espèces marines en péril se retrouvent en grande quantité est mineur, voire inexistant. Dans le pire des scénarios, un déversement de pétrole (voir figures 2.12-2.24) n'affectera pas les secteurs à densité élevée d'espèces marines en péril, que ses représentants soient des adultes ou de jeunes poissons.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
362	301	MPO	8.7.1.1	L'EE mentionne que (p.402) « ... L'espèce la plus problématique est probablement le sébaste puisque le secteur du projet occupe en partie une zone de reproduction de sébaste potentielle. Les sébastes se reproduisent généralement à l'automne; cependant, leurs œufs éclosent dans la femelle et ne sont pas extrudés avant les mois d'avril à juillet suivants (Section 5.2.1.7). Un déversement de pétrole ne toucherait pas les larves de sébaste puisque la zone d'extrusion potentielle des larves est à l'extérieur (au nord, dans le détroit de Cabot) du secteur de l'étude (Figure 5.56). » Cependant, ce paragraphe suggère que le secteur de projet occupe en partie une zone de reproduction de sébaste potentiel, puis il poursuit en suggérant que la zone d'extrusion potentielle des larves se situe à l'extérieur du secteur de l'étude. Est-ce une simple supposition ou existe-t-il une publication de référence pour appuyer ces affirmations? Il est également possible que le secteur de projet soit également une zone d'extrusion potentielle des larves.	Une référence a été ajoutée pour appuyer la zone d'extrusion des larves du sébaste.
364	302	MPO	8.7.1.3	Les tortues de mer devraient être spécifiquement mentionnées dans le titre, car il leur est fait mention dans le texte correspondant.	Le titre de la section 8.7.1.3 a été mis à jour pour inclure « tortues de mer en péril »
365	303	MPO	Section 8.7.2; Page 405	La zostère est discutée, mais la probabilité d'une pollution pétrolière directe est minimisée en raison de la distance du projet par rapport au rivage, bien qu'il soit bien connu que la pollution pétrolière directe des littoraux soit un résultat fréquent de grand déversement d'hydrocarbures, avec des nappes de surface se déplaçant sur des distances considérables. En outre, les littoraux calmes et abrités, les marais et les estuaires de fleuve où les herbiers de zostères prospèrent sont parmi les secteurs les plus sensibles au pétrole, fournissant des zones tranquilles où les hydrocarbures s'accumulent et se lient aux particules en suspension, formant de denses couches goudroneuses. La pollution pétrolière peut occasionner un taux de mortalité aiguë des herbiers de zostères et autres verdières et herbiers d'algues en enduisant physiquement les plantes, en bloquant la lumière du soleil et en empêchant la photosynthèse. En outre, l'habitat structurel procuré par les zostères peut être compromis par l'accumulation des composantes toxiques du pétrole. Les opérations de nettoyage peuvent également endommager les herbiers de zostères.	La sensibilité des zostères est reconnue, bien que Corridor Ressources maintienne que la pollution pétrolière des littoraux suite à un déversement est improbable basé sur la modélisation prédictive.
366	304	MPO	8.7.5	Il y a des preuves, suite à l'éruption récente dans le golfe du Mexique (Deepwater Horizon), que les déversements d'hydrocarbures peuvent être débilissants et mortels pour les tortues de mer. Nous suggérons d'inclure des rapports techniques de la NAOA et d'autres sources pour cette section, car l'impact n'est pas négligeable et devrait être reconnu dans l'évaluation.	Le commentaire de l'évaluateur est noté au fait que les effets environnementaux sur les tortues de mer à la suite d'une exposition aux hydrocarbures ne sont pas négligeables, et cela est noté à la section 8.7.1.3. À la différence des circonstances de l'éruption subite des installations de Deepwater Horizon et des conditions existantes dans le golfe du Mexique où les tortues de mer sont plus répandues tout au long de l'année, la présence des tortues de mer dans la zone du projet ou la région d'étude est limitée à l'alimentation pendant les mois plus chauds de l'année dans le golfe du Saint-Laurent. Par conséquent, la probabilité d'un risque élevé d'exposition à la suite d'une éruption subite combinée à la présence de tortues de mer au même moment serait de beaucoup inférieure à celle prévalent dans le golfe du Mexique.
367	305	MPO	8.7.7, Page 410	Le texte ne fait pas référence aux impacts sur le prix du marché des fruits de mer associés à un déversement d'hydrocarbures — des déversements ont mené à des préoccupations au niveau de la sécurité alimentaire et à des pertes de réputation — celles-ci ayant à leurs des impacts négatifs sur le marché.	La section 8.7.7 a été mise à jour afin d'inclure une référence aux préoccupations concernant la sécurité alimentaire et à la perte de réputation.

no commentaire	no commentaire Agences /Compagnie	Ministère gouvernemental /Compagnie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
368	306	MPO	9.5	L'affirmation (p.416) « Richardson et coll. (1995) ont prédit que le rayon de réponse au bruit pendant les activités de développement et de production pour les baleines à fanons et les odontocètes serait de moins de 100 m. » est erronée et nécessite d'être rectifiée. Cette source générale, qui contient plusieurs centaines de pages ne devrait pas être citée. Les auteurs n'ont pas prédit de « rayon de réponse. » Les effets dus au changement de comportement des animaux peuvent s'étendre sur des distances très grandes (ex. Risch et coll. (2012).	Cette affirmation a été retirée.
369	307	MPO	9.5	Concernant l'affirmation (p.416) « Les données limitées suggèrent que la réduction de la vitesse des navires à moins de 26 km/h (14 nœuds) pourrait minimiser les collisions avec les mammifères marins (Laist et coll. 2001). » Consultez également : Vanderlaan et coll. (2008); et Vanderlaan et Taggart (2007).	Texte mis à jour pour inclure la référence à Vanderlann et coll. 2008 qui affirme que le trafic des navires devrait être limité à 10 noeuds.
370	308	MPO	Section 9.6; Page 417	Les zostères sous des secteurs sensibles devraient être considérés : les faibles niveaux d'oxygène, typiques de l'habitat abrité des herbiers, limitent la biodégradation des hydrocarbures et occasionnent une dégradation extrêmement lente, avec du pétrole persistant pendant pas moins de dix ans, selon la quantité et le type d'hydrocarbures déversés. Le rétablissement commence rapidement dans les rivages rocheux, mais le pétrole peut persister pendant 6 à 12 années ou plus dans les sédiments meubles protégés. Quand des secteurs significatifs de zostères sont perdus, il peut être extrêmement difficile (ou impossible) de les rétablir, même avec des interventions telles que des transplantations ou de l'ensemencement.	Dans le pire des scénarios pour un éruption/un déversement d'hydrocarbures, le pétrole n'atteindrait aucun secteur où des zostères seraient localisées. En conséquence, il n'y a aucun effet de potentiel sur des zostères et cela n'a pas été inclus dans la section sur les zones sensibles.
371	309	MPO	Document justificatif — Modélisation appuyant l'évaluation environnementale réalisée par Corridor Ressources pour le site d'exploration de la zone prometteuse de Old Harry	Règle générale, les scénarios dans ce document n'ont pas été clairement décrits. Le transport de subsurface du pétrole dispersé (la majorité de tout le pétrole) n'a pas été suffisamment modélisé. Le modèle a seulement considéré le pétrole re-entraîné de la surface dans une couche de 30 m. Il n'a pas considéré la dispersion par colonne d'eau pendant l'élévation du pétrole tandis que des hydrocarbures sont libérés à une profondeur de 470 m. De façon générale, les résultats n'ont pas été clairement présentés. Notamment, le document n'a pas pris en compte l'expertise acquise suite au déversement de pétrole dans le golfe du Mexique pour le golfe du Saint-Laurent, qui partage pourtant plusieurs similitudes. Nous ne savons pas la catégorie spécifique de pétrole qui doit être extraite dans le golfe du Saint-Laurent. Cependant, les indications prouvent que nous nous attendons à ce qu'il soit du côté plus léger du brut, près de la catégorie du pétrole déversé dans le golfe du Mexique. En bref, la nature du brut et les caractéristiques physiques des deux secteurs, une mer partiellement enclavée, rend approprié d'utiliser l'expertise acquise dans le golfe du Mexique pour projeter les risques potentiels dans le golfe du Saint-Laurent. En tant que tels, il est recommandé de projeter les risques potentiels dans le golfe du Saint-Laurent en utilisant les résultats du déversement d'hydrocarbures dans le golfe du Mexique.	Voir la section 2.1.2 dans le rapport de SL Ross (SL Ross 2011a, mise à jour 2012) pour une description du comportement des hydrocarbures et des gaz provenant d'une éruption subite sous-marine en eau peu profonde. De manière générale, l'entraînement significatif du pétrole dans la colonne d'eau est peu probable pendant son élévation vers la surface dans le panache créé par la bulle de gaz. Le comportement d'une éruption en eau peu profonde (formation minimale d'hydrate) sera différent d'un événement en eau profonde (formation étendue d'hydrate), tel que l'événement de Deep Water Horizon dans le golfe du Mexique. La formation des hydrates de gaz épuise le panache d'hydrocarbure du gaz naturel à énergie élevée et la force de flottabilité du panache est essentiellement perdue. Dans le cas d'une éruption en eau peu profonde, le gaz est préservé dans le panache et l'effet de flottabilité à énergie élevée est maintenu. L'impact global est que le panache d'hydrocarbure voyage très rapidement à la surface de la mer et peu ou pas de pétrole du tout n'est dispersé dans la colonne d'eau pendant son élévation vers la surface. Le pétrole qui devrait se retrouver à Old Harry est pétrole/condensé très léger de 45 à 56 degrés API (voir la réponse pour MPO-06), contrairement au pétrole beaucoup plus lourd produit à Macondo (pétrole de ~35 degrés API). Le site de Old Harry est situé à une profondeur de 470 m, ce qui est beaucoup moins profond que les 1520 m de profondeur du site de Macondo. On s'attend à ce qu'une éruption sous-marine sur le site de Old Harry se comporte comme un événement en eau peu profonde avec une formation minimale d'hydrate tandis que la formation d'hydrate à Macondo était vraisemblablement étendue.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
372	310	MPO	2. SCÉNARIOS DE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE ET DONNEES DE MODÉLISATION	<p>Concernant les trajectoires du déversement de pétrole, les trajectoires présentées dans le document sont peu réalistes et ne conviennent pas à l'objectif. Elles devraient être refaites avec des vents et des courants de surface réalistes.</p> <p>Le modèle utilisé pour produire des champs de courants de surface (Tang et coll. 2008) est bon. Cependant, les trajectoires de déversement de pétrole sont calculées en utilisant les moyennes saisonnières de la vitesse des courants de surface (2.3.3. Courants, à la page 16). Ce choix de courants est complètement irréaliste. Il n'y a aucune marée, aucun courant induit par vent, ni aucune influence du flux de surface par l'écoulement d'eau fraîche. La dernière partie est étonnante étant donné que les moyennes saisonnières des courants de surface ont été utilisées. Puisque dans un déversement d'hydrocarbures typique, toutes ces composantes sont présentes, les trajectoires devraient être calculées avec les résultats d'heure en heure du modèle issus de vents réalistes par les résultats du Service météorologique du Canada.</p> <p>Dans cette section, une éruption en surface est illustrée. Cependant, il n'y a aucune illustration d'une éruption de fond. Le déversement du golfe du Mexique ne s'est pas comporté comme dans les « manuels » puisque l'éruption provenait du fond ; elle ne se situait pas à la surface. Une partie du pétrole n'a pas atteint la surface, et une bonne partie de celui-ci est demeurée non loin du fond. Il faut déterminer où ce pétrole irait en utilisant les courants de fond à l'heure du modèle océanique. Le document devrait donc dépister les déversements d'hydrocarbures en utilisant les courants près du fond.</p>	<p>Les données des courants d'eau de surface utilisées fournissent les tendances moyennes saisonnières du mouvement de l'eau dans la région. Quand elles sont combinées avec les 52 années de données sur le vent du MSC50 utilisées dans les évaluations de trajectoire, les variations des trajectoires possibles à partir du site de forage sont bien représentées pour les fins de l'évaluation des impacts environnementaux, particulièrement pour un déversement non-persistant de pétrole/de condensat léger. Les variations de marée ne changeraient pas non plus de manière significative l'empreinte probable des déversements d'hydrocarbures.</p> <p>En ce qui concerne les données sur le vent utilisées, les simulations rétrospectives du MSC50 utilisées dans modélisation s'avèrent des données à long terme avec une bonne résolution spatiale au-dessus de la région atlantique tout entière. Les données ont été développées par la Division des recherches climatique d'Environnement Canada et le Programme fédéral de recherche et de développement énergétiques. Dans l'article de recherches décrivant l'ensemble de données, les auteurs déclarent que « les données sur le vent et les vagues sont considérées comme d'assez bonne qualité pour être utilisées dans l'analyse des statistiques de période de retour élevée, et d'autres applications technologiques ». Ainsi, nous affirmons que cet ensemble de données est le meilleur disponible pour la trajectoire des déversements en mer et la modélisation du comportement. L'utilisation de données terrestres de température d'une seule station météorologique, suggérée par le réviseur, ne dépeint pas nécessairement avec exactitude les vents en mer.</p> <p>Des courants d'eau de sous-surface n'ont pas été considérés dans la fuite sous-marine de pétrole parce que le panache gazeux à forte flottabilité qui résulterait d'une fuite sous-marine en eau peu profonde (voir la réponse pour MPO-309) submergerait des tel courants et résulterait une déflexion minimale du panache ainsi développé (voir les pages 8 et 9 du rapport complet sur la modélisation du déversement pour une description additionnelle des modèles utilisés). Par exemple, un courant inférieur de 3 kts (~0.15 m/s) est sensiblement plus faible que les vitesses verticales qui peuvent être réalisées dans un panache gazeux (2-10 m/s).</p> <p>Une description du comportement probable du pétrole et du gaz suite à une éruption sous-marine provenant du projet est fournie à la section 2.1.2 du rapport de SL Ross sur la modélisation du devenir des hydrocarbures((SL Ross 2011a, mis à jour 2012)</p>
373	311	MPO	2.1.2 Éruptions sous-marines 5	<p>Le nom du modèle pour cette étude est donné ici, mais une description de la formulation, des possibilités et de la limitation du modèle n'est pas fournie. Il n'est pas clair si les processus décrits à la section 2.1.2 ont été entièrement ou partiellement inclus dans le modèle SLROSM. Des justifications doivent être fournies à savoir pourquoi ce modèle (SLROSM) a été utilisé au lieu d'autres modèles (des modèles publiés et probablement plus avancés, tels que Deep Blow par le SINTEF, OILMAPDEEP par l'ASA ou CDOG par l'université Clarkson). Il est important de démontrer que le modèle choisi est techniquement adapté pour le travail de modélisation proposé.</p> <p>Figure 3 — l'illustration du profil vertical est inexacte. Avec la présence des courants, le panache sera dévié plutôt que de se diriger directement vers le haut.</p>	<p>Le SLROSM utilise les algorithmes développés par Fannelop et Sjoen pour les éruptions sous-marines peu profondes tel qu'identifiées dans le rapport à la page 10. Ce sont les mêmes algorithmes utilisés par le SINTEF dans leur modèle de décharge en eau peu profonde et cette approche a été validée lors de l'événement d'éruption d'IXTOC, une éruption plus représentative pour ce scénario de déversement que l'événement de Deep Water Horizon.</p> <p>Une modélisation supplémentaire réalisée par l'ASA (soumise à l'OCTLHE le 21 septembre 2012) afin de comparer le bilan massique des hydrocarbures pour le pétrole de surface, évaporé et entraîné pour deux hydrocarbures de caractéristiques différentes (pétrole de Cohasset et diesel) prouve que les hydrocarbures ayant des propriétés semblables comportent des prévisions semblables de persistance sur l'eau en utilisant les modèles SLROSM et OILMAP.</p> <p>En ce qui concerne la figure 3, en raison du fort panache gazeux, le pétrole monterait à la surface très rapidement, et il y aurait une déviation minimale du panache par les courants sous-marins contraires. Aucune déviation minimale potentielle n'aurait comme conséquence un changement significatif de l'empreinte de surface du pétrole (quelques centaines de mètres tout au plus).</p>

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
374	312	MPO	2.3.2 Volume et débit des rejets 15	Les scénarios d'éruption n'ont pas été clairement décrits dans cette section ou dans le tableau 3. Seul le débit était fourni, mais aucune mention de la période d'éruption (10 jours, ou 3 mois, etc.). Une telle information est primordiale pour l'étendue du secteur couvert de pétrole.	Les descriptions du comportement de l'éruption de surface et sous-marine sont fournies aux sections 2.1.2 et 2.1.3 dans le rapport de SL Ross (SL Ross 2011a, mis à jour 2012). Ces descriptions dans le rapport de SL Ross ont été élargies depuis la révision du MPO. Les périodes d'éruption modélisées sont d'une durée d'un mois (30 jours).
375	313	MPO	2.3.3 Courants	Il est affirmé que le courant de surface a été utilisé dans la modélisation. Le cas de surface seulement convient pour les scénarios de déversement en surface, mais il est insuffisant pour la modélisation de l'éruption sous-marine. Bien que la profondeur de 470 m ait été classifiée comme peu profonde en ce qui concerne la formation d'hydrate elle est assez profonde pour que le courant sous-marin puisse jouer un rôle important dans la déviation et l'impact sur les comportements du panache. Les courants profonds/sous-marins sont particulièrement importants pour l'étude du processus de transport du pétrole dispersé dans la colonne d'eau. Le courant profond est important considérant que le site de forage se trouve dans un chenal.	La longue expérience de plus de 25 ans de SL Ross concernant la modélisation des déversements d'hydrocarbures indique que le fort panache gazeux amènera le pétrole à la surface rapidement et qu'il y aurait déviation minimale du panache par les courants transversaux sous-marins (quelques centaines de mètres tout au plus). Tout déviation mineure du panache gazeux par des courants transversaux aura comme conséquence seulement des changements mineurs à l'empreinte de surface du pétrole. En raison du fort panache gazeux, le pétrole monterait à la surface très rapidement et il y aurait peu de perte d'hydrocarbures vers les eaux environnantes.
376	314	MPO	3. RÉSULTATS DE LA MODÉLISATION	La durée des trajectoires présentée dans le document est peu réaliste. Le choix d'arrêter les trajectoires à un niveau donné de concentration de ppm n'est pas documenté. Il est sous-entendu que les déversements d'hydrocarbures seront dispersés et absorbés dans l'environnement à ce niveau. En fait, un plus grand déversement ferait en sorte que le pétrole se rendrait plus loin et atteindrait par la suite un littoral. Le document n'a pas considéré cette question, ce qui s'avère une faille majeure. Il est recommandé d'utiliser les résultats du modèle océanique sous des conditions appropriées et de s'assurer que la durée est assez longue pour démontrer que le littoral est potentiellement à risque.	Les réviseurs ont indiqué que le choix d'arrêter les trajectoires à un niveau donné de concentration dans la colonne d'eau n'a pas été documenté. L'étendue des panaches sous-marins de pétrole dispersé a été arrêtée à 0.1 ppm (la concentration considérée comme n'étant plus nocive pour la vie marine) comme indiqué à la page 24 et justifiée par des références. Pour les déversements discontinus de diesel de volume fixe (1000 et 10 000 litres), le pétrole dispersé dans les 30 m supérieurs de la colonne d'eau a été suivi jusqu'à ce que la concentration en pétrole ait chuté à 0,1 ppm. Pour ce qui est des éruptions sous-marines et de surface, les modèles ont été poursuivis pendant un mois (30 jours) et le pétrole dispersé dans les 30 m supérieurs de la colonne d'eau a été suivi jusqu'à ce que la concentration en pétrole ait chuté à 0,1 ppm. Le pétrole/condensé léger brut de Cohasset s'évaporerait ou se disperserait à une concentration de 0,1 ppm avant d'avoir un impact quelconque sur quelque littoral que ce soit, peu importe la durée appliquée sur les modèles.
377	315	MPO	3.1 Évolution des déversements discontinus de diesel	La modélisation a été effectuée lors de conditions moyennes de vent. Que se passe-t-il lors du pire scénario possible sans vent? Ce scénario est absent. Il est affirmé que « Le panache sous-marin de pétrole se diffuse aussi latéralement en s'éloignant du point de rejet et en étant entraîné par les courants dominants ». Encore, il est très difficile de comprendre que le pétrole de subsurface est dispersé par le courant de surface. Il est affirmé qu'« On estime que le pétrole se mélange dans les 30 premiers mètres, car c'est la profondeur de mélange minimale dont font état les études portant sur la région considérée (Drinkwater et Gilbert, 2004) ». Pourquoi n'utiliser que la profondeur de mélange tandis qu'il existe des modèles de disponibles pour simuler les comportements du transport 3D (y compris vertical)? Cette simplification (mélange à 30m) peut causer la surestimation de la concentration dans certains secteurs et des sous-estimations dans d'autres secteurs.	Les données statistiques des vents ont été utilisées pour les fins de l'évaluation environnementale. Les conditions atmosphériques moyennes ont été modélisées pour fournir le comportement le plus probable de ces petits déversements diesel pour répondre aux exigences de l'EE. Alors que le nuage dispersé de pétrole se déplace avec les courants dominants, il se répand et se dilue également pendant qu'il se déplace avec le cours d'eau. La profondeur de mélange de 30 m fournit une évaluation raisonnable de concentration dans de pétrole dans l'eau pour les besoins de l'évaluation environnementale.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
378	316	MPO	3.2 Modélisation de la trajectoire et de l'évolution des éruptions sous-marines	Si nous ne connaissons pas la période d'éruption, il est difficile d'interpréter les résultats. Il est affirmé qu'entre 16 et 29 % du pétrole s'évapore et le reste se disperse dans l'eau, mais l'intervalle de temps associé n'est pas indiqué alors le bilan massique continuera à changer avec une éruption continue (peut-être pendant un mois). Par conséquent, les résultats indiqués au tableau 7 représentent seulement la condition à un point d'intervalle donné, mais l'évolution avec le temps est absente. De plus, il y a peu de détails à propos de l'évolution du pétrole dispersé (84 à 71 % du pétrole total, soit la majorité), y compris la distribution verticale. Un tracé de contour du secteur horizontal et vertical devrait être fourni, de même que les profondeurs où les concentrations de 0,1 ppm se retrouvent. En outre, sans utilisation des courants profonds, les distances au tableau 7 sont questionnables, car la déviation des panaches n'a pas été considérée. La bathymétrie autour du site n'est pas fournie, ce qui peut également affecter les comportements du pétrole dispersé, mais il n'y a aucune discussion à ce sujet. Un facteur important qui affecte l'évolution du pétrole dispersé est la répartition de la taille des gouttelettes. Quelle répartition a été utilisée et comment a-t-elle été calculée?	La période d'éruption modélisée était d'un mois, ou de 30 jours, et le pétrole a été « libéré » à des intervalles de temps de 6 heures. Prendre note que de libérer le volume de 6 heures d'écoulement de pétrole en un instant prendra plus longtemps à s'évaporer et à se disperser qu'un débit continu de pétrole pendant 6 heures. Le panache de pétrole dispersé se répandra et se diluera au fur et à mesure qu'il s'éloigne de l'emplacement du déversement et les zones d'influence indiquées au tableau 7 représentent l'ampleur probable maximum d'une significative pollution pétrolière de surface et sous-marine à la suite d'un déversement continu de pétrole sous des conditions environnementales moyennes. Par conséquent, le modèle prévoit l'évolution dans le temps d'un déversement potentiel. Le pétrole dispersé a été suivi dans les 30 m supérieurs de la colonne d'eau jusqu'à ce que la concentration ait chuté à 0,1 ppm. Le tableau 7 montre la distance probable maximum à partir de la source du pétrole dispersé. D'autres sections dans le rapport de SL Ross décrivent comment les empreintes de pétrole peuvent varier au vu des données historiques du vent. Les courants profonds n'affecteront pas le pétrole dispersé dans les 30 m supérieurs de la colonne d'eau. De plus, le panache gazeux déplacera le pétrole vers la surface très rapidement (comme avec tout autre événement sous-marin en eau peu profonde) avec une déviation minimale du panache et peu de perte de pétrole vers la colonne d'eau (voir la réponse donnée pour MPO-309 et MPO-313). Le pétrole a été déplacé vers la surface par un panache gazeux et non pas par la flottabilité des gouttelettes de pétrole, donc la répartition de la taille des gouttelettes de pétrole n'est pas nécessaire (voir la réponse pour MPO-309).
379	317	MPO	3.3 Modélisation de la trajectoire et de l'évolution des éruptions de surface	Le document mentionne « tout au long de l'éruption ». De quelle durée est cette période? Ceci n'est indiqué nulle part. La section (4) fournit ces informations pour la trajectoire de pétrole en surface, mais il est mentionné que « ce n'est pas ce qui se passerait nécessairement lors d'une éruption continue, mais cela permet d'analyser de manière réaliste l'évolution de la nappe dans le pire des cas », ce n'est pas clair si ce cas de rejet de « chaque déversement aux six heures pendant un mois » utilisé à la section 4 était également utilisé à la section 3.	Les périodes d'éruption modélisées étaient d'une durée d'un mois (30 jours). Le texte additionnel a été fourni à la section 4.0 pour clarifier cette section.
380	318	MPO	4.2 Trajectoires types des nappes de surface au fil des mois	Le document affirme que « Chacune des quantités rejetées durant ces périodes de six heures a été traquée jusqu'à ce que le pétrole à la surface soit complètement évaporé ou dispersé. » Cependant, le processus d'émulsification a-t-il été modélisé? Bien que ceci puisse ne pas être important lors de conditions estivales, cela ne peut être négligé en hiver alors qu'une fraction d'émulsion peut demeurer à la surface beaucoup plus longtemps et être transportée bien au-delà des rayons modélisés de 3-4 kilomètres (fig. 5).	Le pétrole/condensat léger modélisé ne forme pas une émulsion d'eau dans le pétrole, selon les données de la base de données de pétrole d'Environnement Canada et les tests précédemment effectués sur le pétrole Cohassett-Panuke. En général, les condensats ne sont pas susceptibles de former une émulsion d'eau dans le pétrole.
381	319	MPO	5.1 Introduction	Le titre est « Trajectoires des panaches de pétrole dispersé », cependant, cette section couvre seulement le pétrole ré-entraînée du rejet en surface tel que mentionné à la page 33 « Lors de ces simulations, la quantité de pétrole qui serait rejetée pendant six heures lors d'une éruption de surface continue a été introduite à la surface au site d'exploration en tant que déversement discontinu se répétant toutes les six heures sur une période d'un mois ». Le comportement d'un rejet près du fond et la masse dans la colonne d'eau seront complètement différents et ne sont pas couverts ici.	Tel que décrit en réponse à MPO-311, tout le pétrole libéré dans le fond marin, lors d'une éruption sous-marine en eau peu profonde, voyagera rapidement vers la surface avec le fort panache de gaz/eau/pétrole (qui est impulsé par les bulles de gaz montantes) (c.-à-d. qu'il est probable qu'aucun pétrole ne sera emprisonné près du fond ou dans la colonne d'eau). Tout le pétrole remonterait vers la surface et s'évaporerait ou se disperserait. Les trajectoires du panache ainsi dispersé ont été suivies jusqu'à ce que la concentration ait chuté à 0,1 ppm.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
382	320	MPO	5.2 Trajectoires types des panaches de pétrole dispersé au fil des mois	Le document mentionne : « Le mouvement initial du panache de pétrole dispersé devrait être induit par une combinaison de vents et de courants de surface. On suppose que les courants de surface dominants déplaceront le panache de pétrole dispersé une fois que la nappe de surface sera épuisée. » Comme que discuté précédemment, une fois que le pétrole est entraîné dans la colonne d'eau, le courant de surface ne devrait pas être utilisé, car l'amplitude élevée du courant de surface peut causer un rinçage/une dilution exagérée et sous-estimer la concentration en pétrole.	Les évaluations de concentration en pétrole basées sur une région mixte de couche supérieure et mélangée de l'océan fournissent des évaluations adéquates de concentration d'eau dans le pétrole à des fins d'évaluation environnementale. Toute résolution additionnelle, temporelle ou spatiale, serait utilisée limitée étant donné la connaissance spatiale et temporelle des ressources que le pétrole dispersé pourrait affecter.
383	321	MPO	5.2, tableau 5.1	Le grand requin blanc devrait être inclus sur cette liste. Nom scientifique :Carcharodon carcharias Groupe taxinomique : poissons Rayon d'action : Océan Atlantique dernière évaluation du COSEPAC : avril 2006 dernière désignation du COSEPAC : en voie de disparition Statut du LEP : Annexe 1, en voie de disparition	Texte mis à jour pour inclure le grand requin blanc.
384	322	MPO		Concernant l'affirmation (p.94), « Le brassage de la zone intertidale est également un élément modificateur permanent et dominant des eaux profondes et intermédiaires près de la tête du détroit de Jacques-Cartier et dans le détroit de Belle Isle (Lu et coll. 2001; Saucier et coll. 2003). », Lu et coll. (2001) ont démontré que là où la bathymétrie était suffisamment peu profonde, le brassage de la marée devrait être assez fort pour mélanger la couche (profondeur d'en général autour de 50 m), et ne devrait donc pas être cité par rapport aux modifications des masses d'eau profonde.	Le commentaire a été noté et la correction a été apportée.
392	1	MDN	Généralités	La section sur les mesures d'atténuation du rapport d'EE devrait noter que si des munitions suspectes non explosées sont rencontrées pendant les opérations du promoteur, elles ne devraient pas être approchées, ni manipulées. Le promoteur devrait marquer l'endroit et immédiatement informer la garde côtière. Des informations additionnelles sont disponibles dans l'Édition annuelle 2011 des Avis aux navigateurs, partie F, no. 37.	Les mesures d'atténuation spécifiques à la MDN concernant les munitions non explosées ont été ajoutées à la section 11.0.
393	2	MDN	5.8.2.6 Utilisation militaire, ligne 1, p. 277	La première partie de cette phrase est inexacte. MDN peut utiliser cette zone générale.	Le texte a été mis à jour pour indiquer que le MDN peut utiliser cette zone générale.
394	3	MDN	5.8.2.6 Utilisation militaire, figure 5.92, p. 277	Le contexte dans lequel on fait référence à cette figure dans le texte est inexact, c.-à-d. que la figure n'indique pas « l'utilisation militaire », elle indique seulement les munitions non explosées.	Le texte a été mis à jour pour clarifier le contexte de la figure 5.9.2.
395	4	MDN 5.8.2.6 Usage militaire, figure 5.92, p. 277	5.8.2.6 Utilisation militaire, figure 5.92, p. 277	Le service de la sécurité et de l'environnement de la Formation du MDN n'a pas en dossier d'avoir fourni cette figure pour ce projet, en conséquence : sa source appropriée devrait être mise en référence.	La figure a été fournie à Stantec par Fugro Geophysics Inc. qui l'a reçu de Construction de Défense Canada (CDC). Le texte et la référence ont été corrigés.
396	1	EC	2.11.13 Rejets atmosphériques	Il y est peu susceptible qu'il y ait des problèmes de rejets atmosphériques résultant des activités normales du forage exploratoire pour cette proposition.À la page 24, l'exploitant s'engage à déclarer ses émissions en vertu des exigences des DTDE et de l'Inventaire national des rejets de polluants. Cet engagement est superflu puisqu'il n'y a aucune exigence de déclaration pour le forage exploratoire en vertu de ces initiatives.À la page 25, l'exploitant fait référence à l'autorité d'Environnement Canada pour réguler les émissions des moteurs diesel des navires de moins de 37 kilowatts. Ce n'est pas clair si cette autorité correspond au projet proposé.	La section 2.11.12 a été mise à jour pour retirer l'information superflue et erronée sur les exigences de déclaration.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
397	2	EC	4.1.11 Glace	Page 103, 1er paragraphe, phrase 6 : « Toutes les glaces de mer dans le cadre du PP 1105 sont des glaces formées au cours de la première année, d'une épaisseur non déformée allant de 30 à 120 cm (OGSL 2011; Figure 4.20). Commentaire : Ce ne sont pas toutes les glaces dans le PP 1105 qui sont plus épaisses que 30 cm (glace de première année), particulièrement au début de la saison hivernale. En outre, votre référence à la figure 4.20 est erronée... dans le rapport d'EE, la figure 4.20 correspond à une carte des marées. Reformulez cette phrase. Proposition : « Toutes les glaces de mer dans le PP 1105 sont des glaces saisonnières, avec des épaisseurs non déformées n'atteignant normalement pas la catégorie de glace mince de première année (30-70cm) avant mars. On n'observe généralement pas des épaisseurs prédominantes plus grandes que 70 cm avant la mi-avril, soit vers la fin de la saison des glaces dans le golfe. » De plus, citez l'Atlas du SCG, 1981-2010, pour plus d'informations. Voir votre propre description au bas de la page 108, où ceci est correctement décrit.	Le paragraphe a été mis à jour pour refléter la figure 4.24 mise à jour (maintenant la figure 4.29) avec l'information de l'Atlas 1981-2010 du SCG et référencé correctement.
398	3	EC	4.1.11 Glace	Insérez une nouvelle figure pour remplacer la référence inexacte vers la figure 4.20. Utilisez une figure de l'Atlas en ligne du SCG, par exemple : http://www.ec.gc.ca/glaces-ice/default.asp?lang=En&n=AE4A459A-1&wsdoc=C3DAE7C6-0C7E-11E0-9694-185EF62D62D6	La référence à la figure 4.20 se rapporte maintenant à la figure 4.24 (maintenant la figure 4.29) comme prévu, ce qui a été mis à jour en vertu du EC-367.
399	4	EC	4.1.11 Glace	Page 103, 1er paragraphe, phrase 7 : « Il est possible d'avoir accès à des graphiques quotidiens tels que ceux présentés à la Figure 4.24, qui font partie d'un service saisonnier, à l'adresse suivante : http://slgo.ca/fr/ocean/donnees/concentration-glace.html , débutant en décembre/janvier jusqu'à mai/juin.. » Commentaire : Les diagrammes (pas graphiques) publiés sur le site Web de l'OGSL sont des prévisions produites par un modèle d'ordinateur. Ce modèle d'ordinateur utilise des données d'analyse du SCG pour ses entrées. De vrais diagrammes d'analyse du SCG, PAS des graphiques de prévision modélisée, devraient être utilisés ici, en décrivant les conditions climatologiques de la glace de mer dans le golfe du Saint-Laurent • Remplacez la figure 4.24. Utilisez l'un ou l'autre le diagramme correspondant au stade de formation de la glace pour le 31 janvier 2011, que l'on retrouve dans les archives du site Web du SCG : http://ice-glaces.ec.gc.ca/www_archive/AOI_12/Charts/sc_a12_20110131_WIS57SD.gif ou celui pour le 7 février 2011 : http://ice-glaces.ec.gc.ca/www_archive/AOI_12/Charts/sc_a12_20110207_WIS57SD.gif • Dans ces diagrammes, notez que le stade de formation des glaces est relié à l'épaisseur des glaces selon le dernier tableau (au bas) sur la page Web suivante : http://www.ec.gc.ca/glaces-ice/default.asp?lang=Fr&n=4FF82CBD-1&wsdoc=19CDA64E-10E4-4BFF-B188-D69A612A0322 • De plus, remplacez la référence à l'OGSL avec la référence appropriée à la page Web du SCG.	La figure 4.24 (maintenant la figure 4.29) a été modifiée afin de voir le diagramme du stade de formation des glaces pour le 31 janvier 2011 de l'Atlas en ligne du SCG. Les références ont été mises à jour pour refléter ceci.
400	5	EC	4.1.11 Glace	Commentaire : Les paragraphes des ces pages ont été copiés presque in extenso de l'Atlas climatique des glaces de mer 1971-2000 du SCG. Les passages et les phrases copiés mot-à-mot devraient être entre guillemets, suivis de la référence appropriée. Aucun guillemet n'est utilisé et aucune référence n'est donnée pour les phrases copiées avant la fin de chaque paragraphe, laissant sous-entendre que l'information a été paraphrasée de cette source ou que seulement la dernière phrase provient de cette source. Ce qui précède est du plagiat et doit être corrigé. Changer simplement un mot dans la phrase ainsi copiée (par exemple, remplacer significatif par important de sorte que la phrase ne soit pas copiée in extenso en totalité) n'est pas suffisant.	Les paragraphes ont été paraphrasés lorsque nécessaire et correctement référencés.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
401	6	EC	4.1.11 Glace	En outre, notez qu'il y a deux éditions de l'Atlas. La première concerne la période 1971-2000 et a été publiée en 2002. La seconde concerne la période 1981-2010 et a été publiée en ligne en 2011. La référence donnée aux pages 104 à 106 est Environnement Canada 2011, mais la référence à la fin du rapport (p. 447) mentionne qu'elle concerne l'Atlas 1971-2010. Veuillez changer la référence à la p.447 afin de mentionner « Atlas climatique des glaces de mer pour la Côte Est 1981-2010 ». Corrigez également le lien Web au besoin.	Les références à la p.447 ont été mises à jour pour corriger la citation de l'« Atlas climatique des glaces de mer pour la Côte Est 1981-2010 ». Le lien Web a été également mis à jour.
402	7	EC	4.1.11 Glace	De plus, p.104, 2e paragraphe, phrase 3 « Les taux habituels de mouvement sur les Îles-de-la-Madeleine varient entre 3 et 5 nm par jour » ne fait aucun sens telle qu'elle est écrite. Cette phrase a été mal recopiée et doit être corrigée (et correctement référencée, avec des guillemets).	La phrase a été identifiée, paraphrasée et mise en référence correctement.
403	8	EC	4.1.11 Glace	Page 107, figure 4.27 : Cette figure est intitulée « Étendue maximale de la banquise en mars », mais montre le diagramme pour fin mars alors que la glace de mer a déjà commencé à retraiter. L'étendue maximale de la glace se produit au cours de la première moitié de mars, pas à la fin mars. Commentaire : Soit, remplacer le diagramme de glace affiché avec un celui du 12 au 19 mars, ou changer la légende pour lire « Étendue maximale de la banquise à la fin mars ».	Le diagramme du 26 mars de la fréquence de la présence de glace de mer a été remplacé par celui du 12 mars, tel que demandé.
404	9	EC	4.1.11 Glace	Page 108, figure 4.28 : Cette figure est intitulée « Étendue maximale de la banquise en avril », pourtant le diagramme affiché est celui du 19 février (identique à celui de la figure 4.26). Commentaire : Remplacez ce diagramme par celui correspondant au mois d'avril.	Le mauvais diagramme a été remplacé par le diagramme de la fréquence de la présence de glace de mer du 16 avril.
405	10	EC	4.1.11 Glace	Page 108, 1er paragraphe, phrase 1, se lit comme suit : « Le secteur visé par le projet est situé dans une région dont la fréquence de présence de glace de mer varie de 51 à 84 % sur une période de 30 ans (bandes vertes et pourpres) selon le mois. » Commentaire : Puisque le diagramme utilisé à la figure 4.28 était erroné, cette phrase est erronée. La fréquence de présence de glace de mer sur une période de 30 ans varie de 51 à 84 % pendant la période de pointe de la saison (fin février et début mars), puis chute à 16-50 % au début avril et moins de 15 % vers la fin d'avril. Cette phrase doit être corrigée, tel qu'indiqué.	Le paragraphe a été modifié pour refléter le diagramme corrigé de l'Étendue maximale de la banquise.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
406	11	EC	4.1.11 Glace	<p>P.108, 1er paragraphe, phrases 2-5 + P.109, figures 4.29 et 4.30 (4.31) se lisent comme suit : « L'accumulation de glace pour l'année 2010-2011 (Environnement Canada 2011) est présentée à la Figure 4.29. BEn fonction des données sur les pourcentages moyens et possibles de couverture de glace, la saison 2010-2011 serait considérée comme une année de couverture de glace « en dessous de la moyenne » . L'année de la couverture de glace maximale a été celle du 1er mars 1993 (Figure 4.30) et l'année de la couverture de glace minimale a été celle du 1er mars 2010 (Figure 4.31). Le PP 1105 est situé dans le secteur dont la date moyenne de congélation de la glace est le 29 janvier (Figure 4.25). »</p> <p>Commentaire : La figure 4.29 est absente, selon ce qui est décrit dans le texte. Les figures actuelles 4.29 et 4.30 à la p.109 correspondent en fait aux figures 4.30 et 4.31, selon ce qui est décrit dans le texte. La « figure 4.31 » est mentionnée par rapport à 2 diagrammes différents dans le texte : 1) ce qu'est réellement la figure 4.30 de la p.109, et 2) les dates de congélation, selon le titre de la figure 4.31 à la p.110.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insérez une nouvelle figure 4.29 (le diagramme sur la formation de la glace pendant la période 2010/2011). • Corrigez les numéros de figures pour les figures 4.29, 4.30 et 4.31, de sorte que 4.29 devienne 4.30, et 4.30 devienne 4.31 et 4.31 devienne 4.32... afin de les faire correspondre à ce qui est décrit dans le texte. • Corrigez les numéros de figures (des légendes et dans le texte) en additionnant 1 à leurs numéros, pour le reste des figures de toute la section 4. 	Une nouvelle figure 4.29 (maintenant 4.34) a été ajoutée au texte et tous les numéros de figures ont été corrigés pour refléter ceci dans les légendes aussi bien que dans le texte.
407	12	EC	4.1.11 Glace	<p>P.108, 1er paragraphe, phrase 5 se lit comme suit : « Le PP 1105 est situé dans le secteur dont la date moyenne de congélation de la glace est le 29 janvier (Figure 4.31). » Commentaire : Selon le diagramme sur la congélation, la date de congélation moyenne est le 12 février, et non le 29 janvier.Corrigez la date mentionnée à la phrase 5 (29 janvier pour 12 février).</p>	La phrase a été mise à jour pour inclure la date exacte du 12 février.
499	13	EC	4.1.11 Glace	<p>P.110, 1er, 2e et 3e paragraphes : Commentaire : Voir les notes sur le plagiat pour P.104-106. Utilisez les guillemets et référencez correctement les sections copiées in extenso ou presque à partir des Atlas du SCG.</p>	Les paragraphes ont été paraphrasés lorsque nécessaire et correctement référencés.
500	14	EC	4.1.11 Glace	<p>P.110, 3e paragraphe, phrase 1 :Commentaire : L'Atlas du SCG rend clair le saut entre ce paragraphe et le paragraphe précédent en ajoutant un titre de section « Caractéristiques glaciaires dans le secteur ». Dans cette évaluation environnementale, le manque d'en-tête de section mène à des descriptions disjointes et confusantes entre les deux paragraphes. Modifiez la première phrase de ce paragraphe pour préciser que la dispersion des glaces n'est plus discutée et que le sujet a changé pour « caractéristiques glaciaires ». Suggestion : -- Pendant la période de pointe de la saison des glaces, la « Dans la partie centrale du golfe, la glace produit une couverture de radeaux glaciels de glace épaisse, combinée à une nouvelle accumulation de glace, à partir du passage de Gaspé jusqu'à l'île du Cap-Breton » (Environnement Canada, 2011). -- Encore une fois, tel qu'indiqué précédemment, utilisez les guillemets et la mise en référence appropriées pour les parties recopiées mot-à-mot copié à partir de l'Atlas SCG pour éviter le plagiat.</p>	La phrase d'introduction a été modifiée pour mieux identifier le changement de sujet. Les paragraphes ont été paraphrasés lorsque nécessaire et correctement référencés.
501	15	EC	4.1.11 Glace	<p>P.111, 1er paragraphe : Commentaire : Voir les notes sur le plagiat pour P.104-106, P.110. Utilisez les guillemets et référencez correctement les sections copiées in extenso ou presque à partir des Atlas du SCG.</p>	Les paragraphes ont été paraphrasés lorsque nécessaire et correctement référencés.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
502	16	EC	4.1.11 Glace	p.111, 2e paragraphe :Commentaire : La majeure partie du texte de ce paragraphe a été copiée d'un paragraphe qui existe dans l'ancien Atlas 1971-2000 du SCG (publié en 2002), mais qui a été retiré de la version plus récente de l'Atlas SCG 1981-2010 (publié en 2011). Ainsi, en plus de plagier une grande partie du texte, vous avez également utilisé la mauvaise référence.Utilisez les guillemets et référencez correctement les sections copiées in extenso ou presque à partir des Atlas du SCG.Corrigez la référence à Environnement Canada (2002) et ajoutez une deuxième référence à la liste de la page 447 pour inclure cette deuxième version plus récente de l'Atlas.	Les paragraphes ont été paraphrasés lorsque nécessaire et correctement référencés.
514	17	EC	4.1.12 Icebergs	<p>Le court paragraphe du rapport sur les icebergs décrit les mouvements typiques des iceberg à partir du détroit de Belle Isle et le long du rivage du Québec dans le golfe du Saint-Laurent; leurs graphiques ne dépeint pas ce mouvement.</p> <p>Bien que la trajectoire préférentielle de ces icebergs soit correcte, l'étude ne fait aucune tentative pour décrire la climatologie des icebergs.</p> <p>Les affirmations suivantes sont tirées des archives du SCG sur la reconnaissance des icebergs de 1987 à aujourd'hui.</p> <p>1- Des icebergs ont été repérés dans le détroit de Belle Isle pendant chaque mois de l'année au cours des 25 dernières années.</p> <p>2- Une intrusion plus profonde des icebergs dans le golfe du Saint-Laurent et le long de la côte occidentale de Terre-Neuve peut seulement se produire lorsque la banquise devient de plus en plus mobile pendant le printemps; ceci se produit typiquement en avril, mai et juin.</p> <p>3- Aucun iceberg n'a jamais été repéré au sud du 48°30' N dans le golfe du Saint-Laurent.</p> <p>4- Les icebergs aperçus au sud de Terre-Neuve n'ont été jamais vus à l'ouest du 59° O.</p> <p>5- L'écoulement du courant d'eau primaire dans le chenal laurentien empêcherait les icebergs d'approcher de ce secteur par l'est.</p> <p>6- Pour qu'un iceberg approche du site de forage par l'ouest cela signifierait que l'iceberg devrait avoir tout d'abord dérivé à l'ouest de l'île d'Anticosti et sorti par le détroit d'Honguedo (au sud de l'île d'Anticosti).</p> <p>7- Peu d'icebergs ont été repérés à l'ouest de l'île d'Anticosti (remonte à avril 1987).</p> <p>8- Aucun iceberg n'a jamais été aperçu au sud de l'île d'Anticosti.</p>	La section 4.1.12 a été mise à jour pour inclure plus de climatologie des icebergs lorsque cela concerne la zone du projet.
515	18	EC	12.1 Les effets potentiels de l'environnement physique sur le Projet	Page 422, section 12.1, le 3e paragraphe, phrase 3, se lit comme suit : « Les effets de la glace sur le projet seront minimes puisque la plus grande partie de la zone du projet est souvent libre de toute glace de mer et sujette au passage de peu d'icebergs. »Commentaire : Les effets de la glace sur le projet seront minimes puisque le forage, tel qu'indiqué au deuxième point après le premier paragraphe de cette page, sera effectué pendant des périodes libres de glace et parce que le secteur est libre de glace de mer durant la majeure partie de l'année. Cela pourrait être plus clair.	Le paragraphe a été mis à jour pour le rendre plus clair, tel que demandé.
516	19	EC	Milieu physique (4.0)	Il semble y avoir des erreurs dans la numérotation des sections du chapitre 4.0 — Milieu physique. La section 4.1 intitulée Géologie inclut plusieurs sous-sections qui n'appartiennent pas à cette section, sur l'océanographie physique, les courants, les marées, les vagues et la trajectoire des tempêtes.	Le texte a été reformaté de sorte que l'Océanographie physique devienne un titre principal.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
534	20	EC	Vagues (4.1.9)	Cette section se fonde entièrement sur le résumé statistique des vagues en un point dans la zone du projet, basé sur les données des simulations rétrospectives des vents et des vagues MSC50. Les mesures des bouées scientifiques dans d'autres parties du golfe du Saint-Laurent peuvent être utiles (lien ci-dessous). La définition de la période de pointe de vague et de la hauteur des vagues importantes devraient être fournies.	Les définitions de la période de pointe de vague et de la hauteur des vagues importantes ont été ajoutées au texte. Cependant, en ce qui concerne l'utilisation des bouées scientifiques dans d'autres parties du golfe, la portée de l'EE du programme de forage d'exploration de la zone prometteuse de Old Harry est d'évaluer un projet spécifique dans un secteur d'étude spécifique qui a été défini comme l'étendue probable des interactions potentielles entre le projet et l'environnement provenant du projet Old Harry. Il est suggéré qu'il soit plus approprié de traiter cette requête d'information régionale dans une étude régionale telle que la mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique de l'ouest de Terre-Neuve, qui devrait être terminée au cours de l'été 2013, et qui a une portée beaucoup plus large.
535	21	EC	Vagues (4.1.9)	Les titres des colonnes et des rangées des tableaux 4.2 à 4.5 indiquant le pourcentage d'occurrence de la période de pointe des vagues par rapport à la hauteur significative des vagues, sont inversés. Cette erreur est répétée dans le texte qui mentionne que la majorité des hauteurs significatives des vagues sont de 7 à 9 m, alors ces valeurs s'appliquent aux périodes de vague. De même, les valeurs pour la période de pointe typique correspondent aux hauteurs de vagues. Imaginez une vague de 7 m toutes les 2 secondes, comme le texte le suggère.	Les mentions du tableau et le texte associé aux tableaux 4.2 à 4.5 ont été mis à jour pour refléter les valeurs appropriées pour le pourcentage d'occurrence de la période de pointe des vagues par rapport à la hauteur importante des vagues.
297	22	EC	Vagues (4.1.9)	Les pourcentages sont indiqués à la deuxième décimale, ce qui est insuffisant pour indiquer l'occurrence des valeurs les plus extrêmes. Le tableau 4.1 montre que les hauteurs significatives des vagues de 7.0 m ou plus se produisent dans chacune des 4 saisons, mais ce n'est pas évident dans les tableaux pour MAM ou JJA. Le tableau 4.1 montre que les hauteurs significatives des vagues de 9.0 m ou plus se produisent en automne et en hiver, mais ce n'est pas évident dans le pour ce qui est de l'automne (OND).	Les tableaux ont été modifiés pour démontrer que les pourcentages sont de moins de 0,01 pour cent et non de 0. Puisque les données pour ces tables ont été produites par la modélisation Hindcast, les pourcentages ont été conservés à deux décimales, car cela reflète mieux la précision des données de la source.
298	23	EC	Vagues (4.1.9)	Le dernier paragraphe de cette section semble mal inséré.	Le paragraphe mal inséré de la section 4.1.9 a été retiré du texte. Le paragraphe reproduisait un autre paragraphe retrouvé à la section 2.12.2.
300	24	EC	Trajectoire des tempêtes dans le golfe du Saint-Laurent (4.1.10)	Cette section contient 3 figures qui décrivent inadéquatement le sujet voulu. Les figures 4.21 et 4.22 couvrent à peine le golfe du Saint-Laurent et ne peuvent donc pas démontrer le point Il est très difficile de lire la figure 4.23. Il manque l'encart pour la saison hivernale (DJF); l'encart d'été (JJA) est répété deux fois. la trajectoire des tempêtes importantes pour les deux cyclones, tropical et extra-tropical qui approchent à partir du sud ou du sud-ouest et bifurquent vers le nord-est au-dessus du golfe du Saint-Laurent et des provinces atlantiques. Les cyclones tropicaux et les cyclones tropicaux en transition doivent être considérés (réf. ci-dessous)	Les figures 4.21 et 4.22 ont été remplacées par 4 figures plus pertinentes à la trajectoire des tempêtes dans le golfe du Saint-Laurent. La figure 4.23 avait été séparée en quatre figures pour une meilleure compréhension et l'encart représentant l'hiver a été corrigé pour montrer la saison appropriée.
301	25	EC	Climat (4.2.1)	La légende pour le tableau 4.6 devrait indiquer que les valeurs mensuelles de précipitation sont des moyennes. Les extrêmes mensuelles n'étaient pas incluses, bien que cela fasse partie de la description standard des normales de climat des station pour EC.	Le tableau 4.6 a été mis à jour pour démontrer que les valeurs de précipitation sont des moyennes et les extrêmes mensuelles ont été ajoutées.
302	26	EC	Climat (4.2.1)	l'occurrence de précipitations verglaçantes et d'embruns verglaçants devrait être explicitement décrite au chapitre 4; leurs effets sont discutés dans les effets de l'environnement sur le projet, 12.1 12.1.	L'embrun verglaçant et la pluie verglaçante ont été maintenant ajoutés à la section sur le climat (4.2.1).
303	27	EC	Climat (4.2.1)	Puisque le projet inclut des opérations hélicoptères, la climatologie appropriée pour l'aviation devrait être incluse pour le secteur de projet à partir de la plateforme de forage vers toutes les installations du littoral. Cela inclut l'information sur les aléas tels que la turbulence à basse altitude et la formation de givre, ainsi que l'information sur la fréquence des plafonds nuageux bas (aussi bien que la visibilité).	L'information sur les aléas tels que la turbulence à basse altitude, la formation de givre, et la fréquence des plafonds nuageux bas a été ajoutée à l'EE.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
304	28	EC	Conditions éoliennes (4.2.2)	Les conditions éoliennes ont été décrites seulement à partir des données MSC50 pour un seul point dans la zone du projet. C'est insuffisant pour donner une image complète des conditions au-dessus du projet dans son ensemble et pour la totalité de la zone à l'étude. L'analyse devrait inclure les vitesses des rafales et des vents moyens horaires des stations du continent/des île dans le secteur environnant. Les différences d'altitude et des effets au niveau local doivent être considérées.	Le point de repère MSC50 donne un point de repère central quant aux conditions éoliennes non problématiques. C'est pourquoi ce point a été choisi pour tracer un portrait global des caractéristiques éoliennes dans la zone du projet et le secteur à l'étude.
305	29	EC	Conditions éoliennes (4.2.2)	Les tableaux 4.6 à 4.10, Pourcentage de la vitesse des vents en fonction de la direction, procure des valeurs seulement à la 2e décimale, ce qui est insuffisant pour démontrer l'occurrence des vents les plus extrêmes.	Les tableaux 4.6 à 4.10 donnent des valeurs à la 2e décimale, ce qui démontre l'occurrence des vitesses de vent les plus extrêmes pendant les saisons où on s'attend à les rencontrer (hiver et printemps). En été et en automne, ces conditions éoliennes extrêmes sont beaucoup moins probables, tel que démontré par les données MSC50.
315	30	EC	Conditions éoliennes (4.2.2)	Il devrait y avoir une certaine discussion/description des effets locaux comprenant les ondes orographiques ou ondes sous le vent, connues localement sous le nom de vents de Wreckhouse (à T-N) et de vents de Les Suetes (en N-É) qui peuvent être de catégorie ouragan (mesurés par les stations automatisées de Wreckhouse et de grand Étang).	Pour une description des vents de Wreckhouse, se rapporter à la section 4.2.1. Les vents de Les Suetes se produisent en Nouvelle-Écosse, qui est en dehors de la zone du projet et du secteur à l'étude.
316	31	EC	Visibilité et brouillard (4.2.3)	Cette section fournit de l'information pour Port-aux-basques qui peut sous-représenter la fréquence des faibles visibilités sur la zone du projet ou le long de la côte occidentale de Terre-Neuve. Des données d'autres stations devraient être également utilisées, y compris pour Les Îles-de-la-Madeleine. Les résumés statistiques et les observations des températures en mer de l'ICAODS (International Comprehensive Ocean Atmosphere Dataset) basés sur les rapports des navires, fourniraient des informations sur la visibilité au-dessus de l'eau.	La station météorologique des Îles-de-la-Madeleine d'Environnement Canada ne conserve pas de données sur la visibilité. Port Aux Basques est la station météorologique la plus proche pour enregistrer ces données, et c'est pourquoi elle a été utilisée pour caractériser la visibilité dans la zone du projet et le secteur à l'étude.
317	32	EC	Visibilité et brouillard (4.2.3)	Le texte déclare de manière erronée que la visibilité dans un rapport plus récent a été évaluée en utilisant l'ensemble de données AES40. L'AES40 inclut seulement de l'information sur les vents et les vagues.	Le texte a été clarifié pour indiquer que l'information sur la visibilité provient de données connexes au AES40 et non directement de l'ensemble de données.
318	33	EC	Visibilité et brouillard (4.2.3)	La légende du tableau 4.11 ne décrit pas adéquatement les valeurs rapportées.	La légende du tableau 4.11 a été mise à jour pour mieux refléter son contenu.
319	34	EC	Changement climatique (4.3)	Cette section inclut une discussion portant seulement sur le changement de niveau de la mer. Cette section devrait décrire les changements dans la fréquence des glaces qui se sont produits au cours des dernières décennies, et l'effet des réductions dans la couverture de glace (une plus longue houle permet à des vagues plus hautes de se former, et l'occurrence plus fréquente de mauvais temps)	Les observations au cours dernières décennies montrent une augmentation de la couverture de glace dans le golfe, et n'ont pas soutenues les prévisions voulant que le secteur devienne libre de glace à l'année. « Cependant, certaines observations d'un plus grand englacement dans le golfe du Saint-Laurent faites au cours des dernières décennies contredisent cette prévision » (Dufour et Ouelette 2007). En conséquence, il ne serait pas justifié d'indiquer que le golfe a vu des réductions de sa couverture de glace, permettant une augmentation de la houle menant à la propagation des vagues.
320	35	EC	Transport maritime	Il y a très peu de considération en ce qui a trait aux effets du projet sur le trafic maritime, ou vice versa, bien que le site de forage recouvre avec le corridor principal de transport du détroit de Cabot passant par le golfe du Saint-Laurent pour aller jusqu'à Montréal. Il est difficile d'y retrouver de l'information à ce sujet, alors qu'elle est incluse au chapitre 5, Milieu biologique, ou dans les sous-sections intitulées Pêche commerciale et autres utilisateurs, ou parfois complètement négligée.	Commentaire noté. En raison de la durée et la nature du programme de forage, nous estimons que les effets sur le trafic maritime ont été traités de manière appropriée. Le projet sera de courte durée et s'effectuera en dehors des conditions glacières.
321	36	EC	Les effets potentiels de l'environnement physique sur le Projet (12.1)	des délais dans les opérations d'aviation dus à des conditions défavorables de la météo en vol pourraient être significatifs mais n'ont pas été mentionnés	La section 12.1 a été mise à jour pour inclure les délais dans les activités aériennes en raison des conditions de vol défavorables.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
322	37	EC	Source additionnelle d'information	<p>NAOA Historical Hurricane Tracks, at NAOA Coastal Services Center http://www.csc.noaa.gov/digitalcoast/tools/hurricanes/index.html · Hart, R.E. and Evans, J.L., 2001. A Climatology of the Extratropical Transition of Atlantic Tropical Cyclones, <i>Journal of Climate</i>, 14, pp. 546-564. · Service météorologique du Canada (Atlantique). 2005. Une climatologie des ouragans au Canada : pour mieux comprendre le danger, disponible sur CD-ROM, Environnement Canada. · Données des bouées scientifiques, Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL) ; Institut Maurice Lamontagne : http://ogsl.ca/app-sgdo/fr/accueil.html et http://slgo.ca/fr/bouees/donnees.html · Manuels de météorologie locale de Nav Canada : http://www.navcanada.ca/NavCanada.asp?Content=contentdefinitionfiles\publications\lak\default.xml</p>	Corridor Resources prendra en considération ces sources de données.
324	38	EC	Oiseaux migrateurs	<p>Un problème récurrent tout au long du rapport d'EE est le formatage standard des noms d'espèces et des noms de guildes des oiseaux migrateurs. Le formatage standard veut que les noms communs d'oiseau devraient comportés des majuscules (NDT : s'applique pour l'anglais seulement), excepté après un trait d'union (ex. : Harlequin Duck, White-winged Crossbill), excepté où les deux derniers mots sont mis un trait d'union (ex. : Wilson's Storm-Petrel). De plus, les groupes ou les guildes d'oiseaux ne devraient pas comportés de majuscule lorsque les espèces spécifiques ne sont pas mentionnées (ex. : alcids, phalaropes, waterfowl, cormorants, etc.). (NDT : commentaire pour l'anglais seulement). Les citations provenant de l'évaluation environnementale ont été corrigées dans cette révision afin de respecter les règles de formatage standard.</p>	Le rapport d'EE a été passé en revue et le formatage a été mis à jour afin d'ajouter des majuscules aux noms communs d'oiseau.
326	39	EC	5.2 Espèces en péril	<p>Les tableaux 5.1 et 5.2 ne tiennent pas compte du rôle jaune (Loi sur les espèces en péril (LEP) — espèces désignées comme préoccupantes) et le bécasseau maubèche (rufa sous-espèce rufa; proposé comme en voie de disparition par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)). Des rôles jaunes peuvent être trouvés aux niveaux supérieurs (rives plus sèches) des estuaires et des marais salés. En hiver, les rôles sont connus pour utiliser les terres humides côtières. Actuellement, parmi les zones les plus importantes pour les bécasseaux maubèches migrants dans l'Est du Canada, se trouve la rive nord du golfe du Saint-Laurent au Québec, et certains font également une halte aux Îles-de-la-Madeleine. Les espèces aviaires énumérées dans la « Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec » devraient être incluses dans cette liste pour refléter les oiseaux présents sur les Îles-de-la-Madeleine.</p>	Le tableau 5.1 a été mis à jour pour inclure le rôle jaune et le bécasseau maubèche bien que tous les deux soient considérés comme peu susceptibles de se retrouver dans le PP 1105. Afin de bien centrer l'évaluation, seules des espèces évaluées au niveau fédéral sont incluses (LEP, COSEPAC) dans les tableaux 5.1 et 5.2 ; bien que lorsqu'applicable, des désignations provinciales sont discutées dans les descriptions des espèces.
329	40	EC	5.2 Espèces en péril	<p>Une section devrait être ajoutée ici au sujet des oiseaux de rivage et de leurs habitats utilisés pendant la migration. Aubry et Cotter (2007) fournissent d'excellentes informations sur les oiseaux de rivage et les zones utilisées comme lieu d'étape (pour s'alimenter et se reposer) pendant la migration. Les lieux d'étape peuvent être cruciaux pour les oiseaux de rivage en raison de leur comportement migratoire, qui se compose souvent de longs arrêts pour augmenter sensiblement leurs réserves d'énergie avant le décollage pour de longs vols sans interruption. Ces zones d'alimentation sont vulnérables aux déversements d'hydrocarbures et les impacts devraient être évalués. Voir également Fradette (1992) et Mousseau et coll. (1976) pour plus d'information sur le sujet.</p>	La section 5.2 traite des espèces en péril listées par le fédéral, y compris des oiseaux de rivage (par exemple, le bécasseau maubèche et le pluvier siffleur), et l'information de migration spécifique est discutée pour ces espèces, lorsqu'approprié, au tableau 5.1 et à la section 5.2.2. Des informations additionnelles sur les oiseaux de rivage sont fournies à la section 5.5, y compris l'information sur l'importance des lieux d'étape pendant la migration.
331	41	EC	5.2.2 Espèces d'oiseau en péril	Il devrait être discuté du bécasseau maubèche dans cette section.	Des sous-sections ont été ajoutées à la section 5.2.2 pour discuter du bécasseau maubèche (5.2.2.4) et du rôle jaune (5.2.2.6).

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
333	42	EC	Tableau 5.2 Espèces en péril	Les oiseaux migrateurs tels que le bécasseau maubèche peuvent se retrouver dans toutes les régions côtières du golfe (plages et battures intertidales) pendant la migration, et devraient être ajoutés à ce tableau.	Le bécasseau maubèche a été ajouté au tableau 5.1.
335	43	EC	5.2.2.3 pluvier siffleur	« Un recensement à Terre-Neuve en 2006 a permis d'identifier 48 pluviers siffleurs adultes nicheurs, une augmentation par rapport aux 39 oiseaux de 2001. » 2011 était également une année de recensement pour le pluvier siffleur. À titre de mise à jour, 51 pluviers siffleurs (21 couples, 9 célibataire) ont été répertoriés sur 16 plages à Terre-Neuve au cours de l'année 2011	La section 5.2.2.2 a été mise à jour pour refléter les mises à jour d'Environnement Canada en lien avec le recensement international du pluvier siffleur en 2011.
339	44	EC	5.2.2.3 pluvier siffleur	« Le pluvier siffleur n'a pas été aperçu sur les côtes du nord-est depuis 1987. » Un pluvier siffleur célibataire a été répertorié sur la côte du nord-est pendant le recensement international du pluvier siffleur en 2011.	La section 5.2.2.2 a été mise à jour pour refléter les mises à jour d'Environnement Canada en lien avec le recensement international du pluvier siffleur en 2011.
340	45	EC	5.2.2.3 pluvier siffleur	« En 2009, un couple de pluviers siffleurs nicheurs a été identifié dans le parc national de Gros Morne pour la première fois depuis 1975 (NLDEC 2010). » En outre, un couple de pluviers siffleurs a niché dans le parc national de Gros Morne en 2010 et 2011.	La section 5.2.2.2 a été mise à jour pour refléter les mises à jour d'Environnement Canada en lien avec le recensement international du pluvier siffleur en 2011.
341	46	EC	5.2.2.3 pluvier siffleur	« L'habitat du pluvier siffleur est protégé par la LEP, laquelle fournit une description de la résidence des sous-espèces melodus et circumcinctus (LEP 2010) » Le pluvier siffleur, comme d'autres oiseaux migrateurs, leurs oeufs, nids et oisillons sont protégés en vertu de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM). Les oiseaux migrateurs protégés par la LCOM incluent généralement tous les oiseaux marins à l'exception des cormorans et des pélicans, tous les oiseaux aquatiques, tous les oiseaux de rivage, et la plupart des oiseaux terrestres (oiseaux avec des cycles de vie principalement terrestres). La plupart de ces oiseaux sont spécifiquement nommés dans la publication d'Environnement Canada, Oiseaux migrateurs protégés au Canada en vertu de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, Service canadien de la faune, Hors-série No.1. En vertu de la section 6 du Règlement sur les oiseaux migrateurs (ROM), il est interdit de déranger, de détruire ou de prendre un nid ou un oeuf d'un oiseau migrateur; ou d'avoir en sa possession un oiseau migrateur vivant, ou la carcasse, la peau, le nid ou les oeufs d'un oiseau migrateur à moins d'être le titulaire d'un permis délivré à cette fin. Il est important de noter qu'en vertu de l'actuel ROM, aucune permis ne peut être délivré pour la prise fortuite d'un oiseau migrateur provoquée par des projets de développement ou d'autres activités d'ordre économique. En outre, la section 5.1 de la LCOM décrit les interdictions liées à l'immersion ou au rejet de substances nocives pour les oiseaux migrateurs :« 5.1 (1) Il est interdit à toute personne et à tout bâtiment d'immerger ou de rejeter ou de permettre que soit immergée ou rejetée une substance nocive pour les oiseaux migrateurs dans des eaux ou une région fréquentées par ces oiseaux ou en tout autre lieu à partir duquel la substance pourrait pénétrer dans ces eaux ou cette région. (2) Il est interdit à toute personne et à tout bâtiment d'immerger ou de rejeter ou de permettre que soit immergée ou rejetée une substance qui, mélangée à une ou plusieurs autres substances, résulte en une substance nocive pour les oiseaux migrateurs dans des eaux ou une région fréquentées par ces oiseaux ou en tout autre lieu à partir duquel la substance nocive pourrait pénétrer dans ces eaux ou cette région. » L'habitat essentiel du pluvier siffleur est identifié dans l'ébauche du Programme de rétablissement du pluvier siffleur, qui est ouvert à la consultation publique jusqu'à avril 2012 (actuellement accessible au http://www.registrelep-	La section 5.2 a été mise à jour pour inclure la référence au Règlement sur les oiseaux migrateurs. De plus, la section 5.2.2.2 a été mise à jour pour reconnaître l'identification de l'habitat essentiel pour le pluvier siffleur, tel qu'identifié par le Programme de rétablissement pour cette espèce (Environnement Canada 2012).

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
				<p>Les interdictions applicables en vertu de la LEP incluent : « 32 (1) Il est interdit de tuer un individu d'une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, de lui nuire, de le harceler, de le capturer ou de le prendre » ; et</p> <p>« 33. Il est interdit d'endommager ou de détruire la résidence d'un ou de plusieurs individus soit d'une espèce sauvage inscrite comme espèce en voie de disparition ou menacée, soit d'une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays dont un programme de rétablissement a recommandé la réinsertion à l'état sauvage au Canada. »</p> <p>« Cette espèce ne devrait pas se retrouver dans les secteurs au large du golfe, par exemple dans le PP 1105... »</p> <p>Il convient de noter que les modèles migratoires, les itinéraires de migration, la taille des migrations et d'autres aspects migratoire demeurent inconnus en ce qui concerne cette espèce. Le pluvier siffleur niche également sur les Îles-de-la-Madeleine, où approximativement 40 couples sont présents tous les ans. Il est important de noter que l'habitat essentiel pour cette espèce a été identifié dans l'ébauche du Programme de rétablissement.</p>	
345	47	EC	5.2.2.4 Sterne de Dougall	<p>Veillez enlever le mot « périphériques » de la phrase « petites colonies périphériques de Sternes de Dougall nichant sur Sable Island et les Îles-de-la-Madeleine ».</p>	Le terme « périphériques » a été enlevé.
401	48	EC	5.2.2.4 Sterne de Dougall	<p>L'habitat essentiel de la Sterne de Dougall a été identifié sur Sable Island et les Îles-de-la-Madeleine (consulter le http://www.sararegistry.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=913). Cependant, il est important de noter qu'il est souvent difficile d'identifier la Sterne de Dougall, car elle peut se reproduire dans les mêmes endroits que d'autres espèces de sterne. Par conséquent, les chiffres peuvent être sous-estimés.</p>	Le texte a été mis à jour pour reconnaître la désignation de l'habitat essentiel de Sable Island et des Îles-de-la-Madeleine.
402	49	EC	5.2.2.5 Grèbe esclavon	<p>Les facteurs limitant les populations de Grèbes esclavons au Canada ne sont pas connus, mais plusieurs causes possibles pour ce déclin ont été identifiées, y compris les déversements d'hydrocarbures sur leurs terrains d'hivernage.</p>	Du texte a été ajouté pour identifier les facteurs limitants potentiels tels que la perte de terres humides et les déversements sur des terrains d'hivernage.
403	50	EC	5.2.2.6 Arlequin plongeur	<p>L'Arlequin plongeur peut être aperçu au large des Îles-de-la-Madeleine (près de l'Île Brion et de Rocher-aux-Oiseaux) pendant les périodes de migration.</p>	Du texte a été ajouté pour inclure leur présence aux Îles-de-la-Madeleine pendant les périodes de migration.
404	51	EC	5.2.2.7 Garrot d'Islande	<p>Des informations plus récentes suggèrent un peu plus d'hivernage de la part du Garrot d'Islande dans le golfe du Saint-Laurent et l'estuaire que ce qui est identifié dans l'évaluation environnementale. Les enquêtes de de la mi-hiver effectuées dans les eaux du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick en février/mars 2009 ont inventorié 6 8000 Garrots d'Islande en hivernation, dont la plupart (approximativement 6 250) se trouvait au Québec, et le reste dans la zone des provinces maritimes du golfe du Saint-Laurent (il n'y a pas eu d'enquêtes pour Terre-Neuve et Labrador ou le long de la côte atlantique de la Nouvelle-Écosse). Veuillez contacter le SCF-EC pour plus d'information au sujet de ces données non publiées.</p>	Les informations récentes des enquêtes concernant la population d'hivernage du Garrot d'Islande dans le golfe du Saint-Laurent, telle que fournies par Environnement Canada, ont été incorporées à la section 5.2.2.8.
405	52	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les sauvagines)	<p>Il devrait être discuté des oies dans le paragraphe sur les « sauvagines ».</p>	La discussion sur les oies, en particulier la bernache du Canada, a été ajoutée au paragraphe sur les « sauvagines » de la section 5.5.
406	53	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les sauvagines)	<p>« Les eiders nichent habituellement sur des îles côtières et élèvent leurs petits dans les eaux côtières »</p> <p>Les eiders tendent à nicher sur des îles où de l'eau douce est disponible. Pendant l'incubation, les femelles eiders quittent le nid pour aller boire de l'eau douce. Les canetons peuvent bénéficier de manière significative de l'accès à l'eau douce avant le départ des colonies.</p>	Du texte a été ajouté pour inclure la référence au besoin d'une disponibilité en eau douce sur les îles côtières pour la nidification des eiders.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
407	54	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les sauvagines)	« À l'extérieur de la saison de reproduction, on retrouve les canards de mer uniquement dans les eaux côtières. » Les canards de mer peuvent également être retrouvés au-dessus des récifs et des bancs à des profondeurs où des proies de type benthique sont accessibles. Ils également connus pour émigrer à travers de vastes étendues d'océan et par voie terrestre.	Du texte a été ajouté pour reconnaître la recherche potentielle de nourriture des canards de mer au-dessus des récifs et des bancs ainsi que leur migration à travers de vastes étendues d'eau et de terre.
408	55	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les sauvagines)	Il convient de noter que le Petit garrot, le Garrot à oeil d'or et le Harle huppé sont des canards de mer, et non des canards de baie.	Le texte a été mis à jour pour inclure ces espèces comme canards de mer, et non comme canards de baie.
409	56	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les oiseaux de rivage)	Le Bécasseau violet doit être mentionné dans cette section. Le Bécasseau violet passe régulièrement l'hiver dans le golfe du Saint-Laurent et utilise principalement les habitats côtiers rocheux. Il diffère ainsi légèrement des autres oiseaux de rivage mentionnés. Voir le « Plan de conservation des oiseaux de rivage du Québec » pour plus de détails (disponible au http://www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=03F99E30-EFBE-42C3-ABA9-90F2A0CC57EB).	Le texte sur la préférence du Bécasseau violet pour les littoraux rocheux pendant la migration et l'hivernage a été incorporé à la section 5.5.
410	57	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les oiseaux de rivage)	« À l'extérieur de la saison de reproduction, la plupart des oiseaux de rivage sillonnent le long des plages, des vasières ou des marais salés côtiers, » Les mots « exposés et estuariens » devraient être ajoutés comme adjectifs à « des vasières ou des marais salés ». L'affirmation devrait être plus précise et devrait indiquer que les oiseaux de rivages se concentrent dans les secteurs côtiers (vasières/platins de sable, barachois, marais salés, etc.) dans l'ouest de Terre-Neuve pendant la migration d'automne (juillet à octobre) et sur les îles, les rebords et les rivages rocheux en hiver (par exemple, le Bécasseau violet).	« Exposé » a été ajouté au mot « vasières ». Bien que beaucoup d'habitats estuariens fournissent d'importantes aires d'alimentation en dehors de la saison de reproduction, « estuarien » n'a pas été ajouté à l'affirmation en tant que qualificateur d'habitat parce que des systèmes de marais salés non estuariens sont également utilisés. Du texte additionnel a été ajouté pour discuter l'utilisation des environnements côtiers comme lieux d'étape pendant la migration et pour l'hivernage par le bécasseau violet.
411	58	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les oiseaux de rivage)	« Parmi les espèces d'oiseaux de rivage les plus présentes dans le golfe, on retrouve le Bécasseau semipalmé, le pluvier semipalmé, le grand chevalier et le pluvier argenté. Il convient de noter qu'en plus de la considération de l'abondance globale, la proportion d'une population continentale d'une espèce est importante.	Du texte a été ajouté pour reconnaître que la proportion de la population continentale de l'espèce soutenue par le golfe est importante.
412	59	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les oiseaux de rivage)	La liste des oiseaux de rivage devrait être complétée : Les oiseaux de rivage rencontrés au large de l'ouest de Terre-Neuve incluent le pluvier semipalmé (dans la liste), le pluvier siffleur (dans la liste), le pluvier kildir (à être ajouté), le pluvier argenté (dans la liste), le pluvier bronzé (à être ajouté), le Tournepierre à collier (à être ajouté), le Courlis Corlieu (à être ajouté), le Chevalier grivelé (à être ajouté), le Chevalier semipalmé (dans la liste), le grand Chevalier (dans la liste), le Petit Chevalier (à être ajouté), le Bécasseau maubèche (à être ajouté), le Bécasseau à poitrine cendrée (à être ajouté), le Bécasseau à croupion blanc (à être ajouté), le Bécasseau minuscule (à être ajouté), le Bécasseau variable (à être ajouté), le Bécassin roux (à être ajouté), le Bécasseau semipalmé (dans la liste), le Bécasseau sanderling (à être ajouté), le Bécasseau à échasses (à être ajouté), le Huîtrier d'Amérique (à être ajouté), le Bécasseau violet (à être ajouté).	Les espèces énumérées d'oiseaux de rivage ont été ajoutées au tableau 5.12 à l'exception du bécasseau à échasses et de l'Huîtrier d'Amérique qui sont connus comme seulement errants dans le secteur et sont peu susceptibles de se retrouver à proximité immédiate du permis de prospection 1105 ou au large de l'ouest de Terre-Neuve.
413	60	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les oiseaux marins)	« Les oiseaux marins pélagiques se nourrissent dans les grands fonds ». Ceci devrait être remplacé par « Les oiseaux marins pélagiques se nourrissent habituellement dans les grands fonds ».	Le texte a été mis à jour pour inclure « habituellement ».
414	61	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les oiseaux marins)	« Greater Shearwater » devrait être remplacé par « Great Shearwater » tout au long du	« Greater Shearwater » a été changé pour « Great Shearwater » dans la version anglaise.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
415	62	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les oiseaux marins)	L'Océanite de Wilson devrait être ajoutée à la liste d'espèces pélagiques communes d'o	L'Océanie de Wilson est énumérée au tableau 5.12 et a été ajoutée au texte de la section 5.5.
416	63	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les oiseaux marins néritiques et pélagiques)	Une interprétation inclusive du terme « oiseau marin » est très bien, mais ceci n'est pas reflétée dans le comptage des « 18 espèces différentes » se reproduisant dans le golfe du Saint-Laurent. Il serait utile d'inclure une liste de ces espèces. Il convient de noter que le golfe est également important pour les oiseaux marins pélagiques qui ne se reproduisent pas dans le golfe. Ceux-ci devraient être également énumérés et discutés ici.	Le texte a été modifié pour clarifier que le golfe est important autant pour les oiseaux marins se reproduisant que pour ceux ne se reproduisant pas dans le golfe.
417	64	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les oiseaux marins néritiques et pélagiques)	« À cette fin, les oiseaux marins peuvent être classés en deux groupes selon leur vulnérabilité à la pollution par les hydrocarbures. » La vulnérabilité des espèces représente plus probablement un continuum à partir de « la moins vulnérable » jusqu'à « la plus vulnérable ». En outre, seulement les effets directs sont présentés ici. Les connaissances des effets indirects (tels que les effets de la pollution pétrolière par l'intermédiaire de la chaîne alimentaire) devrait être également présentée.	Le texte a été modifié pour refléter un continuum de vulnérabilité à partir de « la plus vulnérable » jusqu'à « la moins vulnérable ». De plus, du texte a été ajouté pour reconnaître les effets indirects des déversements d'hydrocarbures sur les oiseaux marins.
418	65	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les oiseaux marins néritiques et pélagiques)	« <i>Les espèces très vulnérables présentent également un faible taux de reproduction de telle sorte que...</i> » <i>Ces oiseaux marins reposent ainsi sur des taux également élevés de survie des adultes. Ces traits font partie des caractéristiques générales des oiseaux marins et s'appliquent aussi bien aux espèces moins vulnérables.</i>	Commentaire noté; le texte a été modifié pour en tenir compte.
419	66	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les oiseaux marins néritiques et pélagiques)	« <i>Certaines espèces comme les cormorans et les canards de mer sont très sensibles à la pollution pétrolière, mais affichent des taux de reproduction relativement élevés et sont en mesure de récupérer plus rapidement des événements de mortalité.</i> » <i>Certains canards de mer, tels que les eiders, ont également des taux de reproduction annuels inférieurs et des taux correspondants plus élevés de survie des adultes.</i>	Commentaire noté. La section 5.5 reconnaît qu'un taux de reproduction inférieur augmente la vulnérabilité des espèces.
420	67	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les oiseaux marins néritiques et pélagiques)	« Les oiseaux marins pélagiques considérés comme très vulnérables à la pollution pétrolière sont... » Les phalaropes devraient être inclus dans cette liste.	Les phalaropes ont été ajoutés à la liste des oiseaux vulnérables.
421	68	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les oiseaux marins néritiques et pélagiques)	« Les oiseaux marins tels que les océanites, les sternes et les goélands passent relativement peu de temps sur l'eau et ne sont pas considérés comme vulnérables pour cette raison. » « pas considérés comme vulnérables » devrait être modifié pour « considérés comme moins vulnérables »	La modification a été apportée tel que demandé.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
422	69	EC	5.5 Oiseaux marins (paragraphe sur les oiseaux marins néritiques et pélagiques)	Le tableau 5.12 Oiseaux marins susceptibles d'être présents à proximité de la zone visée par le permis de prospection 1105 et au large de la côte ouest de Terre-Neuve Le Bécasseau violet et le Bécasseau maubèche devraient être ajoutés à la liste des oiseaux de rivage. Le plongeon et le grèbe sont mentionnés plus tôt, mais pas dans cette liste. Le secteur pour lequel cette liste s'applique devrait être mieux défini.	Le bécasseau violet, le bécasseau, la maubèche et le plongeon huard ont été ajoutés à la liste des oiseaux de rivage. Sur la base des cartes disponibles sur la répartition des espèces, les grèbes sont peu susceptibles d'être présents à proximité du permis de prospection 1105 ou au large de l'ouest de Terre-Neuve. Le tableau 5.12 a été modifié pour mettre en référence la figure 6.1 pour plus d'information sur le secteur spatial auquel la liste s'applique.
423	70	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins	<i>Les figures (5.49 à 5.56) demandent des améliorations. Les données pour le « golfe » (par rapport à la « proximité du PP 1105 ») incluent une large combinaison de sites, y compris des sites près des colonies et d'autres élément de relief qui contribuent à la concentration des densités marines d'oiseaux marins. Ceci tendrait à biaiser les figures de manière à surestimer les mesures d'abondance pour le « golfe », de sous-estimer la valeur relative de la « proximité du PP 1105 ». L'utilisation des moyennes est également problématique étant donné la répartition des données comptabilisées. Les cartes seraient bien plus utiles pour mettre en pespective l'importance relative de la « proximité du PP 1105 » dans le golfe et au-delà, selon les espèces. Cette suite de figures utilise seulement les données du Programme intégré pour la recherche des oiseaux pélagiques (PIROP), mais devrait inclure des quantités significatives de données plus récentes de l'Eastern Canadian Seabirds at Sea (ECSAS) d'Environnement Canada pour le golfe. Fifiield et coll. 2009, cité comme source des évaluations de la densité aviaire du secteur, inclut seulement les données du golfe du Saint-Laurent provenant du détroit de Cabot, au nord du détroit de Belle-Isle. Ainsi, les densités présentées au tableau 5.13 sont dérivées des observations dans l'est du golfe seulement et peuvent ne pas bien représenter le reste du golfe. Des données additionnelles pour la majeure partie du golfe, dans ECSAS, sont maintenant disponibles par le biais du SCF-EC. Il devrait également être noté que la base de données peut être questionnée sur ses échelles spatiales.</i>	Les données de l'ECSAS et du PIROP ont été obtenues via le SCF pour la région du golfe de CWS et ont été intégrées aux cartes. Des figures séparées ont été préparées pour les espèces communes ainsi que pour les guildes/groupes taxonomiques pour véhiculer la répartition et l'abondance relatives des oiseaux marins. Des cartes ont été également produites pour donner de l'information sur la variabilité saisonnière et temporelle de la collecte de données de l'ECSAS et du PIROP.
424	71	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins	La figure 5.49 Abondance mensuelle d'oiseaux marins (mouettes tridactyles) dans le golfe du Saint-Laurent et à proximité de la zone visée par le permis de prospection 1105La proximité devrait être définie, afin de savoir quelle à distance du PP 1105 les données ont été incluses. Axe des Y — les données de dénombrement ne sont pas normalement réparties. De plus, plusieurs espèces d'oiseaux marins comportent une répartition irrégulière. Ces facteurs rendent l'utilisation des moyennes problématique. L'utilisation des maximum procurent plus d'information. Axe des X — Les mois de la saison de reproduction devraient être affichés. Les oiseaux peuvent être absents des secteurs où des relevés par navires ont été effectuées, mais être présents dans les colonies et leurs prolongements vers le large (zone d'alimentation des colonies) pendant la saison de reproduction.	Les données de l'ECSAS et du PIROP ont été obtenues via le SCF pour la région du golfe et intégrées aux cartes pour procurer l'information sur la répartition et l'abondance relatives des oiseaux marins. Des cartes ont été également produites pour donner de l'information sur la variabilité saisonnière et temporelle de la collecte de données de l'ECSAS et du PIROP.
425	72	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins	Reproduction de la Mouette tridactyle dans le golfe du Saint-Laurent; la saison de reproduction devrait être considérée pour toutes les espèces. Par exemple, comment est-ce que le comportement de reproduction pourrait affecter les modèles de distribution et d'abondance en mer? Comment le rassemblement des individus dans les colonies de reproduction pourrait-il affecter leur vulnérabilité relative?	L'information concernant la saison de reproduction pour les espèces dans le golfe est intégrée à travers le document. Par exemple, le texte de la figure 5.12 discute comment l'abondance de mouettes tridactyles observées en mer (données obtenues à partir des relevés des navires) varie selon la proximité des colonies principales. En outre, des informations de base additionnelles sur le rassemblement des individus sur les colonies de reproduction sont fournies à la section 5.5.1.1 (Colonies d'oiseaux marins), grâce à une discussion sur l'exposition de ces sites aux activités du projet indiquées à la section 7.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
426	73	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins	Il convient de noter que ce tableau montre l'abondance telle que détectée pendant les relevés par navire en mer seulement, par opposition à la considération additionnelle du comptage dans les colonies pour les espèces se reproduisant.	Le préambule des figures 5.1 à 5.16 stipule que les données de l'ECSAS et du PIROP tracées sur les cartes ont été obtenues à partir des relevés par navires. Des informations additionnelles sur le comptage dans les colonies sont fournies à la section 5.5.1.3 (Colonies d'oiseaux marins) pour les sections côtières du golfe qui sont à proximité plus rapprochée du PP 1105 (c.-à-d., Îles-de-la-Madeleine, l'ouest de Terre-Neuve, sud de Terre-Neuve, l'île du Cap-Breton et la partie méridionale de l'île d'Anticosti.
427	74	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins	Figure 5.50 Abondance mensuelle d'oiseaux marins (grands pingouins) dans le golfe du Saint-Laurent et à proximité de la zone visée par le permis de prospection 1105 Les grands pingouins se reproduisent dans le golfe du Saint-Laurent.	Les sections 5.5.1.1 et 5.5.1.3 reconnaissent la présence de pingouins reproducteurs dans le golfe.
428	75	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins	Figure 5.51 Abondance mensuelle d'oiseaux marins (Fulmars boréaux) dans le golfe du Saint-Laurent et à proximité de la zone visée par le permis de prospection 1105 Le Fulmar boréal ne se reproduit pas en nombre significatif dans le golfe du Saint-Laurent.	Du texte a été ajouté pour reconnaître que le Fulmar boréal ne se reproduit pas dans le golfe du Saint-Laurent en nombre important.
429	76	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins	Figure 5.52 Abondance mensuelle d'oiseaux marins (Puffin majeur) dans le golfe du Saint-Laurent et à proximité de la zone visée par le permis de prospection 1105 Le Puffin majeur n'est pas reconnu pour se reproduire dans l'hémisphère nord.	La section 5.5.1.1 mentionne que le Puffin majeur se reproduit dans l'Océan Atlantique Sud.
430	77	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins	Figure 5.53 Abondance mensuelle d'oiseaux marins (Mergule nain) dans le golfe du Saint-Laurent et à proximité de la zone visée par le permis de prospection 1105 Le Mergule nain ne se reproduit pas en nombre significatif dans le golfe du Saint-Laurent.	Du texte a été ajouté afin de reconnaître que le mergule nain ne se reproduit pas au Canada dans en nombre significatif.
431	78	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins	Figure 5.54 Abondance mensuelle d'oiseaux marins (Océanites) dans le golfe du Saint-Laurent et à proximité de la zone visée par le permis de prospection 1105 L'Océanite cul-blanc se reproduit dans le golfe du Saint-Laurent, mais l'Océanite de Wilson ne se reproduit pas dans l'hémisphère nord. Les deux espèces sont confondues dans cette figure.	Du texte a été ajouté pour différencier l'Océanite cul-blanc, qui se reproduit dans le golfe du Saint-Laurent, de l'Océanite de Wilson, qui se reproduit dans l'hémisphère sud.
432	79	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins	Figure 5.55 Abondance mensuelle d'oiseaux marins (Fou de Bassan) dans le golfe du Saint-Laurent et à proximité de la zone visée par le permis de prospection 1105 Il convient de noter que 69 % de la population nord-américaine totale du Fou de Bassan se retrouve au sein et/ou est associé à trois sites de colonie dans le golfe du Saint-Laurent. Consulter la page http://bna.birds.cornell.edu/bna/species/693/articles/demography pour plus de détails.	Du texte a été ajouté pour mettre en référence l'occurrence d'environ 69 % de la population nord-américaine totale dans le golfe du Saint-Laurent.
433	80	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins	Figure 5.56 Abondance mensuelle de tous les oiseaux marins dans le golfe du Saint-Laurent et à proximité de la zone visée par le permis de prospection 1105 Cette figure suggère un total, mais elle devrait indiquer que ceci s'applique seulement aux densités linéaires mesurées en utilisant des relevés par navires en mer, par opposition à la considération des oiseaux dans les colonies ou à l'aide des couloirs migrateurs potentiellement isolés des données de relevés au large.	Les figures précédentes ont été remplacées par les figures 5.1 à 5.16 pour procurer l'information sur l'abondance et la répartition relatives des oiseaux marins, tel qu'observé durant les relevés par navires (c.-à-d., ECSAS et PIROP). Des informations additionnelles sur le comptage dans les colonies sont fournies à la section 5.5.1.3 (Colonies d'oiseaux marins) pour les sections côtières du golfe qui sont à proximité plus rapprochée du PP 1105 (c.-à-d. Îles-de-la-Madeleine, l'ouest de Terre-Neuve, sud de Terre-Neuve, l'île du Cap-Breton et la partie méridionale de l'île d'Anticosti.
434	81	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 206; Mouette tridactyle)	« Black-legged Kittiwakes are the most abundant species » Cela devrait être modifié pour « Black-legged Kittiwake is the most abundant species » (NDT : ne s'applique pas en français qui utilisait déjà « la Mouette tridactyle est l'espèce la plus souvent aperçue ».	Le texte a été ajusté.

no commentaire	no commentaire Agences /Compagnie	Ministère gouvernemental /Compagnie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
435	82	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 206; Mouette tridactyle)	« son abondance diminue [en parlant de la Mouette tridactyle] » L'énoncé devrait mentionner si l'on parle d'abondance absolue ou relative.	La discussion sur l'abondance et la répartition de la mouette tridactyle a été réécrite pour refléter les données du PIROP et de l'ECSAS récemment obtenues via le SCF.
436	83	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 206; Pingouins)	« De mars à mai, le grand pingouin est l'espèce d'oiseaux marins la plus abondante dans le golfe. L'abondance du grand pingouin atteint une pointe en avril puis décroît jusqu'en septembre, un mois durant lequel on retrouve très peu de grands pingouins. » Le nombre de pingouins dans le golfe du Saint-Laurent peut encore être élevé en automne, alors que les oiseaux peuvent se rassembler en colonies.	La discussion sur l'abondance et la répartition du grand pingouin a été réécrite pour refléter les données du PIROP et de l'ECSAS récemment obtenues via le SCF.
437	84	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 206; Fulmar boréal)	« En juin, le Fulmar boréal est l'espèce d'oiseau de mer pélagique la plus abondante dans le golfe. » Ceci pourrait suggérer que le secteur revêt une importance particulière pour cette espèce, car le Fulmar boréal n'est pas connu pour nicher en nombre significatif, peu importe où, dans le golfe du Saint-Laurent ou à Terre-Neuve-et-Labrador. De grandes colonies nord-américaines sont situées dans l'Arctique.	La discussion sur l'abondance et la répartition du fulmar boréal a été réécrite pour refléter les données du PIROP et de l'ECSAS récemment obtenues via le SCF. Le texte a été modifié pour reconnaître que le Fulmar boréal ne niche pas en nombre significatif dans le golfe du Saint-Laurent et que de grandes colonies sont situées dans l'Arctique.
438	85	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 206; Puffin majeur)	« Greater Shearwater are the most abundant pelagic... » Cela doit être modifié pour « Great Shearwater is ». (NDT : aucun changement en français) Tout au long du paragraphe il y a une utilisation confusante du pluriel et du singulier dans le nom des espèces et dans la conjugaison des verbes en découlant (NDT: pour l'anglais seulement).	La discussion sur l'abondance et la répartition du puffin majeur a été réécrite pour refléter les données du PIROP et de l'ECSAS récemment obtenues via le SCF. Des modifications ont été apportées pour améliorer la conjugaison des verbes dans la version en anglais.
439	86	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 206; Mergule nain)	Il convient de noter que la grande majorité de la population de Mergule nain ne se reproduit pas au Canada.	Du texte a été ajouté pour reconnaître que le mergule nain ne se reproduit pas au Canada dans un nombre important.
440	87	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 206; Océanite cul-blanc et Océanite cul-blanc)	Étant donné la concentration de l'Océanite cul-blanc sur les colonies de reproduction, une certaine mention de l'abondance relative de l'Océanite de Wilson semble évidente.	La discussion sur l'abondance et la répartition de l'Océanite a été réécrite pour refléter les données de PIROP et d'ECSAS récemment obtenues à partir du CWS et inclure une mention de l'abondance relative de ces deux espèces.
441	88	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 206; Fou de Bassan)	Il convient de noter qu'un nombre restreint de Fou de Bassan sont détectés durant le recensement des oiseaux de Noël en décembre. Le commentaire au sujet des densités est exact seulement dans le cas des oiseaux détectés durant les relevés par navires au large. Les chiffres globaux pour le golfe essentiellement devraient être stables et en augmentation au fur et à mesure que les jeunes de l'année sont ajoutés à la population totale en mer, après le départ des colonies. Ce n'est pas clair si les chiffres de densité ont été calculés ou non à partir du recensement des colonies. Notez également qu'un nombre restreint de Fous de Bassan sont présents en décembre, plutôt que jusqu'à décembre.	La discussion sur l'abondance et la répartition du fou de Bassan a été réécrite à la section 5.5.1.1 pour refléter les données du PIROP et de l'ECSAS récemment obtenues via le SCF. Des informations additionnelles sur le comptage dans les colonies sont fournies à la section 5.5.1.3 (Colonies d'oiseaux marins) pour les sections côtières du golfe qui sont plus rapprochées du PP 1105 (c.-à-d. Îles-de-la-Madeleine, l'ouest de Terre-Neuve, sud de Terre-Neuve, l'île du Cap-Breton et la partie méridionale de l'île d'Anticosti. Le texte a été modifié pour refléter la présence d'un nombre restreint de fous de Bassan dans le golfe en décembre, tel que démontré par les recensements des oiseaux de Noël.
442	89	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 206; Abondance saisonnière)	<i>La carte de Fifield et coll. 2009 (Figure 5) pourrait servir le propos ici. « Seasonal distributions » devrait plutôt être « seasonal distribution ». (NDT : non applicable en français — le mot « répartition » était déjà utilisé. La référence du résumé des données par groupe d'oiseaux marins est présentée en tant que tableau 5.12, mais fait en fait partie du tableau 5.13.</i>	Les données de l'ECSAS et du PIROP ont été obtenues via le SCF pour la région du golfe de CWS et ont été intégrées aux cartes. Des figures séparées ont été préparées pour les espèces communes ainsi que pour les guildes/groupes taxonomiques pour véhiculer la répartition et l'abondance relatives des oiseaux marins. Des cartes ont été également produites pour donner de l'information sur la variabilité saisonnière et temporelle de la distance parcourue de l'ECSAS et du PIROP. Les données d'enquêtes de Fifield et coll. (2009) pour le golfe sont incorporées dans la base de données de l'ECSAS.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
443	90	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 207; Abondance saisonnière)	<i>L'abondance des oiseaux marins dans le golfe a été la plus élevée à l'automne (septembre et octobre). » Cette affirmation devrait seulement concerner le nord-est et l'extrémité la plus à l'est du golfe du Saint-Laurent; les densités pour le reste du golfe ne devraient pas être incorporées à ces données. Un avertissement clair devrait être présenté pour cette section.</i>	Les données de Fifield et coll. (2009) n'apparaissent plus sous forme de tableau, mais des cartes ont été produites pour procurer l'information sur la variabilité saisonnière et temporelle de la distance parcourue par l'ECSAS (qui contient ces observations utilisées dans le rapport Fifield et coll. (2009)). Fifield et coll. (2009) est toujours mis en référence pour comparer les densités d'oiseaux marins dans la partie orientale du golfe et d'autres parties de l'Atlantique. L'étendue spatiale des données présentées par Fifield et coll. (2009) est clairement définie à la section 5.5.
444	91	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 207; Abondance saisonnière)	« La présence d'un grand nombre de juvéniles commençant tout juste à voler dans les colonies d'oiseaux marins, ainsi que l'afflux de Puffins majeurs hivernants en provenance de l'Atlantique Sud sont possiblement à l'origine de cette abondance. . » C'est possible, mais il peut y avoir d'autres explications plausibles, telles qu'une plus grande productivité, disponibilité de proie, migration, et autres.	L'affirmation a été modifiée pour reconnaître d'autres contributions potentielles à une abondance plus élevée d'oiseaux marins dans le golfe du Saint-Laurent en automne.
445	92	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 207; Abondance saisonnière)	« En comparaison, l'une des plus faibles abondances d'oiseaux marins a été observée à l'automne sur le plateau néo-écossais et dans le golfe du Maine et sur les plateaux de Terre-Neuve et du Labrador ». Étant donné les étendues présentées, il est difficile de faire cette affirmation avec certitude. La reconnaissance de la variance devrait être incluse ici.	La phrase a été modifiée pour se lire comme une affirmation de nature générale sur l'abondance comparative basée sur la médiane pondérée saisonnière présentée dans Fifield et coll. (2009).
446	93	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 207; Abondance saisonnière)	« Les données démontrent que cette situation est largement attribuable au fait qu'un grand nombre de Fous de Bassan ne sont pas présents dans ces zones durant l'automne, mais que l'on retrouve une concentration plus élevée de Puffins majeurs dans le golfe au cours de cette même période plutôt que sur le plateau néo-écossais ou les grands Bancs. » La répartition et l'abondance relatives des espèces les plus abondantes auraient tendance à influencer sur les modèles de « tous les oiseaux aquatiques » discutés ici. Une discussion espèce-par-espèce pourrait s'avérer plus appropriée.	En plus du résumé des données pour tous les oiseaux aquatiques, des données plus spécifiques sur les abondances des oiseaux marins particuliers dans le golfe sont fournies aux figures 5.3 à 5.16. Des figures séparées ont été préparées pour les espèces communes ainsi que pour les guildes/groupes taxonomiques pour véhiculer la répartition et l'abondance relatives des oiseaux marins.
447	94	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 207; Abondance saisonnière)	<i>Tableau 5.13 Densités (oiseaux/km²) à médiane pondérée (et étendue) par saison et par groupe d'oiseaux marins dans chacune des trois régions océaniques du Canada atlantique</i> <i>Les Phalaropes devraient être inclus dans ce tableau. Il n'est également pas clair où les médianes pondérées (et l'étendue ont été obtenues (c.-à-d. Fifield et coll. 2009?). De plus, les « régions océaniques » devraient être désignées sous le nom de « unités biogéographiques marines ». Consultez MPO 2009 pour de plus amples informations.</i>	Bien qu'il ne soit plus présenté, le tableau 5.13 était issu de Fifield et coll. 2009 (tel qu'indiqué au bas du tableau) et la présentation des données au sein du tableau provenant de cette source.
448	95	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 208; Abondance globale des oiseaux marins)	« Globalement, l'abondance des oiseaux marins dans le golfe a été à son plus faible durant les mois d'été (mai à août). » Il convient de noter que ceci a été mesuré en mer via des relevés par des navires, sans considérer la proportion des populations dans les colonies et leurs prolongements vers le large.	Le texte a été modifié pour reconnaître les limitations des relevés par navires à bien cibler les colonies et les prolongements vers le large. Les observations seront naturellement inférieures en été dû aux populations nicheuses.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
449	96	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 208; Abondance globale des oiseaux marins)	« L'abondance des oiseaux marins sur le plateau néo-écossais et dans le golfe du Maine et sur les plateaux de Terre-Neuve et du Labrador a également été relativement faible durant les mois d'été. » Cette affirmation est contraire aux données indiquées au tableau 5.13 qui montre des mesures (maximum) étant les plus grandes pour « tout les oiseaux aquatiques » pendant les mois d'été, en dépit d'une grande proportion d'oiseaux étant contraints à demeurer dans les colonies et leurs prolongements vers le large (étendue de la recherche de nourriture des adultes reproducteurs). Ces affirmations contraires se doivent d'être accordées.	Le texte a été modifié pour clarifier le point.
450	97	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 208; données de l'ECSAS pour le printemps)	« Les données de l'ECSAS démontrent que le Fulmar boréal, le Fou de Bassan et les guillemots sont les espèces d'oiseaux marins les plus abondantes dans le golfe au cours du printemps (mars et avril). » Il convient de noter que ces données concernent le nord-est et l'extrémité la plus à l'est du golfe du Saint-Laurent seulement.	L'information sur la répartition et l'abondance saisonnières relatives des oiseaux marins a été mise à jour en fonction des données récemment obtenues de l'ECSAS et du PIROP. Bien que les données provenant de Fifield et coll. (2009) soient toujours mentionnées, ces données ne sont plus présentées sous format tableau et l'étendue spatiale des données est clairement décrite à la section 5.5.
451	98	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 208; données de l'ECSAS pour le printemps)	« ; le Fou de Bassan n'y est toutefois pas abondant dans ces régions, probablement en raison du fait que 70 pour cent des fous de Bassan des eaux canadiennes nichent dans le golfe. » Il convient de noter que 69 % de toute la population nord-américaine de cette espèce est associée aux colonies situées dans le golfe.	Le texte a été corrigé pour mettre en référence l'évaluation de Chardine (2000) voulant que 69 % de la population nord-américaine de fou de Bassan soit liée aux colonies dans le golfe.
452	99	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 208; données de l'ECSAS pour l'été)	« Les données de l'ECSAS démontrent que le guillemot, le Fulmar boréal et le Fou de Bassan sont les espèces d'oiseaux marins les plus abondantes dans le golfe pendant les mois d'été (Tableau 5.13) » Il devrait plutôt être indiqué que ces espèces sont les oiseaux marins les plus abondants « observés en mer ».	Le texte a été modifié pour clarifier que les données de l'ECSAS et du PIROP reflètent des observations par des navires « en mer », et non des recensements dans la colonie.
453	100	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 209; données de l'ECSAS pour l'automne)	Il n'y a aucune mention de répartition en hiver ; les effets potentiels de l'étendue de glace et l'occurrence des espèces associées aux glaces seraient appropriés.	La discussion de l'abondance et de la répartition relatives des oiseaux marins pendant l'hiver a été modifiée pour refléter les données de l'ECSAS et du PIROP, qui ont été récemment obtenues via le SCF.
454	101	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 209; données de l'ECSAS pour l'automne)	« Il est à noter que les goélands ne sont pas l'une des guildes d'oiseaux marins présentées dans les données du PIROP. » Les données sur le goéland argenté, le goéland marin, le goéland arctique et le goéland bourgmestre pour le golfe du Saint-Laurent sont toutes disponibles dans le PIROP.	Les données sur l'abondance et la répartition relatives des goélands ont été obtenues à partir des bases de données de l'ECSAS et du PIROP et intégrées à la figure 5.15, de même que le texte les accompagnant.
455	102	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 209; données de l'ECSAS pour l'automne)	« Les modèles relatifs à l'abondance saisonnière des deux ensembles de données sont similaires, sans toutefois être identiques. » Il n'est pas clair à quels ensembles de données il est fait référence ici.	L'affirmation précédente faisait référence aux ensembles de données du PIROP et de l'ECSAS. Les données de l'ECSAS étaient tirées de Fifield et coll. (2009) mais ne sont plus présentées.
456	103	EC	5.5.1.1 Oiseaux marins (page 209; données de l'ECSAS pour l'automne)	« Il n'est pas possible de déterminer avec certitude si les différences entre les deux ensembles de données sont attribuables à des changements dans l'abondance relative des espèces d'oiseaux marins ou à des différences dans la façon dont les données ont été recueillies ou traitées. » Il est possible de questionner et fusionner les ensembles de données du PIROP et de l'ECSAS pour produire des données qui peuvent être tracées afin d'illustrer la répartition et l'abondance relatives pour le golfe. La distance parcourue peut également être tracée (dans l'espace et temporellement) et considérée plus avant. Le SCF-EC devrait être contacté pour assistance afin d'accéder aux données appropriées de ces bases de données.	Les données de l'ECSAS et du PIROP ont été obtenues via le SCF pour la région du golfe et intégrées aux cartes pour procurer l'information sur la répartition et l'abondance saisonnières et temporelles des oiseaux marins, ainsi que la distance parcourue.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
457	104	EC	5.5.1.2 Sauvagine côtière	Des cartes devraient être présentées pour illustrer l'abondance et la répartition relatives. Puisque des contrastes ont été mentionnés avec les unités biogéographiques marines adjacentes pour les oiseaux marins, les mêmes contrastes devraient être apportés ici pour montrer l'importance relative des sites au sein du Canada atlantique.	Les données de l'ECSAS et du PIROP ont été obtenues via le SCF pour la région du golfe et intégrées aux cartes pour procurer l'information sur la répartition et l'abondance relatives des oiseaux marins.
458	105	EC	5.5.1.2 Sauvagine côtière	« Parmi les autres zones dans lesquelles on retrouve des concentrations relativement élevées de couples reproducteurs d'eiders, on compte la pointe orientale de la Péninsule de la Gaspésie, la côte du Nouveau-Brunswick et la portion de la Côte-Nord du Québec qui s'étend de l'archipel de Mingan jusqu'à Sept-Îles. » Il convient de noter qu'il y a de grandes colonies d'eider dans l'estuaire du Saint-Laurent. Des cartes avec les emplacements de ces colonies peuvent être trouvées dans le Plan québécois de gestion de l'Eider à duvet <i>Somateria mollissima dresseri</i> (Groupe conjoint de travail sur la gestion de l'Eider à duvet 2004). La discussion sur les colonies d'Eider devrait s'étendre également à ces colonies. Il devrait en plus être noté qu'il y a de grandes colonies d'Eider dans l'ouest de Terre-Neuve; le SCF-EC devrait être contacté pour de plus amples informations sur les colonies d'Eider à Terre-Neuve-et-Labrador.	Le texte a été modifié pour rapporter la présence de grandes colonies d'eider dans l'estuaire du Saint-Laurent. La section 5.5.1.2 reconnaît la présence des colonies d'Eider le long de l'ouest de Terre-Neuve, basée sur l'information disponible. Le SCF-EC a été contacté pour de plus amples informations sur les colonies d'eider à Terre-Neuve-et-Labrador, mais cette information n'a pas encore été reçue.
459	106	EC	5.5.1.2 Sauvagine côtière	« <i>En général, pendant les mois d'hiver, il est possible de retrouver de grandes concentrations de sauvagines côtières le long de la Côte-Nord du Québec entre Sept-Îles et l'archipel de Mingan, le long des côtes de l'île Anticosti et le long de la pointe orientale de la Péninsule de la Gaspésie.</i> » <i>Pendant l'été, un très grand nombre d'eiders peuvent être aperçus en train de muer le long du rivage méridional de l'île d'Anticosti et de la Côte-Nord du Québec (Rail and Savard 2003; données non publiées du SCF-EC). Environ 12.000 eiders ont été observés en hivernage au large des Îles-de-la-Madeleine (la plupart près de l'île Brion et de Rochers-aux-Oiseaux) (données non publiées du SCF-EC). De nombreuses macreuses peuvent également être trouvées au printemps (migration) et à l'été (période de mue) sur la Côte-Nord du Québec entre Sept-Îles et Natashquan (Rail and Savard 2003). Veuillez contacter le SCF-EC pour accéder aux données non publiées mentionnées ci-dessus concernant les eiders.</i>	Les informations fournies sur la répartition et l'abondance de l'eider et des macreuses ont été intégrées dans la discussion des modèles saisonniers des sauvagines côtières. L'accès aux données non publiées concernant les eiders a été demandé au SCF-ECS, mais ces données n'ont pas encore été rendues disponibles.
460	107	EC	5.5.1.2 Sauvagine côtière	Il est affirmé qu'il y a des concentrations relativement élevées de couples reproducteurs d'eiders retrouvées au Nouveau-Brunswick. Ces concentrations élevées se rapportent probablement aux oiseaux nichant sur la côte de Fundy au Nouveau-Brunswick; il convient de noter qu'il y a des concentrations relativement faibles de couples reproducteurs d'eiders retrouvées sur la côte de Northumberland au Nouveau-Brunswick, laquelle est justement la côte affectée par ce projet.	Les données provenant de Lock et coll. (1994) indiquent que des eiders reproducteurs en quantité relativement élevée sont présents en association avec la côte de Northumberland au Nouveau-Brunswick. Par exemple, 1 014 couples reproducteurs d'eiders à duvet ont été estimés pour le secteur entre l'île Miscou et la pointe Escuminac et 1 949 paires entre la pointe Escuminac et le cap Tormentine. En conséquence, la phrase a été laissée inchangée.
461	108	EC	5.5.1.2 Sauvagine côtière	<i>L'évaluation environnementale identifie que « la sauvagine côtière (toutes les espèces) » utilise le golfe, l'estuaire et la baie des Chaleurs pendant la migration printanière. Une référence spécifique devrait être apportée quant à l'importance de ces secteurs pour les macreuses en migration (se référer au site Web de Sea Duck Joint Venture (Plan Conjoint des Canards de Mer) pour plus d'information : http://seaduckjv.org/index.html)</i>	Le texte a été modifié pour inclure une référence spécifique à l'importance du golfe pour les macreuses en migration.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
462	109	EC	5.5.2.1 Oiseaux marins (Page 209)	Figures 5.49 à 5.56 » Les données tirées de l'ECSAS, du PIROP ou des deux doivent être présentées sur des cartes, puis interprétées. Veuillez contacter le SCF-EC pour assistance.	Les données de l'ECSAS et du PIROP ont été obtenues via le SCF pour la région du golfe de CWS et ont été intégrées aux cartes. Des figures séparées ont été préparées pour les espèces communes ainsi que pour les guildes/groupes taxonomiques pour véhiculer la répartition et l'abondance relatives des oiseaux marins. Des cartes ont été également produites pour donner de l'information sur la variabilité saisonnière et temporelle de la collecte de données de l'ECSAS et du PIROP.
463	110	EC	5.5.2.1 Oiseaux marins (Page 209)	« Compilées dans des blocs d'étude » Des cartes sont nécessaires dans cette section afin d'interpréter correctement et intuitivement les données. La présentation actuelle contraste de manière la valeur (pour les oiseaux marins) du PP 1105 avec d'autres secteurs dans le golfe.	Les données de l'ECSAS et du PIROP ont été obtenues via le SCF pour la région du golfe de CWS et ont été intégrées aux cartes. Des figures séparées ont été préparées pour les espèces communes ainsi que pour les guildes/groupes taxonomiques pour véhiculer la répartition et l'abondance relatives des oiseaux marins. Des cartes ont été également produites pour donner de l'information sur la variabilité saisonnière et temporelle de la collecte de données de l'ECSAS et du PIROP.
464	111	EC	5.5.2.1 Oiseaux marins (Page 209)	« La Mouette tridactyle et le Fulmar boréal (Figures 5.49 et 5.51, respectivement) sont les espèces les plus abondantes à cette période de l'année et ce sont les seuls oiseaux marins pélagiques enregistrés dans le secteur. » Le Mergule nain n'est pas mentionné dans cette section, mais a été mentionné dans d'autres affirmations précédemment dans le document. Le Mergule nain devrait être également abordé ici.	Le texte a été modifié pour refléter les données de l'ECSAS et du PIROP qui ont été obtenues pour la région du golfe de la partie du SCF-EC, y compris la discussion sur le mergule nain.
465	112	EC	5.5.2.1 Oiseaux marins (Page 210)	« Les oiseaux marins qui s'accouplent dans le golfe y sont déjà arrivés et ont commencé à nicher. » Donc, les mesures d'abondance pour le golfe du Saint-Laurent issues de la répartition au large seraient sous-estimées, étant donné que de grandes proportions de populations sont concentrées dans les colonies (oiseaux couveurs) et dans leurs prolongements vers le large.	Le texte a été modifié pour clarifier l'avertissement qui devrait être appliqué en interprétant l'abondance d'observations en mer des oiseaux nicheurs pendant la saison de reproduction.
466	113	EC	5.5.2.1 Oiseaux marins (Page 210)	« L'abondance d'oiseaux marins pélagiques diminue substantiellement en juillet, tout comme le nombre d'espèces d'oiseaux marins présentes (Figure 5.56). » L'abondance diminue en mer, tel que mesuré pendant les relevés par navires.	Le texte a été modifié dans toute la section 5.5.1.1 pour clarifier que les données du PIROP et de l'ECSAS ont été obtenues à partir des relevés par navire et ne sont pas nécessairement indicatrices d'une abondance et d'une répartition des espèces à travers tout le golfe et à tout moment dans l'année.
467	114	EC	5.5.2.1 Oiseaux marins (Page 210)	« De nombreux oiseaux marins nourrissent les oisillons en juillet et il est probable que les adultes sont à la recherche de nourriture plus fréquemment dans les secteurs adjacents aux sites des colonies d'oiseaux. » Modifiez pour « De nombreux oiseaux marins nourrissent les oisillons en juillet et les adultes tendent à rechercher de la nourriture plus fréquemment dans les prolongements au large des colonies. »	La modification a été apportée telle que suggérée.
468	115	EC	5.5.2.1 Oiseaux marins (Page 210)	« On a observé que les océanites étaient l'espèce de guildes pélagique la plus abondante en août (figure 5.54). « L'abondance des oiseaux marins pélagiques augmente de façon substantielle en août; toutefois, la diversité d'espèces demeure faible. » Il est difficile de mesurer la diversité d'espèces quand les espèces sont souvent (de manière appropriée) localisées dans des guildes.	Commentaire noté. Le texte a été changé pour ne pas impliquer la diversité d'espèces basée sur des guildes.
469	116	EC	5.5.2.1 Oiseaux marins (Page 210)	« . l'entrée continue de fous de Bassan en hivernage et la cessation de la nidification chez les colonies d'oiseaux marins ». Ceci devrait être modifié pour « afflux de puffins majeurs en hivernage et départ des adultes et des jeunes des colonies d'oiseaux marins, »	Le texte a été modifié pour refléter l'influence de l'arrivée des espèces en hivernage et le départ des adultes et des jeunes des colonies d'oiseaux marins sur l'abondance des observations d'oiseaux marins faites pendant les relevés par navires.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
470	117	EC	5.5.2.1 Oiseaux marins (Page 210)	« Le détroit de Cabot servirait de couloir de migration pour les oiseaux marins quittant le golfe pour l'océan Atlantique, augmentant ainsi le nombre d'oiseaux marins présents. » Il devrait être énoncé combien il peut exister de couloirs de migration potentiels.	Ce n'est pas clair ce que le réviser demande par « combien il peut exister de couloirs de migration potentiels », car cela dépendrait du nombre et du type des espèces et/ou des guildes considérées et de l'étendue spatiale de l'enquête. Cependant, le texte a été modifié pour reconnaître la possibilité pour les espèces qui se reproduisent dans des latitudes nordiques de se concentrer à proximité du détroit de Belle-Isle pendant leur migration d'automne vers le golfe (c.-à-d. en plus du détroit de Cabot étant une voie probable de migration pour les oiseaux marins pélagiques se déplaçant vers et à partir des localités plus méridionales).
471	118	EC	5.5.2.1 Oiseaux marins (Page 210)	« De plus, le niveau d'effort mentionné dans le programme d'échantillonnage du PIROP diminue également à cette période, ce qui explique que l'on détecte moins d'oiseaux marins. » Une discussion plus approfondie sur l'effort et les impacts associés à l'interprétation des données et des cartes serait appropriée dans cette section.	Une discussion additionnelle sur l'effort et les impacts associés à l'interprétation des données a été intégrée à la section 5.5.
472	119	EC	5.5.3 Tendances à long terme des oiseaux marins nicheurs	« Pour chacune des périodes de recensement, trois espèces représentaient plus de 75 p. 100 de la population totale d'oiseaux marins : les fous de Bassan, les mouettes tridactyles et les guillemots marmettes. » Il n'est pas clair ici si ceci se rapporte à la population reproductrice, à la population en migration ou à une autre population. Ceci n'inclurait pas des espèces migrant par le golfe ou hivernant dans le golfe.	Les relevés effectués par le SCF (Cotter and rail 2007) ont été exécutés en juin et au début juillet et donc sont considérés comme une meilleure évaluation des populations d'oiseaux reproducteurs. La discussion présentée était sous la rubrique « Tendances à long terme des oiseaux marins nicheurs » et plusieurs références à la « reproduction » sont faites dans le préambule de l'affirmation en question afin de clarifier que c'est la population de reproduction qui est mentionnée. Prenez note cependant que cette section a été retirée de l'EE.
473	120	EC	5.5.3 Tendances à long terme des oiseaux marins nicheurs	Figure 5.57 Régions sensibles situées près du permis de prospection 1105 Cette carte devrait également inclure les sites des colonies importantes d'oiseaux marins (Rocher aux oiseaux, Pointe de l'est, île Bonaventure, Refuge des îles Sainte-Marie, Refuge de la baie des Loups etc.). Cette carte devrait également inclure les sites des colonies qui accueillent des proportions importantes de populations est-canadiennes de certaines espèces (par exemple, Fou de Bassan, Grèbe esclavon). De plus, l'habitat essentiel du pluvier siffleur devrait être identifié sur cette carte.	L'intention de la figure 5.57 est de fournir une vue d'ensemble des régions sensibles associées au PP 1105, et non un décompte spécifique par espèces des habitats importants à travers le golfe. Les zones importantes pour la conservation des oiseaux ont été présentées à la figure 5.57 et englobent beaucoup de colonies importantes d'oiseaux marins (incluant le fou de Bassan) aussi bien que l'habitat des espèces en péril spécifiques (incluant le pluvier siffleur et le grèbe esclavon). Le tableau 5.18 fournit des informations plus détaillées sur les espèces d'oiseaux représentées dans les ZICO et renvoi à la figure 5.57 pour faciliter l'interprétation. Des informations additionnelles sur la répartition des espèces en péril spécifiques sont fournies à la section 5.2.2. La section 5.5.1.3 fournit des informations plus détaillées sur les sites des colonies d'oiseaux marins à proximité du PP 1105 et les types et les abondances des espèces qu'ils accueillent.
474	121	EC	5.7.1 Zones sensibles écologiques et biologiques	Il n'y a aucune mention de l'aire marine nationale de conservation (AMNC) autour des Îles-de-la-Madeleine. Les AMNC sont régis par la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Veuillez contacter M. Nelson Boisvert (Parcs Canada; nelson.boisvert@pc.gc.ca; 418-649-8213) pour obtenir plus d'information sur ce secteur protégé (par exemple, des cartes).	L'AMNC proposée autour des Îles-de-la-Madeleine a été mise en référence. Il n'y a aucune interaction prévue entre le projet et cette AMNC.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
475	122	EC	5.7.1 Zones sensibles écologiques et biologiques	<p>Il y a plusieurs habitats fauniques provinciaux (désignés ainsi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune) sur les Îles-de-la-Madeleine, dont certains sont inclus dans les différentes zones importantes de conservation des oiseaux (ZICO), réserves nationales de la faune (RNF) ou les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'Île de l'Est. • Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est. • Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île de l'étang de l'Est # 2,# 3. • Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île de l'Île Shag (Havre-aux-Maisons). • Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île de l'Île Rouge, Havre-Aux-Maisons. • Colonie d'oiseaux en falaise de l'Île aux goélands, Étang-du-Nord. • Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la Plage de l'ouest #2 20-12-04. • Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la Plage de l'Ouest # 1 20-12-03. • Colonie d'oiseaux en falaise du Sud du Havre-Aux-Basques # 3-Colonie 2D. • Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île du Sud du Havre-Aux-Basques # 1,# 2. <p>Veillez contacter le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec pour plus d'information (par exemple, des cartes géoréférencées) : services.clientele@mrfn.gouv.qc.ca</p>	Le texte a été modifié pour reconnaître la présence des habitats fauniques provinciaux sur les Îles-de-la-Madeleine.
476	123	EC	5.7.3 Sites pour les nids d'oiseaux marins vulnérables	<p>« Lock et coll. (1994) ont dénombré 136 colonies d'oiseaux marins vulnérables réparties ici et là autour du golfe. »</p> <p>Celles-ci pourraient être présentées sous forme de liste, bien qu'une telle liste ne traiterait pas du « continuum » de vulnérabilité à travers les espèces. Lock et coll. 1994 est en grande partie dépassé; le SCF-EC possède de l'information plus à jour et devrait être contacté pour recevoir cette information, au besoin.</p>	Une carte et un tableau ont été ajoutés à la section 5.5.1.3 pour démontrer les emplacements des sites de reproduction connus d'oiseaux marins dans la partie du golfe entourant le PP 1105, et pour fournir des informations plus détaillées sur les types et les abondances d'espèces qui sont accueillies à chacun de ces emplacements. Les informations qui sont fournies sont basées sur les données de relevés disponibles les plus récentes.
477	124	EC	5.7.3 Sites pour les nids d'oiseaux marins vulnérables	<p>« Il n'existe que six colonies le long de la côte ouest de Terre-Neuve ».</p> <p>Cette affirmation nécessite une référence, car ce n'est pas clair si la source est Lock et coll. 1994.</p>	L'affirmation était basée sur Lock et coll. (1994) mais a été mise à jour pour refléter les données plus récentes sur les colonies obtenues via le SCF (c.-à-d., la base de données Canada-Atlantique sur les oiseaux aquatiques nichant en colonies)
478	125	EC	5.7.3 Sites pour les nids d'oiseaux marins vulnérables	<p>« ... dont quatre [des colonies] se trouvent à l'embouchure de la rivière Humber. L'absence de colonies d'oiseaux marins à cet endroit est causée par un manque général de sites pour les nids et par le peu de poissons qui vivent dans les eaux le long de ce littoral. Les colonies d'espèces d'oiseaux marins qui se reproduisent comprennent la Mouette tridactyle (la plus importante), le grand cormoran, le Cormoran à aigrettes et le guillemot à miroir ».</p> <p>La phrase devrait être révisée pour souligner que l'on discute d'oiseaux marins vulnérables à la pollution pétrolière; il y a de nombreuses colonies additionnelles d'oiseaux marins le long de la côte sud-ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, à savoir celles du goéland argenté, du goéland marin et du goéland à ber cerclé, qui devrait également être mentionnées.</p>	Le texte a été révisé pour refléter l'information plus récente issue de la base de données Canada-Atlantique sur les oiseaux aquatiques nichant en colonies (obtenue via le SCF), laquelle inclut des colonies de goélands.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
479	126	EC	5.7.3 Sites pour les nids d'oiseaux marins vulnérables	« La partie située le plus au sud du golfe n'est pas problématique pour les nids d'oiseaux marins vulnérables puisque seulement 13 de ces colonies ont été observées le long de la tranche qui longe la Nouvelle-Écosse. Quatorze colonies sont présentes à l'île du Prince-Édouard et cinq au Nouveau-Brunswick. Elles sont principalement composées du Cormoran à aigrettes et du grand cormoran. Les scientifiques croient que la pénurie de colonies d'oiseaux marins dans la partie sud-est du golfe est attribuable aux conditions océanographiques plutôt qu'au manque d'habitats appropriés à la nidification. » Ce paragraphe devrait être révisé pour refléter correctement l'importance élevée de ce secteur pour les oiseaux marins reproducteurs, particulièrement le grand cormoran. La gamme nord-américaine de sites de reproduction et d'hivernage pour cette espèce est centrée dans la partie orientale du golfe (par exemple, les Îles-de-la-Madeleine, le sud-ouest de Terre-Neuve, l'île du Prince-Édouard) avec les plus grandes concentrations se produisant sur l'île du Cap-Breton (voir les « Oiseaux de l'Amérique du Nord »), y compris la plus grande colonie nord-américaine située dans la ZICO NS001 (cette ZICO accueille également divers alcidés, mouettes et océanites cul-blanc reproducteurs et devrait être incluse dans la liste des ZICO ci-dessous). Si un déversement d'hydrocarbures se produisait sur le site d'étude proposé, elle aurait probablement un impact significatif sur la population nord-américaine du grand cormoran.	Le paragraphe a été révisé pour refléter l'importance élevée du golfe pour la reproduction du grand cormoran. Le tableau 5.18 a été mis à jour pour inclure la ZICO de l'île aux oiseaux (bien qu'elle soit en dehors du golfe), et toute autre ZICO située à proximité du golfe et qui accueillent des oiseaux marins. La figure 5.57 a été mise à jour pour s'adapter aux ZICO additionnelles.
480	127	EC	5.7.3 Sites pour les nids d'oiseaux marins vulnérables	Le texte devrait être modifié afin de mieux présenter (1) le nombre de colonies et (2) les couples reproducteurs estimés pour une région ; c.-à-d. que l'énoncé « seulement 13 de ces colonies » peut être involontairement fallacieux et peut réduire la valeur de l'importance d'une colonie individuelle, alors que certaines colonies peuvent accueillir plusieurs milliers de couples reproducteurs. Il existe des données récentes qui ont été rassemblées par le SCF-EC (et résumés dans des rapports), et qui démontrent que les populations d'oiseaux marins ont augmenté dans la partie des Maritimes du golfe, en particulier au Nouveau-Brunswick, qui accueille maintenant également des colonies de Mouette tridactyle. Le Cap-Breton accueille également des populations de goéland marin et de goéland argenté. Veuillez contacter le SCF-EC au sujet de cette information.	Une carte et un tableau ont été ajoutés à la section 5.5.1.3 pour démontrer les emplacements des sites de reproduction connus d'oiseaux marins dans la partie du golfe entourant le PP 1105, et pour fournir des informations plus détaillées sur les types et les abondances d'espèces qui sont accueillies à chacun de ces emplacements. De plus, le texte a été modifié pour inclure l'information sur le nombre d'oiseaux marins dans les colonies le long de la côte occidentale de Terre-Neuve (c.-à-d. la partie du golfe qui a le potentiel d'être affectée par le projet).
481	128	EC	5.7.3 Sites pour les nids d'oiseaux marins vulnérables	« Refuge des Isle Ste-Marie » devrait être Refuge des îles Ste-Marie (NDT : dans la version en anglais)	Le texte a été corrigé.
482	129	EC	5.7.3 Sites pour les nids d'oiseaux marins vulnérables	« ... chacune comptant plus de 10 000 couples [d'oiseaux marins]. » D'autres sites (incluant des regroupements des îles voisines) qui ont accueilli et pourraient potentiellement accueillir 10 000 couples d'oiseaux marins incluent : Île du Corossol, Archipel Mingan, Refuge de la Baie des loups et Refuge de la baie de Brador. D'autres sites de l'estuaire du Saint-Laurent incluent : Île Blanche, Île Bicquette, Île aux Pommes, Battures aux Loups-Marins, Québec. Tabusintac, au Nouveau-Brunswick, a accueilli et pourrait potentiellement accueillir 10 000 couples.	Le texte a été mis à jour pour reconnaître les sites d'autres secteurs reconnus pour accueillir de grands rassemblements d'oiseaux marins le long du littoral du Québec.
483	130	EC	5.7.3 Sites pour les nids d'oiseaux marins vulnérables	« Chacune de ces ZICO est située à plus de 75 km du projet. » La taille des ZICO (zones importantes de conservation des oiseaux) devrait être indiquée.	La taille de chacune des ZICO a été incorporée au tableau 5.18.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
484	131	EC	5.7.3 Sites pour les nids d'oiseaux marins vulnérables	« Un certain nombre d'habitats du pluvier siffleur, quoique non désignés comme ZICO, ont également été identifiés sur la côte de Terre-Neuve (Stephenville Crossing, Sandy Point, Flat Pay Peninsula, Searston, Little Codroy, East of Windsor Point, J.T. Cheeseman Provincial Park, Jerret Point-Windsor Point, Big Barrachois, Second) (LGL 2007). » Il y a une plage de reproduction du pluvier siffleur sur les Îles-de-la-Madeleine qui devrait être ajoutée à ce paragraphe. De plus, la population globale du pluvier siffleur dans le golfe du Saint-Laurent en tant que proportion de la population canadienne devrait être indiquée. Ces secteurs devraient être ajoutés à la figure 5.57.	Le texte a été modifié pour reconnaître la présence de l'habitat essentiel pour le pluvier siffleur sur les Îles-de-la-Madeleine. Bien que l'intention de la figure 5.57 soit de fournir une vue d'ensemble des régions sensibles relatives au PP 1105, et non un décompte spécifique par espèce de leur habitat important à travers le golfe, plusieurs des zones importantes de conservation des oiseaux présentées à la figure 5.57 sont connues pour procurer un habitat au pluvier siffleur (voir le tableau 5.18). Des informations additionnelles sur la population de l'est du pluvier siffleur sont fournies à la section 5.2.2.3.
485	132	EC	5.7.3 Sites pour les nids d'oiseaux marins vulnérables	« The nearest vulnerable seabird colony to EL 1105 is the large seabird colony on Rocher aux Oiseaux » Devrait peut-être être reformulé pour : « colony of vulnerable seabirds ». (NDT : ne s'applique pas en français. Déjà formulé ainsi : « La colonie d'oiseaux marins vulnérables la plus rapprochée du PP 1105 est la très peuplée colonie d'oiseaux marins de Rocher-aux-Oiseaux. » Ce n'est pas clair si la signification prévue est que la colonie elle-même est vulnérable. Si la colonie elle-même est vulnérable, il devrait être expliqué pourquoi d'autres colonies des Îles-de-la-Madeleine ne seraient pas également vulnérables. Le texte devrait être corrigé en conséquence.	Le texte a été modifié pour clarifier que l'on fait ici référence à la colonie des espèces « vulnérables », plutôt qu'à la colonie elle-même qui est vulnérable.
486	133	EC	5.7.3 Sites pour les nids d'oiseaux marins vulnérables	Il y a beaucoup d'autres colonies d'oiseaux marins sur les Îles-de-la-Madeleine. Voir Chapdelaine et rail (2004) ou contactez le SCF-EC pour une liste de colonies d'oiseaux marins des Îles-de-la-Madeleine. Des données peuvent également être extraites à partir de la Banque informatisée des oiseaux de mer du Québec (BIOMQ). Voir également Fradette (1992) et Mousseau et coll. (1976) pour plus d'information sur le sujet.	Une carte et un tableau ont été ajoutés à la section 5.5.1.3 pour démontrer les emplacements des sites de reproduction connus d'oiseaux marins dans la partie du golfe entourant le PP 1105 (incluant les Îles-de-la-Madeleine), et pour fournir des informations plus détaillées sur les types et les abondances d'espèces qui sont accueillies à chacun de ces emplacements. Des données de la Banque informatisée des oiseaux de mer du Québec ont été obtenues via le SCF et avec des informations fournies au sein des oiseaux marins et coloniaux des Îles-de-la-Madeleine (Rail 2009) ont été utilisées pour résumer l'information sur les colonies d'oiseaux marins pour le Québec. L'information sur l'emplacement et sur les colonies d'oiseaux marins le long des côtes des provinces atlantiques a été obtenue par la base de données Atlantique-Canada sur les oiseaux aquatiques nichant en colonies du SCF.
487	134	EC	5.7.3 Sites pour les nids d'oiseaux marins vulnérables	Tableau 5.18 Zones importantes pour la conservation des oiseaux – Oiseaux marins Une ZICO additionnelle pour la Nouvelle-Écosse, le NS055, située à la même latitude que NS057, mais de l'autre côté de la péninsule ; cet emplacement est important pour le grand cormoran.	Bien qu'en dehors du golfe, le NS055 a été ajouté au tableau 5.18.
488	135	EC	5.7.3 Sites pour les nids d'oiseaux marins vulnérables	Tableau 7.1 Interactions entre les activités courantes du projet et les composantes valorisées de l'écosystème Des effets directs et indirects de l'attraction par la lumière sur la faune marine (par exemple, oiseaux migrateurs, poissons) devraient être ajoutés à ce tableau.	Les effets de l'attraction par la lumière sur la faune marine sont insérés au point « Navires de soutien (navires de ravitaillement et hélicoptère) » du tableau 7.1 et sont discutés à la section 7.1.4.
489	136	EC	5.8.2.5 Chasse aux oiseaux	Les dates des saisons de chasse, des prises autorisées et des limites de possession des Abrégés des Règlements sur la chasse aux oiseaux migrateurs sont établies par le gouvernement fédéral, et tandis que des propositions pour la chasse des oiseaux migrateurs peuvent être publiées dans le Newfoundland and Labrador Hunting Guide, ces règlements devraient être consultés par l'intermédiaire du site Web d'Environnement Canada, car l'information contenue dans le guide peut ne pas être assez précise (non disponible au moment des publications du guide). Le lien vers ces règlements : http://www.ec.gc.ca/rcom-mbhr/default.asp?lang=Fr&n=8FAC341C-1	Le texte a été mis à jour pour inclure l'information corrigée concernant la chasse aux oiseaux migrateurs.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
490	137	EC	5.8.2.5 Chasse aux oiseaux	Il devrait être indiqué qu'« il n'y a aucune saison ouverte pour l'Arlequin plongeur dans le Canada Atlantique ou au Québec », car de telles saisons existent ailleurs au Canada.	Le texte a été mis à jour pour indiquer qu'il n'y a aucune saison ouverte pour l'Arlequin plongeur au Canada atlantique ou au Québec.
491	138	EC	7.1.1 Présence de la plateforme de forage	« Tasker et coll. (1986) ont observé que la densité des oiseaux (oiseaux/km2) était sept fois plus importante dans un rayon de 500 m autour d'une plateforme que dans les régions environnantes. » Des densités plus élevées autour des plateformes peuvent être le résultat d'un effet direct (attraction par la lumière) et d'un effet indirect (effet de récif artificiel ou attraction par la lumière de proies). Par conséquent, une telle conclusion n'est pas surprenante.	Commentaire noté.
492	139	EC	7.1.1 Présence de la plateforme de forage	« Au cours des activités d'exploration, les lumières des navires et des installations de forage pourraient également attirer les oiseaux de mer. » Les oiseaux terrestres en migration sont également parfois attirés par la lumière (par exemple, la Paruline rayée).	Texte mis à jour pour inclure que les oiseaux migrateurs sont attirés par l'éclairage des installations de forage.
493	140	EC	7.1.1 Présence de la plateforme de forage	« Les oiseaux de marins s'orientent principalement à vue et la présence de lumières pourrait fausser leurs repères visuels (Wiese et coll. 2001). » Les oiseaux marins de type procellariiform utilisent également leurs sens olfactifs pour se repérer (Nevitt et Bonadonna 2005). Par exemple, le sulfure de diméthyle est reconnu comme substance attractive.	Le texte a été mis à jour pour reconnaître l'attraction potentielle à partir des sens olfactifs.
494	141	EC	7.1.1 Présence de la plateforme de forage	« Par contre, 52 océanites cul-blanc ont été récupérés et relâchés (aucune mortalité observée) lors d'activités de surveillance à bord du navire Terra Nova sur une période de trois semaines au cours de l'été de 1998 (Husky Oil 2000). » Étant donné certaines conditions environnementales (par exemple, vitesse et direction du vent), les caractéristiques de l'Océanite cul-blanc (par exemple, sa masse relativement basse) et l'occurrence mesurée des prédateurs connus de cette espèce (par exemple, le goéland marin) sur et autour des plateformes (données non publiées du SCF-EC), il est probable qu'une certaine proportion inconnue d'individus entrant en contact avec le brûleur ou autrement négativement affectés par le brûleur ne soit pas récupérée pendant la surveillance. Cette hypothèse s'appliquerait plus ainsi aux oiseaux blessés et morts qui étaient tombés directement dans l'eau. Un destin analogue pourrait être prévu pour des passerins migrateurs affectés de manière similaire par des brûleurs et/ou des lumières (Dryson M., étude non publiée). Voir Wiese et coll. 2001 et De Groot 1996 pour de plus amples informations, et veuillez contacter le SCF-EC pour plus d'information au sujet des données et des études non publiées.	Le texte a été modifié pour reconnaître les résultats documentés dans Wiese et coll. (2001) et pour aborder la difficulté potentielle lors de la documentation de la mortalité des oiseaux en raison de l'interaction avec les brûleurs et/ou les lumières.
495	142	EC	7.1.1 Présence de la plateforme de forage	« Therefore, the effects of discharges of these fluids on marine birds (including Species at Risk) will be negligible. » « Species at Risk » should be « Species at Risk. »	Le texte a été corrigé à la section 7.1.3. (NDT : non applicable en français)
496	143	EC	7.1.5.3 Effets biologiques — Oiseaux marins (page 329)	« Le manque de données relatives aux oiseaux marins et aux activités sismiques (ainsi qu'aux sons associés aux autres activités pétrolières et gazières en mer) peut être attribuable à la rareté des données ou au fait qu'il y a peu de preuves que des problèmes se produisent (Davis et coll., 1998). » Des études spécifiques sont requises pour déterminer les effets potentiels et pour générer des données appropriées.	Commentaire noté. Le texte a été modifié pour reconnaître le besoin d'études spécifiques.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
497	144	EC	7.2.2.1 Présence de la plateforme de forage — Espèces d'oiseaux marins en péril (page 344)	« Tous les autres oiseaux marins considérés dans cette CVE devraient fréquenter les régions côtières de la zone d'étude et ne devraient donc pas être perturbés par la présence de la plateforme de forage. » Une exception pourrait possiblement se produire durant les mouvements migratoires au-dessus de grands espaces océaniques. Les modèles spatiaux pendant la migration demeurent mal compris pour les espèces aviaires en péril (et la plupart des autres espèces aviaires).	Le texte a été modifié pour reconnaître le potentiel d'interaction pendant la migration.
498	145	EC	7.2.2.4 Navires de ravitaillement – Espèces d'oiseaux marins en péril	« Les hélicoptères utilisés dans le cadre du projet tenteront d'éviter les régions peuplées de grandes colonies et voleront dans la mesure du possible à un minimum de 600 m au-dessus de la surface de mer, limitant ainsi toute perturbation potentielle. » Les hélicoptères devraient également éviter les aires de nidification des espèces en péril.	Le texte a été modifié pour adapter la nouvelle mesure d'atténuation concernant l'action d'éviter les sites de nidification connus d'espèces en péril pendant les déplacements en hélicoptère. À noter : nouvelle mesure d'atténuation.
503	146	EC	7.5 Oiseaux marins	« Les familles d'oiseaux marins suivantes fréquentent la zone d'étude et pourraient potentiellement en subir les effets : Procellariidae (fulmar boréal et puffin), Hydrobaridae (océanites), Sulidae (fou de Bassan), Phalaropadinae (phalaropes), Laridés (goéland, sterne, mouette, labbe) et Alcidae (Mergule nain, guillemot, pingouin, macareux). Selon la chronologie du projet, les oiseaux terrestres migrants pourraient également être affectés.	Le texte a été modifié pour reconnaître la possibilité que certains oiseaux terrestres migrants soient affectés, selon la chronologie des activités du projet.
504	147	EC	7.5 Oiseaux marins	« Les zones d'influence des autres activités courantes du projet courantes se limitent généralement à la zone du projet. » Il convient de noter que l'on peut s'attendre à ce que des oiseaux nichant dans les colonies sur les Îles-de-la-Madeleine recherchent de la nourriture dans le secteur du projet.	Le texte a été modifié pour reconnaître que les colonies d'oiseaux marins situées en dehors de la région du projet (par exemple, en lien avec les Îles-de-la-Madeleine) ont le potentiel d'interagir avec les activités du projet si leurs membres recherchent de la nourriture dans le secteur ou traversent le secteur pendant la migration. De plus, il est noté à la section 8.7.4 que les oiseaux nichant dans les colonies sur les Îles-de-la-Madeleine pourraient rechercher de la nourriture dans le secteur du projet et pourraient être exposés aux effets des activités courantes du projet.
505	148	EC	7.5 Oiseaux marins	« Comme il y a un grand manque de sites de nidification convenables le long de la côte ouest de Terre-Neuve, seulement six colonies vivent le long de celle-ci, dont quatre à l'embouchure de la rivière Humber. » Voir les commentaires de la section 5.7.3 relatifs à l'importance de ce secteur à pour les oiseaux reproducteurs et noter que les colonies de goélands n'ont pas été incluses dans ce recensement.	Le texte a été révisé pour refléter l'information plus récente issue de la base de données Canada-Atlantique sur les oiseaux aquatiques nichant en colonies (obtenue via le SCF), laquelle inclut des colonies de goélands.
506	149	EC	7.5.2.1 Évaluation des impacts – Présence d'une plateforme	« Des renseignements concernant les effets des lumières sur les oiseaux marins sont présentés en détail à la Section 7.1.1. » Les oiseaux terrestres devraient être discutés dans cette section.	Le texte a été modifié aux sections 7.1.1 et 7.5.2 pour reconnaître le potentiel d'une interaction avec les oiseaux terrestres migrants.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
507	150	EC	7.5.2.1 Évaluation des impacts – Présence d'une plateforme	« Les oiseaux marins attirés par les brûleurs risquent la mort. Bien que le brûlage de gaz à la torche produise de la lumière qui pourrait attirer les oiseaux, la chaleur et le bruit générés par cette activité risquent en fait de les faire fuir de la zone. » Ce point exige davantage de recherche et devrait être élaboré un peu plus.	Le texte a été modifié pour clarifier le manque d'information concernant le potentiel pour la chaleur et le bruit produits par des activités de brûlage d'éloigner les oiseaux.
508	151	EC	7.5.2.5 Bruits générés par les forages et profils sismiques verticaux	« Exiting knowledge indicates that marine birds diving in close proximity to a loud underwater sound could be injured. » « Exiting »should be « existing » NDT : ne s'applique pas en français.	Texte mis à jour pour corriger l'erreur d'orthographe.
509	152	EC	7.5.3 Mesures d'atténuation	« Mise en œuvre d'un programme de surveillance des oiseaux marins selon les protocoles élaborés par le SCF et Corridor (un observateur sera formé parmi le personnel) » Ceci devrait être reformulé ainsi : « un programme de surveillance des oiseaux marins comportant des protocoles du SCF-EC (ECSAS) sera mis en oeuvre et Corridor inclura un/des observateurs qualifiés parmi le personnel. »	Texte reformulé tel que suggéré.
510	153	EC	7.5.3 Mesures d'atténuation	« Corridor obtiendra un permis de manipulation des oiseaux et se conformera aux exigences concernant la documentation et la déclaration de tout oiseau échoué (ou mort) au SCF au cours du programme de forage qui durera entre 20 à 50 jours. » Il devrait en plus y a un requis formation pour différencier l'Océanite cul-blanc de l'Océanite de Wilson, de sorte que l'identification appropriée des espèces appropriées puisse se faire en manipulant les océanites.	Des photographies seront utilisées pour différencier l'Océanite de Wilson de l'Océanite cul-blanc et seront fournies aux observateurs qualifiés.
511	154	EC	8.7.1.2 Espèces d'oiseaux marins en péril	Le Grèbe esclavon des Îles-de-la-Madeleine devrait être discuté ici.	Tel que souligné à la section 5.2.2.6, on ne s'attend pas à ce que le Grèbe esclavon se retrouve en mer à proximité du PP 1105 ou ailleurs le long de la côte occidentale de Terre-Neuve. Les résultats de la modélisation des déversements d'hydrocarbures, tels que présentés à la section 2.12, ne suggèrent pas que quelque déversement que ce soit atteigne les Îles-de-la-Madeleine. Par conséquent, le Grèbe esclavon n'est pas discuté à la section 8.7.1.2.
512	155	EC	8.7.1.2 Espèces d'oiseaux marins en péril	« et de la survie (Vangilder et Peterle 1980; Trivelpiece et al. 1984) » Il convient de noter que la survie réduite concerne les adultes ainsi que la progéniture.	Le texte a été modifié pour reconnaître la survie réduite des adultes aussi bien que de la progéniture.
513	156	EC	8.7.1.2 Espèces d'oiseaux marins en péril	« Même si les déversements de pétrole peuvent potentiellement tuer des dizaines de milliers d'oiseaux marins (Clark 1984; Piatt et coll. 1990), certaines études suggèrent que même les très grands déversements n'ont pas d'effets à long terme sur la population des oiseaux marins (Clark 1984; Wiens 1995). » La véracité de cette affirmation dépend de la définition que l'on donne aux « populations », particulièrement pour les espèces en péril.	Commentaire noté. Le texte a été modifié pour adapter ce commentaire.
517	157	EC	8.7.1.2 Espèces d'oiseaux marins en péril	« Le pluvier siffleur a tendance à se reproduire à l'ouest de Terre-Neuve. Le pluvier siffleur est également connu pour se reproduire aux Îles-de-la-Madeleine, et ailleurs dans le golfe du Saint-Laurent.	Le texte a été modifié pour reconnaître la reproduction aux Îles-de-la-Madeleine et ailleurs dans le golfe du Saint-Laurent.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
518	158	EC	8.7.1.2 Espèces d'oiseaux marins en péril	L'Arlequin plongeur serait présent (le cas échéant) dans des densités très faibles le long de la côte occidentale de Terre-Neuve. Le cap Ste-Marie représenterait le plus large secteur d'hivernage à Terre-Neuve pour la population orientale, mais ne devrait pas être affecté par un déversement localisé de carburant diesel. Voir Souliere et Thomas 2009 pour davantage de détails et de cartes au sujet des occurrences de l'arlequin plongeur.	Tel que discuté à la section 8.7.1.2, l'Arlequin plongeur serait présent dans des densités très faibles au large de l'ouest de Terre-Neuve. Des informations plus détaillées sur la répartition de l'Arlequin plongeur sont fournies à la section 5.2.2.8.
519	159	EC	8.7.1.2 Espèces d'oiseaux marins en péril	La plus grande proportion de la population orientale du garrot d'Islande hiverne dans quelques secteurs localisés à une certaine distance à l'ouest du site de forage proposé le long de la Côte-Nord du Québec, dans l'estuaire du Saint-Laurent, sur l'île d'Anticosti et dans la Baie des Chaleurs. Pendant la saison de reproduction, ces oiseaux nichent sur les lacs intérieurs adjacents à la Côte-Nord du Québec et ainsi ne seraient pas exposés aux déversements d'hydrocarbures potentiels. Un déversement d'hydrocarbures adjacent à ces secteurs principaux d'hivernage pourrait avoir des implications très importantes en ce qui concerne la durabilité de la population. Cette occurrence potentielle a été marquée comme souci majeur dans le « Plan de gestion du garrot d'Islande (<i>Bucephala islandica</i>), population de l'Est, au Canada »(que l'on peut consulter au http://www.sararegistry.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=1566). Là existe une chance qu'un déversement d'hydrocarbures puisse se produire par n'importe quel navire d'approvisionnement ou autre navire en utilisant le corridor de transport, toutefois le risque demeure relativement faible en supposant que la modélisation de déversement d'hydrocarbures pour ce projet (section 2.12.3) est précise.	Commentaires notés. La section 8.7.1.2 discute du faible risque que les déversements d'hydrocarbures potentiels liés au projet ont sur le Garrot d'Islande.
520	160	EC	8.7.2 Écosystèmes marins	« En fonction de la modélisation effectuée par SL Ross (2011; voir Section 2.12 pour obtenir un résumé), il n'y aura pas d'interaction entre un déversement à l'emplacement de forage et les écosystèmes côtiers (algues, zostères et marais salés) (Figure 2.20). Un déversement de diesel provenant d'un accident de navire pourrait toucher la côte, tel que décrit ci-dessous. » Plusieurs espèces d'oiseaux marins sont fortement associées à l'habitat des zostères et à l'habitat des marais salés. La présence (à long terme) résiduelle des hydrocarbures provenant d'un déversement pourrait directement (par la pollution pétrolière) et/ou indirectement (par des effets sur les proies ou les abris) avoir un impact sur les oiseaux marins dans les habitats précédemment mentionnés en dehors de la tranche de temps immédiate de l'accident en lui-même.	Commentaire noté.
521	161	EC	8.7.2 Écosystèmes marins	« Puisque le produit condensé d'un déversement en surface formerait un mince film sur la surface de l'océan et se disperserait seulement dans les 30 premiers mètres de la colonne d'eau (Section 2.12.2.4), il est improbable qu'il y ait une interaction entre un déversement en surface et les coraux et les éponges. » Il convient de noter que c'est là que se concentre la proportion la plus élevée de proies disponibles pour les oiseaux marins.	Le texte a été ajouté pour reconnaître que la proportion la plus élevée de proies disponibles pour les oiseaux marins est concentrée dans la zone supérieure de la colonne d'eau.
522	162	EC	8.7.4 Oiseaux marins	« Les espèces plongeurs telles que le guillemot à miroir, les guillemots (spp.), le Macareux moine, le Mergule nain, les eiders (spp.), le Harelde kakawi, les macreuses, le Harle huppé (<i>Mergus serrator</i>) et les plongeurs (spp.) sont considérées les plus susceptibles aux effets immédiats des nappes en surface (Leighton et al.1985; Chardine 1995; Wiese et Ryan 1999; Irons et coll. 2000). »Les grèbes devraient être inclus dans cette liste.	Grèbes ont été ajoutés à la liste d'oiseaux considérés comme les plus susceptibles aux effets immédiats des nappes de surface.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
523	163	EC	8.7.4 Oiseaux marins	« Il semble aussi y avoir un important impact saisonnier puisque de plus grandes proportions d'alcidés (ainsi que d'autres groupes d'oiseaux marins) sont mazoutées en hiver plutôt qu'en été (Wiese et Ryan 1999). » C'est nécessairement fonction de l'endroit, de la taille et de l'importance (pourcentage d'une population) des rassemblements d'oiseaux (colonies, prolongements vers le large, zones d'étape lors de la migration, zones d'hivernage).	Le texte a été modifié pour reconnaître les facteurs (c.-à-d., endroit, taille, et importance des rassemblements) influençant les taux de souillage par pollution pétrolière.
524	164	EC	8.7.4 Oiseaux marins	« D'autres espèces telles que le Fulmar boréal, les puffins (spp.), les océanites (spp.), les goélands (spp.) et les sternes (spp.) sont vulnérables au contact avec le pétrole puisqu'ils se nourrissent sur de grandes régions et qu'ils entrent souvent en contact avec la surface de l'eau. Ils sont aussi vulnérables aux perturbations et aux dommages à leur habitat causés par le nettoyage des déversements (Lock et coll. 1994). » Les phalaropes devraient être ajoutés à cette liste.	Les phalaropes ont été ajoutés à la liste des oiseaux vulnérables au contact avec les hydrocarbures.
525	165	EC	8.7.4 Oiseaux marins	« Les oiseaux de rivage peuvent être plus touchés par les déversements qu'on pourrait en déduire par le recensement des carcasses. » Les phalaropes et d'autres espèces côtières devraient être ajoutés à cette liste.	Le texte a été modifié pour ajouter les phalaropes.
526	166	EC	8.7.4 Oiseaux marins	« La côte ouest de Terre-Neuve abrite six colonies d'oiseaux marins, dont quatre à l'embouchure de la rivière Humber, le cours d'eau menant au port de Corner Brook. » Les grandes et importantes colonies d'oiseaux marins aux Îles-de-la-Madeleine devraient être mentionnées ici. Le périmètre connu ou prévu de la zone de recherche de nourriture des espèces nichant dans ces colonies (et autres) du golfe devrait également ajouté.	Le texte a été mis à jour pour fournir des informations sur le périmètre potentiel de la zone de recherche de nourriture des espèces associées aux colonies des Îles-de-la-Madeleine. Cependant, comme souligné à la section 2.12, les résultats de la modélisation des déversements d'hydrocarbures ne suggèrent pas que quelque matière déversée que ce soit atteigne les Îles-de-la-Madeleine.
527	167	EC	8.7.4 Oiseaux marins	« Une étude sur la région étendue autour du puits après avoir bouché le puits (11 jours après l'éruption) a compté un total de sept oiseaux marins mazoutés (trois mergules nains et quatre guillemots) sans signe de mazoutage des goélands, mouettes tridactyles et fulmars (Martec Ltd. 1984, Hurley et Ellis 2004). » Il est également important de signaler que la plupart des oiseaux mazoutés ne sont jamais récupérés, et que les carcasses mazoutées peuvent disparaître très rapidement dans l'environnement marin, particulièrement à la lumière de cette étude ayant été conduite après que le puits ait été bouché, plutôt que pendant le déversement de pétrole. Voir Wiese 2002, Hlady et Burger 1993, Page et coll. 1990, et Ford et coll. 1987 pour plus de détails.	Le texte a été modifié pour fournir le contexte de l'interprétation des résultats par Martec Ltd. (1984).
528	168	EC	8.7.4 Oiseaux marins	« Certaines études ont suggéré qu'il est improbable que la pollution par le pétrole ait d'importants effets à long terme sur la dynamique de productivité ou la population des oiseaux (Clark 1984; Butler et coll. 1988; Boersma et coll. 1995; Erikson 1995; Stubblefield et coll. 1995; White et coll. 1995; Wiens 1995, 1996; Seiser et coll. 2000). » Certaines études (telle que Harvey et coll. 1981 et Leighton 1993) démontrent des effets à long terme de pollution pétrolière sur les oiseaux (par exemple, les oiseaux ayant ingéré du pétrole ne contribuent plus au rendement de reproduction de leur espèce) ; les différents aspects de cette question concernant les effets à long terme de la pollution pétrolière sur les oiseaux devraient être inclus et discutés.	Le texte a été modifié pour reconnaître les différents aspects des effets à long terme de la pollution pétrolière sur les oiseaux.

no commentaire	no commentaire Agences /Companie	Ministère gouvernemental /Companie	Section de l'EE	Commentaires/Demandes d'information	Mesures correctives
529	169	EC	8.7.4 Oiseaux marins	« La côte ouest de Terre-Neuve abrite six colonies d'oiseaux marins, dont quatre à l'embouchure de la rivière Humber, le cours d'eau menant au port de Corner Brook. On peut attribuer le manque de colonies d'oiseaux marins à un manque général de sites et à la relativement faible productivité des eaux sur le long de cette côte. Il y a aussi de relativement grandes colonies de sternes le long de la côte ouest de Terre-Neuve. » Voir les commentaires à la section 5.7.3 concernant : 1) la sous-estimation du nombre de colonies d'oiseaux marins (c.-à-d. les colonies de goélands, ne sont pas prises en compte ici), 2) la sous-estimation de l'importance de ce secteur pour les oiseaux marins en ne présentant pas le nombre de couples reproducteurs ; il y a des milliers de couples de mouettes, goélands, cormorans et sternes se reproduisant dans la partie sud-ouest insulaire de Terre-Neuve et 3) l'importance de ce secteur pour le grand cormoran, qui a une étendue de reproduction restreinte en Amérique du Nord.	Le texte a été modifié pour reconnaître la présence des colonies de goélands le long du rivage occidental de Terre-Neuve et pour fournir des informations sur le nombre de couples reproducteurs accueillis par les colonies le long du rivage occidental de Terre-Neuve (incluant le Cormoran), et qui pourraient être affectés par le projet. Bien que selon les résultats de la modélisation des déversements, il n'y a aucune interaction à prévoir avec des écosystèmes côtiers si un déversement devait se produire sur le site de forage.
530	170	EC	8.7.4 Oiseaux marins	« ... il est improbable qu'un déversement accidentel touche beaucoup d'oiseaux ou que les effets soient mesurables au niveau de leur population. » Une exception à cette affirmation serait le grand cormoran.	L'information sur l'ampleur prévue des déversements accidentels (selon les résultats de la modélisation présentés à la section 2.12) et les données sur l'abondance du grand cormoran le long du rivage occidental de Terre-Neuve n'indiquent pas qu'un déversement accidentel aurait un effet mesurable sur la population nord-américaine du grand cormoran. Par exemple, les données de Lock et coll. (1994) indiquent que la côte occidentale de Terre-Neuve a été connue pour accueillir approximativement 39 couples reproducteurs du grand cormoran, alors que la même référence identifie approximativement 2 540 couples reproducteurs dans le golfe, dont plusieurs se retrouvant à l'extérieur de cette région. Des données plus récentes obtenues du SCF (c.-à-d. de la base de données Canada-Atlantique sur les oiseaux aquatiques nichant en colonies) indiquent que les cormorans (espèces non identifiées) sont présents sur cinq des colonies, et qu'il est estimé que quatre de ces dernières accueillent moins de cent couples.
531	171	EC	11.0 Programme de suivi et de surveillance	« Des vérifications de routine seront effectuées pour les oiseaux échoués qui pourraient avoir été attirés par l'éclairage des navires. » La documentation devrait inclure des photographies, suivant un protocole prédéterminé, établi avec le SCF-EC.	Texte révisé pour inclure l'engagement qu'un protocole prédéterminé sera établi avec le SCF-EC.
532	172	EC	11.0 Programme de suivi et de surveillance	« Corridor utilisera les services d'un observateur des mammifères marins durant le programme de forage. » Les observateurs d'oiseaux marins mentionnés ci-dessus devraient également être listés ici.	Texte mis à jour pour inclure l'observateur d'oiseaux marins.